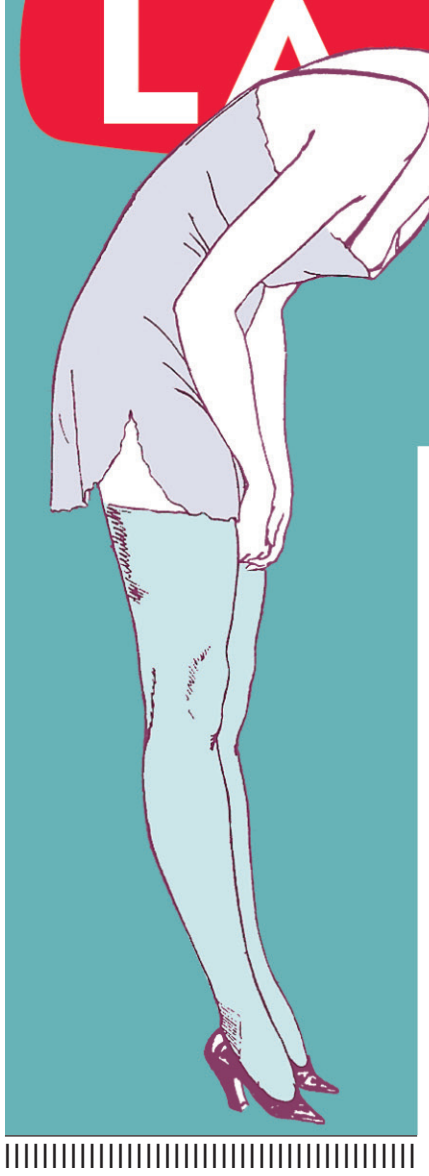
Montréal mercredi 3 décembre 2003 Le plus grand quotidien français d'Amérique 120e année no 45 88 pages 6 cahiers Passages nuageux, Max. -7 Min. -13 65¢ taxes en sus - Édition provinciale 70¢

cyberpresse.ca
LA PRESSE



ACTUEL
«ALLÔ MA GRANDE!»
PAGE 1



Sara-Maude Boucher

2 3
SPORTS
QUAND SKIER N'EST PLUS UNE PARTIE DE PLAISIR
PAGES 6 ET 7

La FTQ de l'Outaouais fait fi de l'appel de Massé

CHAREST GARDE LE CAP

MARIO CLOUTIER
et NICOLAS BÉRUBÉ

Jean Charest a averti hier qu'il ne reculera pas devant les syndicats, tout en lançant un appel au calme. Ce qui n'a pas empêché une quinzaine de syndiqués de la FTQ d'envahir le bureau d'un autre élu libéral, faisant fi de la directive lancée la veille par le président de leur propre centrale, Henri Massé.

Le groupe s'est rué dans les bureaux du ministre responsable de l'Outaouais, Benoît Pelletier, pour protester contre le projet de loi du gouvernement Charest favorisant la sous-traitance. Avec l'amendement à l'article 45, les Québécois vont travailler pour « des *peanuts* », ont lancé les manifestants en répandant une cinquantaine de kilos d'arachides sur le sol.

Deux employés ont été bousculés, mais rien n'a été déplacé ni brisé. « Il n'y a pas eu une feuille de déchirée, rien de cassé », a dit Dino Lemay, conseiller régional de la FTQ. Il ne serait néanmoins pas surpris que des plaintes soient déposées par le bureau du ministre.

Henri Massé s'est rendu à Gatineau hier soir, où il a pris la parole devant les militants régionaux de la central. « Encore une fois, je vais appeler les syndiqués de la FTQ au calme, a-t-il dit. Je ne suis pas venu pour les pomper, je suis venu pour les calmer. » La veille, M. Massé a condamné le vandalisme dont s'étaient rendus responsables 150 membres de la Fédération des travailleurs du Québec à Montréal.

›Voir CHAREST en A2

Où il faut payer pour tout



ISABELLE HACHEY
MOSCOU

« La corruption, les Russes ont ça dans le sang. Ça ne cessera jamais. »

Alexander Gyunter est un homme résigné. Quand son beau-père a subi une crise cardiaque, il y a trois ans, les ambulanciers appelés d'urgence à la maison ont refusé de le transporter à l'hôpital avant qu'il ne se décide à sortir son portefeuille. Puis, les infirmières ont superbement ignoré le vieil homme malade et paralysé, jusqu'à ce que les roubles du gendre les persuadent de le nourrir, de changer ses draps et de l'aider à prendre un bain. Même le médecin n'a pas livré de diagnostic, et encore moins administré de traitement, avant d'avoir obtenu sa part.

« Je n'ai pas protesté, parce que c'était normal. Ici, il faut payer pour tout », raconte le Moscovite de 41 ans. En effet, rares sont les Russes qui n'ont pas versé un pot-de-vin de leur vie. Non pas pour violer la loi, mais pour obtenir un service qui devrait en principe leur revenir de droit. Cela fait partie des petites tracasseries quotidiennes. À tel point que la plupart de ceux qui peuvent se le permettre réservent maintenant une part de leur budget familial aux « petits extras ».

›Voir PAYER en A9

Saku donne le ton en comptant son premier but de la saison



PHOTO MARTIN CHAMBERLAND, LA PRESSE

Pendant que le meilleur marqueur du Canadien, Mike Ribeiro, rongeait son frein sur la galerie de la presse, le capitaine Saku Koivu a disputé un match inspiré hier soir au Centre Bell, marquant son premier but de la saison. Le Tricolore a finalement vaincu le Lightning de Tampa Bay 3 à 2 grâce à un filet de Jan Bulis à 77 secondes de la fin du match. À lire dans le cahier Sports, pages 2 à 4.

Une résidence pour déficients jugée insalubre

La Curatelle et l'hôpital Douglas retirent les 15 pensionnaires de l'endroit

ANDRÉ DUCHESNE

Odeurs nauséabondes d'urine dans tous les coins. Chambres sales et mal isolées. Lits de fabrication artisanale. Mobilier dépareillé et en piteux état. Papier hygiénique fourni sur demande. À peu près aucun loisir et du personnel mal formé pour interagir avec une clientèle de bénéficiaires psychiatrisés.

C'est ce qu'ont découvert les inspecteurs de la Curatelle publique en faisant une visite-surprise, le 20 octobre dernier au Pavillon des Pins, résidence externe située à Mascouche et affiliée par contrat à l'hôpital Douglas de Verdun.

Quinze personnes étaient hébergées dans cet établissement dont cinq représentées par la Curatelle qui est intervenue à la suite d'un signalement. Une semaine après la visite, la directrice de la Curatelle, Lise Giroux, écrivait au directeur des services professionnels de l'hôpital pour exiger le retrait, dans les 48 heures, des cinq malades qu'elle représente.

« Les observations faites lors de notre visite (...) nous préoccupent énormément en regard des soins, des services dispensés et de la sécurité des personnes hébergées à cette ressource, lit-on dans la lettre. Notre évaluation de la situation nous amène à conclure à une absence totale de qualité de vie pour les personnes qui y sont hébergées. »

La Curatelle a également alerté la Commission des droits de la personne dans le but de protéger les 10 autres résidants.

›Voir RÉSIDENCE en A2

Mon clin d'oeil **STÉPHANE LAPORTE**
José Théodore n'est plus une tête de Turc. Il est une tête de tuque.

AUJOURD'HUI

Bandes dessinées	MONDE 2
Bridge	MONDE 5
Carrières	AFFAIRES 16
Décès	MONDE 6, 7
Feuilleton	MONDE 2
Forum	A 22, 23
Horaire télévision	ARTS 6
Horoscope	AFFAIRES 23
Loteries	A 7
Mots croisés	MONDE 2 et SPORTS 12
Mot mystère	MONDE 2
Observateur	AFFAIRES 22
Petites annonces	AFFAIRES 22 et AFFAIRES 2
Vacances-voyage	ACTUEL 6

Météo

Passages nuageux, maximum -7, minimum -13, plus de détails en page SPORTS 16

6 21924 98765 1

Québec récupère 140 millions en modifiant les règles fiscales

STÉPHANE PAQUET

Le gouvernement Charest, qui avait promis des baisses d'impôt de cinq milliards en cinq ans, a trouvé une astuce pour aller chercher près de 140 millions de plus dans les poches des Québécois l'an prochain.

Sans tambour ni trompette, il change les règles fiscales qui régissent l'indexation des tables d'impôt des particuliers.

Vendredi dernier, le ministre des Finances, Yves Séguin, a annoncé que le régime d'imposition des particuliers serait indexé au taux de 2 % dès janvier. Cette indexation, selon un communiqué diffusé par son ministère, « laissera annuellement 250 millions de plus dans les poches des contribuables ».

Or, pour faire passer ces 2 % d'indexation, le ministre Séguin doit changer les lois fiscales utilisées depuis le retour de l'indexation des tables d'impôt il y a deux ans. Si la règle en vigueur était utilisée, les contribuables auraient droit à une hausse non pas de 2 %, mais bien de 3,1 % de leur table d'imposition. Coût minimal estimé de ce 1,1 % de différence pour les contribuables: 137,5 millions de dollars, a calculé *La Presse*.

La façon de faire est simple à comprendre.

›Voir RÈGLES en A2

LE CRÉPUSCULE DE L'OCCIDENT

L'historien français Jean-Claude Chesnais affirme que le succès moderne de l'Occident s'explique par la démographie: l'Europe a en effet été la première région du monde à connaître une baisse de mortalité, et donc une croissance rapide de sa population. Mais la crise actuelle de la natalité menace de provoquer le « crépuscule de l'Occident ». M. Chesnais participe aujourd'hui à l'hôtel Hilton-Bonaventure à la conférence *Des enfants pour le Québec*, organisée par *La Presse* et Radio-Canada. À lire en page A10.

FIN DE SEMAINE Nikon 5 et 6 DÉCEMBRE

Nikon COOLPIX 2100
• Appareil photo numérique
• Résolution 2 millions de pixels
• Zoom 3X optique équivalent 36-108 mm
• Mise au point automatique
• Interface USB
279,99 $
Incluant : carte mémoire 8 Mo et accessoires
RECEVEZ 25 $ D'IMPRESSION PHOTO NUMÉRIQUE

Nikon COOLPIX 4300
• Appareil photo numérique
• Résolution 4 millions de pixels
• Zoom 3X optique équivalent de 38-114 mm
• Mode vidéo
• Interface USB
589,99 $
Incluant : carte mémoire 16 Mo et accessoires
RECEVEZ 25 $ D'IMPRESSION PHOTO NUMÉRIQUE

Nikon COOLPIX 5400
• Appareil photo numérique
• Écran pivotant
• Résolution 5 millions de pixels
• Zoom 4X optique équivalent 28-115 mm
• Mode vidéo avec son
• Interface USB
• Sabot de flash intégré
949,99 $
Incluant : carte mémoire 16 Mo et accessoires
RECEVEZ 25 $ D'IMPRESSION PHOTO NUMÉRIQUE

L.L.Lozeau Ltée
LE GRAND CHEF DE LA PHOTOGRAPHIE ET DES TECHNOLOGIES DE L'IMAGE
(514) 274-6577 | 6224, St-Hubert
www.lozeau.com | Montréal, Québec
1-800-363-3535
Valide jusqu'au 17 décembre 2003.
Les photos peuvent différer.
BEAUBIEN
FINANCEMENT accord D Desjardins

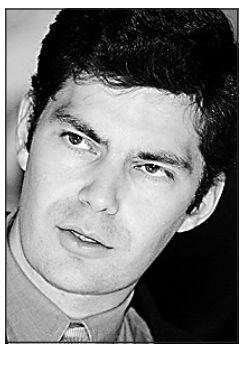
SUITES DE LA UNE

DEMAIN DANS LA PRESSE



Le chocolat équitable Il y a chocolat et... chocolat! Notre chroniqueur gastronomique Robert Beauchemin cause de chocolat équitable tout en rappelant que cuisiner au chocolat demeure à la fois une grande jouissance et une grande terreur. S'il est facile de patauger dans les lieux communs, il est tout aussi facile de se tromper ou de rater une recette. Mais la règle de base des desserts au chocolat ne change pas: leur succès dépend de la qualité du chocolat que vous utiliserez. **À lire demain dans le cahier Actuel**

AUJOURD'HUI SUR CYBERPRESSE



> Venez clavarder avec le chef de l'ADQ, Mario Dumont, à 13 h:
cyberpresse.ca/clavardage

> Trouvez des idées de décoration et de cadeaux pour Noël:
cyberpresse.ca/fetes

> Faites le point sur la saison de la LNH:
cyberpresse.ca/lnh

POUR JOINDRE LA PRESSE

La Presse, 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9

ABONNEMENT	(514) 285-6911
cyberpresse.ca/abonnement	1 800 361-7453
PETITES ANNONCES	(514) 987-8363
petitesannonces@lapresse.ca	1 866 987-8363
DÉCÈS	(514) 285-6816
deces@lapresse.ca	
CARRIÈRES	(514) 285-7320
carrieres@lapresse.ca	
RÉDACTION	(514) 285-7070

Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de *La Presse* et celles des services de la Presse Associée et de Reuters. Tous les droits de reproduction des informations particulières à *La Presse* sont également réservés. ISSN 0317-9249. Le quotidien *La Presse* est publié et édité par La Presse, ltée dont le siège social est sis au 7, rue Saint-Jacques, Montréal (Québec) H2Y 1K9 et il est imprimé à Transcontinental Métropolitain, situé au 12 300, boulevard Métropolitain Est, Pointe-aux-Trembles, division de Imprimeries Transcontinental G.T. inc. Guy Crevier. Président et éditeur.

«Le gouvernement n'est pas antisyndical», dit Charest

CHAREST
suite de la page A1

Réagissant à ces incidents, le premier ministre Jean Charest a affirmé qu'il ne pliera pas devant les syndicats.

« Le gouvernement n'a pas l'intention de céder à l'intimidation, au chantage ou au vandalisme, au contraire » a déclaré M. Charest lors d'une rencontre avec la presse hier matin.

Les syndicats ont répondu à son appel en tentant d'apaiser leurs troupes. Mais tant la CSN que la FTQ demandent au gouvernement de mettre également un frein à ses réformes controversées dans le domaine du travail et de la santé.

« Le gouvernement n'est pas antisyndical, a rétorqué M. Charest, mais il y a des organisations syndicales qui sont en train d'agir de façon antidémocratique. »

C'est après une intervention musclée à l'hôpital Sainte-Justine qui a causé l'annulation d'une conférence de presse, ainsi que le saccage du bureau de comté du président de l'Assemblée nationale, Michel Bissonnet, lundi, que des syndiqués ont pris d'assaut hier les bureaux du ministre Benoît Pelletier à Gatineau.

Cet esprit belliqueux n'a pas épargné l'Assemblée nationale elle-même, où libéraux et péquistes se sont chamaillés sur l'adoption d'une motion pour la paix.

Les députés ont finalement voté à l'unanimité pour que « l'Assemblée nationale condamne vigoureusement et sans nuances les actes de vandalisme et d'intimidation survenus le 1er décembre 2003 et rappelle, comme la loi sur l'Assemblée nationale l'édicte, qu'un député doit jouir d'une complète indépendance dans l'exercice de ses fonctions ».

Choix de vocabulaire

Le premier ministre Charest s'en est pris hier à plusieurs reprises au « niveau de langage » tant des chefs syndicaux qu'à celui du chef de l'opposition officielle, Bernard Landry, qui parle depuis un moment déjà de la « démolition » de l'État entreprise par le PLQ.

M. Landry a réfuté le lien que faisait M. Charest entre ses propos et les actes de vandalisme des syndicats. Le chef péquiste maintient que la paix sociale est menacée au Québec en raison des « attitudes confrontationnelles » du gouvernement libéral.

Charest ouvert à l'écoute

Malgré tout, Jean Charest n'a pas du tout l'intention de retarder l'adoption des projets de loi qui soulèvent la colère des syndicats, notamment les modifications à l'article 45 du Code du travail pour faciliter la sous-traitance et les changements dans le réseau de la santé. L'objectif de son gouvernement, soutient-il, reste d'offrir les meilleurs services possibles aux citoyens. Il se dit ouvert à l'écoute et aux critiques, mais pas de la façon « inacceptable » dont se sont exprimés certains syndiqués au cours des derniers jours.

Réagissant à l'appel au calme du premier ministre, la présidente de la CSN, Claudette Carbonneau, a d'abord tenu à se dissocier des manifestations mouvementées des derniers jours, qui sont l'oeuvre de membres de la centrale syndicale concurrente et non de la sienne. Mme Carbonneau a cependant souligné que le gouvernement Charest « devrait tenter de trouver un terrain d'entente avec les centrales syndicales au lieu de les ignorer ». Elle a invité le premier ministre à retarder l'adoption des projets de loi sur la sous-traitance et la réorganisation syndicale, projets qui doivent normalement être bouclés avant la fin de l'année.

Avec la collaboration du Droit d'Ottawa



PHOTO PC

Le premier ministre Jean Charest en conférence de presse hier à Québec.

L'hôpital de Verdun annule son contrat et suspend un gestionnaire

RÉSIDENCE
suite de la page A1

Tous les clients étaient des personnes très vulnérables, souffrant de problèmes de santé mentale et n'étant pas autonomes.

L'hôpital Douglas a finalement retiré les 15 déficients et annulé son contrat le liant avec la résidence depuis octobre 2000. Dans un communiqué diffusé hier à la suite d'un reportage de CKAC, l'établissement a annoncé avoir suspendu le gestionnaire des ressources résidentielles, Steve Wohl, responsable de l'administration mais aussi de la formation, de l'encadrement et de l'évaluation des résidences externes sous contrat avec Douglas.

Un avocat a été désigné comme enquêteur indépendant (son rapport est attendu en janvier 2004) et une évaluation des 150 résidences externes — accueillant 1000 malades — a été entreprise.

Ce n'était pourtant pas la première fois que des interrogations étaient formulées à l'égard du Pavillon des Pins, un ancien motel converti. Un pensionnaire, David McQuaid, est en effet mort d'une pneumonie le 3 février 2002 à l'hôpital Le Gardeur après y avoir été transporté par des ambulanciers. Lors de leur intervention, la température de sa chambre était de seulement 5 degrés Celsius. À l'hôpital, on a constaté que l'homme souffrait d'hypothermie; sa température corporelle était de 34 degrés.

Le Bureau du coroner a ouvert une enquête. Le coroner Lise Duchesne a remarqué que le seul préposé aux bénéficiaires présent était débordé de travail. Par contre, écrit-elle, l'endroit était relativement propre, la température ambiante normale et aucune anomalie n'était à signaler. Sa seule recommandation à l'hôpital Douglas était de réfléchir à la possibilité d'instaurer un rapport préposé/bénéficiaires plus adéquat.

« Nous avons amorcé un plan d'intervention avant même la publication du rapport du coroner, indique le Dr Mimi Israël, chef de la psychiatrie. Une travailleuse sociale faisait un suivi régulier. Mais le plan d'action n'a pas marché. Il y a eu défaillance dans le système et nous voulons savoir pourquoi. C'est pour cette raison que nous avons amorcé une enquête indépendante. »

Il semble, à la lumière de ce qu'on lit dans le rapport de la Curatelle, que les choses se sont dégradées entre la visite du coroner, en 2002 et celle du 20 octobre dernier. « Les chambres sont sales et mal isolées. La température ambiante est fraîche. Nous avons gardé nos manteaux tout au long de la visite », liton dans leur rapport.

Dans la salle à manger, ils ont trouvé « des tables et une poubelle recyclées des restaurants McDonald's ». Les murs étaient sales et les couleurs fades. Il n'y avait même pas de grille-pain; les rôties étaient faites au four.

Les lavabos se trouvaient dans une salle de bains fermée à clé. Il n'y avait qu'une douche dont la barre d'appui était rouillée, tout comme le bord de la baignoire. Une résidante a ouvert sa chambre aux inspecteurs; dans ses tiroirs se trouvaient des sous-vêtements mal lavés, avec des traces de selles séchées. Une autre résidante a dit qu'elle s'ennuyait, que sa dernière sortie, pour faire du magasinage, remontait à février 2002.

La Presse a laissé un message aux deux propriétaires de la résidence, Suzanne Turpin et Daniel Coutu, qui n'ont pas rappelé.

LA PRESSE AFFAIRES L'ESSENTIEL. Tous les jours dans LA PRESSE

LA PRESSE AFFAIRES L'ESSENTIEL. Tous les jours dans LA PRESSE

Le facteur d'indexation fixé à 2 % au lieu de 3,1 %

RÈGLES
suite de la page A1

Pour 2002 et 2003, le gouvernement précédent avait établi la règle suivante: le taux d'indexation des tables d'impôt était calculé en fonction de l'indice des prix à la consommation au Québec (IPCQ) du 1er octobre au 30 septembre par rapport à l'IPCQ de la même période pour l'année précédente. Selon les calculs faits par l'Institut de la statistique du Québec à la demande de *La Presse*, cet écart était de 3,1 % entre 2002 et 2003. Les tables d'imposition auraient donc dû suivre le même cours.

Mais le gouvernement Charest, qui fait face à des finances publiques précaires, a décidé de changer la formule. « Pour l'année 2004, peut-on lire dans une note technique du ministère des Finances, la législation et la réglementation fiscales seront modifiées pour prévoir qu'un facteur d'indexation de 2 % sera appliqué, en lieu et place du mode d'indexation prévu, à la valeur établie, pour l'année 2003, de chacun des paramètres sujets à une indexation.»

Pour bien comprendre l'impact de ce taux d'inflation réduit à 2 %, il faut regarder les tranches de revenus imposables, ce qu'on appelle communément les *brackets* d'impôt. Actuellement, le taux d'imposition le plus faible (16 %) est appliqué jusqu'à 27 095 $ de revenus. Avec l'augmentation annoncée la semaine dernière par Yves Séguin, ce montant sera relevé à 27 635 $. Si le ministre des Finances avait suivi les règles en vigueur, les contribuables auraient eu 300 $ de plus à ce taux réduit d'imposition, puisque le seuil maximal de la première tranche de revenus imposables aurait été augmentée à 27 935 $.

Les écarts sont encore plus importants pour les revenus de la tranche du milieu. Pour 2004, M. Séguin fixe à 55 280 $ le seuil maximal en dessous duquel le revenu est imposé à 20 %. Or, s'il ne modifiait pas les règles, les contribuables auraient pu gagner jusqu'à 55 875 $ avant de tomber dans la catégorie des revenus supérieurs, où le fisc va chercher 24 % des revenus des particuliers.

La décision du ministre des Finances aura aussi un impact direct sur le revenu imposable des familles. Les enfants à charge permettent à leurs parents de réclamer des crédits d'impôt. Pour le premier enfant, le crédit était fixé à 2710 $ en 2003. M. Séguin l'établit à 2765 $ pour 2004. Sans les changements annoncés en douce la semaine dernière, il aurait été de 2795 $. Les parents viennent de perdre 30 $ de crédit d'impôt. Pour le deuxième enfant, le fisc ira chercher 30 dollars de plus. Les déductions pour frais de garde sont aussi réduites par la mesure de M. Séguin.

Pour tous les contribuables, le montant de base prévu pour couvrir les besoins essentiels est aussi affecté à la baisse. Il était de 6150 $ en 2003. Il passe à 6275 $ en 2004. Si le ministre Séguin avait suivi l'inflation, il aurait été à 6340 $, une différence de 65 $. Et la liste des divers crédits d'impôt offerts aux contribuables et qui devaient suivre l'inflation pourrait s'allonger sur une page complète, incluant le crédit pour la TVQ.

Hier, le ministère des Finances, informé des conclusions de *La Presse*, n'a pas cru bon rappeler.



CARRIÈRES
OÙ EST L'EMPLOI ?
Le samedi dans LA PRESSE

Pharmaciens

Précision

L'article sur l'Ordre des pharmaciens qui reprend son enquête sur les « cadeaux », paru hier en une, mentionne que le président de l'Association québécoise des pharmaciens propriétaires (AQPP) est Normand Cadieux. C'est plutôt Normand Bonin qui est président de l'AQPP, Normand Cadieux en est le directeur général. Nos excuses.

ACTUALITÉS

Anne McLellan ira aux Finances

Martin voudrait séduire l'électorat féminin et les provinces de l'Ouest

JOËL-DENIS BELLAVANCE

OTTAWA – Voulant séduire l'électorat féminin et marquer des points dans les provinces de l'Ouest, Paul Martin s'apprête à confier à Anne McLellan le prestigieux poste de ministre des Finances, faisant de cette députée de l'Alberta la première femme à occuper de telles fonctions dans l'histoire du pays.

Mme McLellan, qui est actuellement ministre de la Santé et qui avait déjà exprimé dans le passé son intérêt à diriger un ministère à vocation économique, est assurée depuis des mois de jouer un rôle influent dans le prochain Conseil des ministres qui prêtera serment le 12 décembre.

En devenant ministre des Finances, Mme McLellan augmenterait aussi ses chances de réélection au prochain scrutin, prévu au printemps 2004, d'autant plus qu'elle a toujours remporté la victoire dans sa circonscription d'Edmonton-Ouest par une faible majorité, l'Alberta étant un bastion de l'Alliance canadienne.

Élue pour la première fois en 1993, cette ancienne doyenne de la faculté de droit de l'Université de l'Alberta a accédé au cabinet dès la première victoire des libéraux. Avant d'aboutir au ministère de la Santé, elle a d'abord été ministre des Richesses naturelles et ensuite ministre de la Justice.



PHOTO PRESSE CANADIENNE

Anne McLellan

D'une pierre deux coups

« En nommant Anne McLellan ministre des Finances, Paul Martin va pouvoir faire d'une pierre deux coups. Il pourra courtiser à la fois l'électorat féminin et les électeurs des provinces de l'Ouest », a confié un stratège libéral sous le couvert de l'anonymat.

Selon des informations obtenues par *La Presse*, M. Martin avait deux candidats en tête pour combler le poste de ministre des Finances, des fonctions qu'il a occupées pendant neuf ans avant d'être limogé du cabinet par Jean Chrétien en juin 2002. En effet, l'actuel ministre des Travaux publics, Ralph Goodale, avait aussi été pressenti pour être le prochain grand argentier du pays.

Or, M. Goodale, fidèle partisan de M. Martin depuis la course au leadership de 1990, serait promu au poste de vice-premier ministre. En outre, il conserverait certaines des responsabilités qu'il détient déjà, dont ministre responsable de la Commission canadienne du blé et interlocuteur fédéral auprès des Métis et des Indiens non inscrits.

Il conserverait aussi la responsabilité de Communications Canada, cet organisme fédéral qui gère le fameux programme des commandites, afin de parer aux attaques des partis de l'opposition à la Chambre des communes à la reprise des travaux parlementaires.

Le scandale des commandites

C'est que M. Goodale, mieux que quiconque dans les rangs libéraux, maîtrise à fond tout le dossier relié au scandale des commandites qui éclabousse le gouvernement Chrétien depuis deux ans et il serait risqué de le confier à un autre ministre recrue à quelques mois du déclenchement des élections fédérales, prévues au printemps 2004.

D'autant plus que la vérificatrice générale, Sheila Fraser, doit déposer un rapport cinglant sur le programme des commandites lorsque les députés convergeront à nouveau vers la capitale fédérale à la fin janvier ou au début février.

Ce fameux rapport, que certains dans les milieux libéraux décrivent comme « une bombe à retardement », devait être déposé le 25 novembre, mais le premier ministre Chrétien a décidé de proroger le Parlement le 13 novembre, empêchant ainsi Mme Fraser de livrer au grand jour le fruit de l'auscultation de ce programme.

Le programme des commandites a été mis sur pied par le gouvernement Chrétien dans la foulée la mince victoire du camp du NON au référendum de 1995 au Québec afin d'augmenter la visibilité du fédéral dans la province.

La grande majorité des contrats octroyés dans le cadre de ce programme doté d'un budget annuel de 40 millions de dollars ont été décrochés par des agences de publicité de Montréal qui contribuaient généreusement à la caisse électorale des libéraux fédéraux.

Au moins une quinzaine de contrats font l'objet d'une enquête policière. En septembre, le président de la firme Communications Coffin, Paul Coffin, a d'ailleurs été accusé de fraude totalisant plus de deux millions de dollars dans le cadre de cette affaire.

Nouveau visage

Après avoir pris connaissance des cahiers d'information préparés par les hauts fonctionnaires des divers ministères, Paul Martin et son équipe de transition s'attellent depuis quelques jours à la difficile tâche de choisir les ministres du prochain cabinet. Désirant donner un nouveau visage au gouvernement libéral après 10 ans de pouvoir, M. Martin compte congédier près des deux tiers des ministres actuels. Le cabinet qu'il compte diriger commence à prendre lentement forme, bien que certains éléments pourraient changer à la dernière minute.

Le ministre des Finances, John Manley, est allé au devant des coups la semaine dernière en annonçant qu'il ne sollicitera pas un autre mandat. Le ministre des Ressources naturelles, Herb Dhaliwal, doit en faire autant ce matin.

Le bloquiste Robert Lanctôt s'en va rejoindre Paul Martin

Une 7e défection en 18 mois

JOËL-DENIS BELLAVANCE
ET VINCENT MARISSAL

OTTAWA — À quelques mois des prochaines élections fédérales, le Bloc québécois a encaissé un dur coup hier après que le député de Châteauguay, Robert Lanctôt, eut décidé de claquer la porte de cette formation souverainiste afin de joindre les rangs du Parti libéral de Paul Martin.

M. Lanctôt, qui a confirmé sa défection à Montréal, est le septième député bloquiste à quitter le parti en 18 mois. Selon des informations obtenues par *La Presse*, hier, au moins deux autres députés bloquistes réfléchissent aussi à leur avenir, soit Mario Laframboise (Argenteuil-Papineau-Mirabel) et Odina Desrochers (Lotbinière-L'Érable).

Dans une lettre de cinq paragraphes envoyée au chef bloquiste Gilles Duceppe, M. Lanctôt a expliqué sa décision en affirmant que les intérêts du Québec à Ottawa sont mieux défendus par le Parti libéral que par le Bloc québécois. Il a aussi soutenu que l'arrivée de Paul Martin marque « le début d'une nouvelle ère » dans les relations entre Ottawa et les provinces.

Le député, élu pour la première fois aux Communes en novembre 2000, a pu participer à son premier caucus libéral hier dans la métropole.

« Après avoir siégé pendant plus de trois ans à la Chambre des communes, ma pensée a beaucoup évolué et j'ai réalisé que les intérêts du Québec à Ottawa sont mieux défendus par le Parti libéral du Canada que par le Bloc québécois. Je suis convaincu qu'il est temps de mettre fin aux vieilles chicanes qui divisent le Canada pour réaliser tout le potentiel du Québec et du Canada. Je suis maintenant prêt à participer à l'édification du Canada du 21e siècle », a écrit M. Lanctôt.

Le député, élu pour la première fois aux Communes en novembre 2000, a pu participer à son premier caucus libéral hier dans la métropole après que les députés libéraux du Québec eurent accepté son transfert.

Dans sa lettre, M. Lanctôt dénonce la campagne publicitaire lancée par le Bloc québécois contre Paul Martin, estimant que « ce négativisme » ne contribue pas à accroître « la confiance des Québécois dans notre système politique ».

Paul Martin, s'est entretenu avec M. Lanctôt hier. « Il a confirmé clairement que selon lui l'avenir du Québec reste à l'intérieur du Canada, ce qui est pour moi primordial », a dit M. Martin qui venait de rencontrer la gouverneure générale Adrienne Clarkson afin de discuter de la passation des pouvoirs. Quant au premier ministre Jean Chrétien, qui passera le flambeau le 12 décembre, il s'est réjoui de la nouvelle. « La famille est grande chez nous », a-t-il commenté hier.

Le Bloc québécois a minimisé l'importance du départ de M. Lanctôt en soutenant que le comité exécutif du parti dans la circonscription de Châteauguay a adopté lundi une résolution réclamant sa démission parce qu'il ne faisait pas la promotion de la souveraineté du Québec. Les militants étaient aussi insatisfaits de son travail.

Le leader parlementaire du Bloc, Michel Gauthier, a tout de même admis qu'il s'est senti trahi par la décision de M. Lanctôt de rejoindre le Parti libéral, une décision qui représente selon lui « un changement radical ». « Son passage au Parti libéral est un choix qui m'étonne quand on pense que c'est supposé être ses convictions souverainistes qui l'ont conduit à Ottawa. Admettons que c'est assez particulier comme choix », a-t-il déclaré.

Cela dit, M. Gauthier a soutenu que cette défection fait mal au Bloc québécois, qui ne détient plus que 33 des 75 sièges au Québec. Les libéraux ont maintenant 38 sièges, le Parti conservateur un siège, alors que trois députés siègent comme indépendants. « Je pense que M. Lanctôt s'est vu mal pris. Son exécutif exige de lui sa démission. Il a décidé de sauver sa peau », a-t-il déclaré.

D'autres députés pourraient changer de camp au cours des prochaines semaines. Le député conservateur du Québec, André Bachand, attend les résultats du vote sur la fusion avant de décider s'il joint le Parti libéral. Son collègue conservateur du Manitoba, Rick Borotsik, qui est aussi vivement opposé à la fusion de son parti à l'Alliance canadienne, pourrait en faire autant.

« Je suis rassasié »

Aline et Jean Chrétien ont hâte au 12

JEAN-MARC BEAUDOIN
LE NOUVELLISTE

OTTAWA – « Je suis, en quelque sorte, rassasié. »

Dans l'élégant fauteuil du salon des invités où se trouve à ses côtés sa femme Aline, à la résidence officielle des premiers ministres du Canada, au 24, avenue Sussex, à Ottawa, Jean Chrétien ne cache plus qu'il a maintenant hâte de tourner le dos à la politique active.

« Oui, j'ai hâte », dit-il, ce que s'empressera de confirmer Aline. « Il a hâte. On a hâte. Il a tout eu. Tu peux pas demander mieux, Jean. » « Fallait que ça finisse et ça finit bien », renchérit le premier ministre.

On est dimanche soir, à moins de 12 jours du retrait de ses fonctions de premier ministre du Canada. C'est le moment qu'avait choisi le couple pour nous accorder une dernière grande entrevue du premier ministre du Canada, en prévision d'un cahier spécial sur sa carrière que publiera *Le Nouvelliste* le 12 décembre. On découvrira un couple visiblement détendu, heureux, en bonne forme et de belle humeur, un pied déjà engagé dans sa nouvelle vie.

Cours de conduite

Depuis plusieurs semaines, Aline Chrétien monte chaque jour dans sa petite Jeep Liberty « qu'elle adore ». Selon les policiers gardes du corps qui l'ont aidée à réapprendre à conduire, elle manque encore un peu d'agressivité dans le trafic dense d'Ottawa. Comme conductrice, elle serait un peu trop polie, mais peu importe. Elle remplit chaque jour sa Jeep d'objets familiaux qu'elle transporte elle-même au luxueux condo que le couple habitera bientôt, pas très loin du 24 Sussex. Il ne lui reste plus beaucoup de choses à déménager, sauf peut-être des photos de famille et quelques photos officielles prises avec d'autres chefs d'État qui garnissent les meubles de la résidence officielle. Ainsi qu'une partie de leur collection de sculptures nordiques qui ornent toujours le manteau de la cheminée. La sculpture qu'elle avait empoignée une nuit pour chasser un intrus qui voulait s'en prendre à Jean Chrétien est toujours là. Elle partira avec les dernières boîtes.

Jean Chrétien avait consacré une partie de sa journée à faire le tri dans ses livres pour choisir ceux qu'il pourra conserver. Sa préférence va aux livres d'art, à ceux qui lui ont été offerts dans des occasions spéciales ou à d'autres qu'il affectionne particulièrement, pour une raison ou pour une autre. « On ne pourra pas tous les garder », admet-il, résigné. « On manque de murs pour pouvoir installer toutes nos choses », explique Aline. Il faut dire qu'en 40 ans de vie publique, on en accumule, des souvenirs.

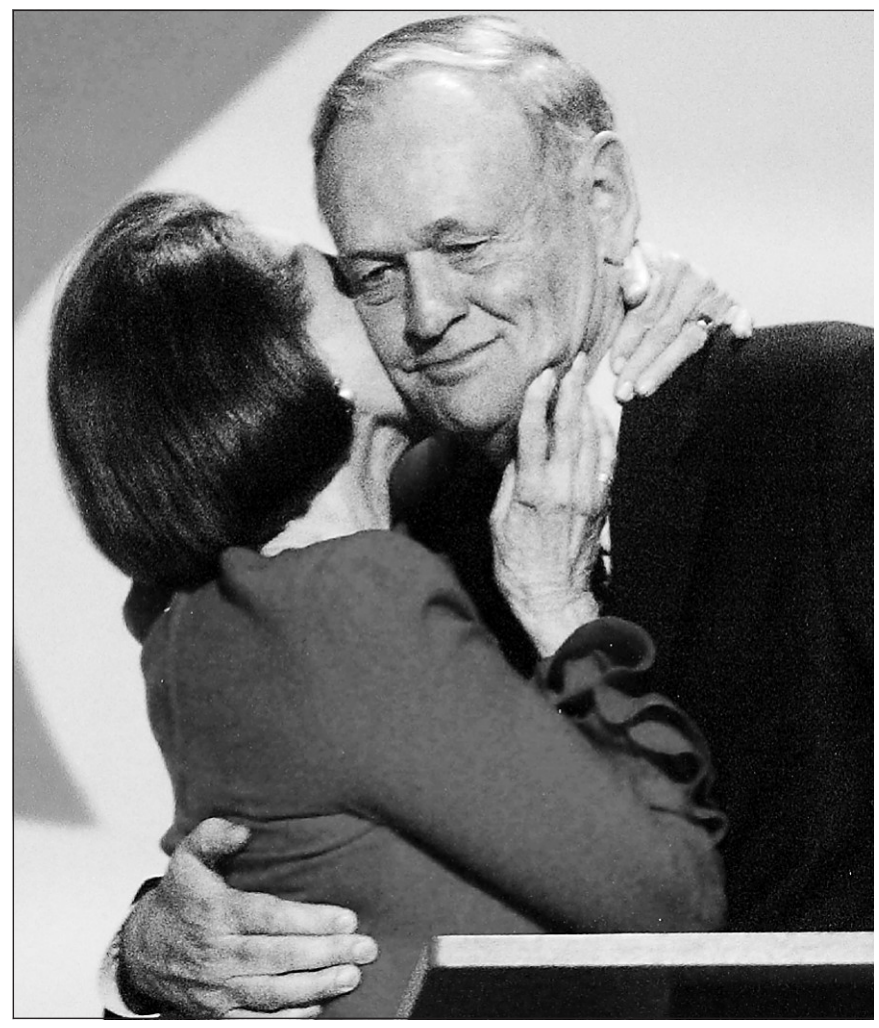


PHOTO PRESSE CANADIENNE

C'était le 13 novembre dernier, à Toronto. Aline Chrétien embrasse son mari lors de sa soirée d'adieu.

Partie de billard

Depuis Toronto, depuis la grande soirée hommage que le Parti libéral du Canada lui a consacrée, la pression est tombée, la politique s'esquive un peu plus chaque jour et le couple adopte déjà un rythme de vie plus relâché. La semaine dernière, le premier ministre s'est rendu dans les cuisines où il a invité le sous-chef, un champion de billard, à s'activer. Le premier ministre voulait aller à une *poolroom* de Gatineau. Elle appartient à un nommé Lafrenière. « C'est un gars de Shawinigan, raconte-t-il avec fierté. On a pris une bière. » « Vous savez, il a gagné deux parties », révèle Aline. « Jean aime cette atmosphère simple et chaleureuse. C'est pour ça qu'on a survécu en politique. C'est parce qu'on aime les gens », analyse-t-elle.

Si la détente s'installe, leur horaire sera quand même assez rempli d'ici le 12 décembre..

Dimanche soir, après l'entrevue, le couple devait se rendre à une réception offerte par l'ambassade des États-Unis. Lundi soir, les Chrétien recevaient quatre couples d'amis avec lesquels ils ont fait de la musique au salon, Aline au piano et Jean au trombone. Il était évidemment prévu au programme de la soirée d'écouter le reportage de deux heures diffusé par CBC sur la carrière de Jean Chrétien. Hier, le premier ministre devait diriger sa dernière réunion du Conseil des ministres « où nous aurons des décisions à prendre », a-t-il précisé. Aujourd'hui, le couple va s'envoler pour l'Afrique où il participera à un dernier sommet international, avant de s'arrêter à Paris, le 9 décembre, pour un grand banquet d'adieu offert par le président français Jacques Chirac.

Les Chrétien rentreront à Ottawa le 10 décembre. Le 13, ils passeront la journée dans leur condo. Jean Chrétien ne sera alors plus premier ministre du Canada. Il sera simple député. Député de Saint-Maurice... jusqu'à quand ? C'est une des nombreuses questions qu'on lui a posées et dont on rendra compte dans le cahier spécial du 12 décembre. En attendant, on peut dire que le couple passera Noël chez leur fille, le jour de l'An au lac des Piles et que le lundi 5 janvier, un certain Jean Chrétien, avocat, prendra du service à Ottawa.

POLITIQUE

EN BREF

Paul Martin va encore accepter des vols offerts par des amis

Le premier ministre désigné, Paul Martin, affirme n'avoir rien fait de mal lorsqu'il a accepté d'effectuer cinq vols à bord d'avions d'affaires appartenant à des amis, alors qu'il était ministre des Finances.

M. Martin, qui a gagné des millions de dollars au sein de l'industrie du transport avant de se lancer en politique, a toutefois reconnu qu'il aurait pu faire preuve de davantage de transparence au sujet de ses activités, estimant en outre nécessaire de resserrer les règles en matière d'éthique.

« J'ai en fait beaucoup réfléchi à cela, a-t-il déclaré hier. Je ne suis pas totalement satisfait de la façon dont j'ai agi, des règles en place. »

M. Martin a fait remarquer que les règles en matière d'éthique actuellement en vigueur ne l'obligeaient pas à rendre publics les vols effectués par affaires ou pour le plaisir. Il a également dit avoir consulté le conseiller en éthique du gouvernement fédéral au sujet des vols en question, ajoutant qu'il avait finalement payé trois d'entre eux.

Alors qu'il était ministre des Finances, M. Martin a effectué des vols à bord d'appareils appartenant à Lawrence Pathy, son ancien partenaire d'affaires ; à son ancien patron, Paul Desmarais, dirigeant de Power Corp. ; à Gerry Schwartz, d'Onex ; et à Wallace McCain, propriétaire des Aliments Maple Leaf.

Il a expliqué ne pas avoir remboursé deux vols effectués en 1995 et 1999 dans les Antilles en compagnie de M. Pathy parce qu'il connaissait ce dernier depuis le milieu des années 70, et que les deux hommes s'étaient régulièrement échangé des cadeaux.

Le futur premier ministre a indiqué qu'il continuerait d'accepter des vols offerts par ses amis. « Ce sont des amis, et j'ai l'intention — comme vous le feriez tous — de prendre des vacances avec mes amis », a-t-il indiqué. *Presse Canadienne*

Herb Dhaliwal préfère démissionner

Le ministre fédéral des Ressources naturelles Herb Dhaliwal doit annoncer sa démission aujourd'hui, indiquent des sources à Ottawa. Nombre d'observateurs politiques avaient déjà indiqué que M. Dhaliwal perdrait son poste dans le nouveau cabinet de Paul Martin qui sera annoncé le 12 décembre, alors que le nouveau premier ministre entrera en fonction.

On s'attend également à ce que M. Dhaliwal ne se représente pas dans sa circonscription de Vancouver South Burnaby aux prochaines élections générales, prévue pour le printemps prochain. Les relations entre M. Dhaliwal, un fidèle de Jean Chrétien, et M. Martin étaient souvent tendues.

M. Dhaliwal a refusé de confirmer la nouvelle, hier, mais, pour les observateurs, en choisissant de partir maintenant, M. Dhaliwal évite l'humiliation de se voir chassé du cabinet. *Presse Canadienne*

Larry Smith dit non au parti de la droite

Après Mike Harris et Bernard Lord, c'est au tour de Larry Smith, éditeur du quotidien montréalais *The Gazette*, de renoncer à se porter candidat pour diriger le nouveau parti de droite issu de l'union de l'Alliance canadienne et du Parti progressiste-conservateur.

M. Smith a fait part de sa décision à quelques jours du vote crucial des conservateurs sur cette union de la droite. Depuis un peu plus d'un mois, il parcourait le pays afin d'aller vérifier ses appuis sur le terrain. Si les appuis étaient là, il manquait cependant de temps pour s'assurer une organisation forte et, surtout, bien financée.

M. Smith ne ferme pas la porte à une carrière politique. Il demeure même vague lorsqu'on lui demande si un siège de député pourrait l'intéresser. *Presse Canadienne*

Jean Chrétien envoie « un signal très fort » à l'Afrique

Le premier ministre défend sa participation au sommet du Commonwealth quelques jours avant de prendre sa retraite

GILLES TOUPIN

OTTAWA — La décision du premier ministre Jean Chrétien de se rendre au sommet du Commonwealth à Abuja, au Nigeria, du 5 au 8 décembre, alors qu'il quitte la vie politique le 12 décembre, est présentée par de hauts responsables gouvernementaux comme « un signal très fort » de l'engagement du Canada envers le développement de l'Afrique.

Plusieurs observateurs de la scène politique fédérale se sont interrogés ces derniers temps sur la pertinence de la participation de M. Chrétien à ce sommet, alors qu'il demeurera à son poste pendant seulement 24 heures après son retour, le 10 décembre. N'aurait-il pas été plus logique de céder la place plus tôt pour permettre au premier ministre désigné, Paul Martin, d'entrer en fonction et de représenter lui-même le Canada à Abuja ?

« Ce sera la cinquième et la dernière participation de M. Chrétien à un sommet du Commonwealth, a affirmé un haut responsable gouvernemental. Le fait que M. Chrétien ait décidé de quitter son poste seulement après le sommet du Commonwealth envoie un signal très fort à propos de son engagement pour l'Afrique et le Commonwealth. »

Le premier ministre Chrétien a en effet été à l'avant-garde de l'initiative africaine, développée au sommet du G8 à Kananaskis (Alberta) en 2002, dans le cadre du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique (NPDA). Il avait d'ailleurs annoncé une participation canadienne de 500 millions de dollars à ce vaste projet d'aide à l'Afrique, et cela en plus de l'aide au développement déjà consentie par Ottawa au continent noir. Et comme le thème choisi cette année au sommet du Commonwealth par son hôte, le président nigérian Olusegun Obasanjo, est « Développement et démocratie : partenariat pour la paix et la prospérité », M. Chrétien a estimé qu'il correspondait parfaitement bien à l'approche qu'il a toujours prônée.

« Le thème met en lumière le fait que le développement et la démocratie vont main dans la main, a souligné un haut responsable gouvernemental. Ces réalités se renforcent mutuellement. Cette discussion sur le rôle que peut jouer le Commonwealth pour promouvoir le développement et la démocratie sera au centre du débat d'idées lors de la retraite des chefs de gouvernement et elle formera le coeur de la déclaration finale. »

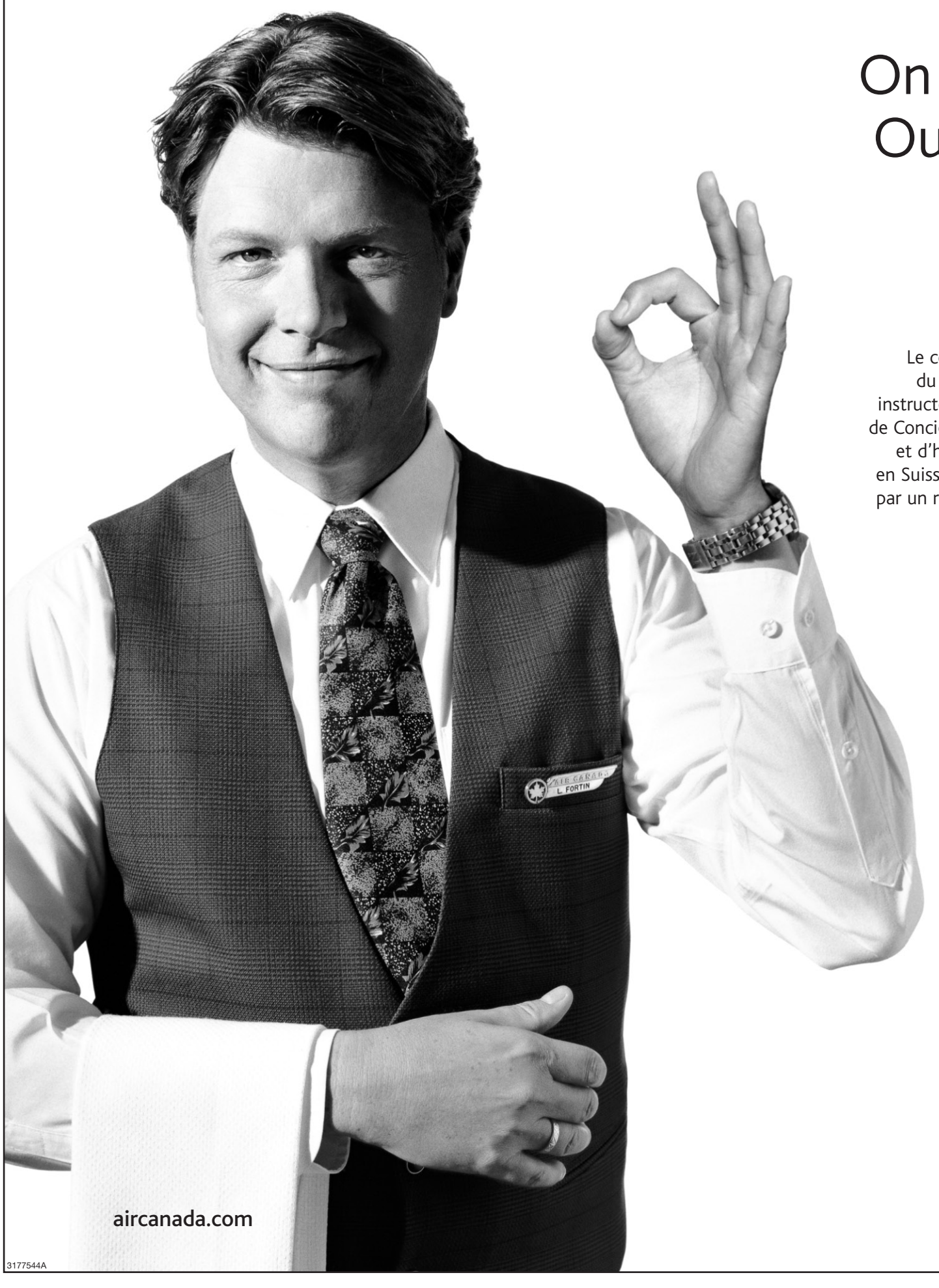
Les objectifs canadiens spécifiques, lors de la rencontre d'Abuja, sont ceux du renforcement des grands principes adoptés par le Commonwealth à Harare, en 1991, soit ceux de la protection et de la promotion de la démocratie, de la primauté du droit, de l'indépendance de l'appareil judiciaire, du gouvernement juste et honnête, de la défense des droits de la personne et de la promotion du développement durable.

« Le premier ministre apprécie beaucoup les réunions biennales des chefs de gouvernement du Commonwealth, affirme le haut responsable gouvernemental. Il s'agit d'un forum unique qui rassemble plus de 50 chefs de gouvernement de tous les continents qui partagent des valeurs et des traditions communes. C'est un groupe très spécial en raison de son mode de fonctionnement particulier. Les leaders se réunissent entre eux, sans leurs fonctionnaires, le plus librement possible. Les chefs de gouvernement essaient d'éviter les longs discours préparés à l'avance, comme ceux que l'on entend à l'Assemblée générale de l'ONU. Il n'y a pas de vote non plus. Le Commonwealth fonctionne par consensus. »

M. Chrétien a d'ailleurs a maintes reprises utilisé le Commonwealth pour faire avancer les grandes préoccupations du Canada sur la scène internationale, qu'il s'agisse des mines antipersonnel, du Tribunal pénal international ou d'autres questions relatives à la sécurité. De plus, le sommet du Commonwealth a toujours été traditionnellement pour le Canada l'occasion de poursuivre son dialogue avec les petits États. À chaque sommet, M. Chrétien se réunit avec les dirigeants des pays des Antilles qui le considèrent comme une sorte d'ange gardien et de porte-parole. Encore cette année, le premier ministre rencontrera ses homologues antillais.

Évidemment, on ne se cache pas à Ottawa pour dire que la visite de M. Chrétien à Abuja sera l'occasion pour les leaders du Commonwealth — dont plusieurs au cours des années se sont liés d'amitié avec le premier ministre — de remercier ce dernier pour les services qu'il a rendus à la communauté internationale, en particulier à l'Afrique.

Quant à Paul Martin, on assure dans l'entourage de M. Chrétien que le futur premier ministre sera informé par M. Chrétien lui-même des résultats de la rencontre lors de la passation des pouvoirs, le 12 décembre. « Lorsqu'il s'agit de l'Afrique, a confié le haut responsable gouvernemental, M. Martin et M. Chrétien sont sur la même longueur d'onde. Même si M. Martin n'a pas parlé à M. Chrétien du sommet, nous avons vu au congrès libéral à Toronto, lors du discours du chanteur rock Bono, que les deux hommes partageaient les mêmes convictions vis-à-vis de l'Afrique. »



On peut aller de A à B.
Ou voyager de *A à Z*.

Le service Super Affaires.
Un monde de différence.

Le concept est fort simple : proposer en vol toute la qualité du service que l'on retrouve sur terre. Pour y parvenir, nos instructeurs ont parfait leurs connaissances auprès de l'Institut de Conciergerie Internationale de Paris, de l'Institut de tourisme et d'hôtellerie du Québec et de l'hôtel Mandarin de Genève, en Suisse. Une telle qualité de formation se traduit aujourd'hui par un raffinement du service. Entièrement voué à l'excellence, notre personnel de bord se soucie plus que jamais de votre confort et prépare avec élégance vos tout nouveaux repas du service Super Affaires[MD]. Bien entendu, cette exquise qualité de service vous est maintenant proposée dans un environnement plus spacieux. Ce concept si simple contribue grandement à faire toute la différence du monde.

Plus de choix, plus de flexibilité et davantage.

Louis Fortin
Spécialiste en formation — Service en vol, Montréal

aircanada.com

AIR CANADA

3177544A

3184954



YVES BOISVERT

D'accord, posons-nous des questions

La lettre posthume de Léon Lafleur, et surtout son suicide, devraient amener les journalistes à se poser des questions. Tout le monde nous le dit, ça doit être vrai.

Se poser des questions est une excellente chose. Lesquelles ? C'en est une première. Une deuxième : quand faut-il se les poser ?

Au sujet de cette affaire, ce n'est pas une question journalistique qui vient en tête en premier lieu. C'est : pourquoi cet homme s'est suicidé ? Profondément, je ne le sais pas.

Il reste, pour l'oeil public, cette lettre de 393 mots publiée dans *Le Devoir* samedi. Que dit-il ?

Il débute en disant que sa main tremble. Il écrit : « Quelle tempête ! » Il s'adresse ensuite aux autres directeurs d'hôpitaux. Il leur dit de résister aux « Arcand, Mailloux, Noël, Arthur, Rumak de ce monde ». Ceux-là, journalistes, animateurs, militante, sont apparemment les auteurs de la « tempête ».

Ensuite, il blâme le ministre, pour ne pas l'avoir soutenu. Il dit que le ministre ne lui a pas tendu la main dans « la tempête ». Parce que « son image est trop importante », dit-il.

Dans la dernière moitié de la lettre, c'est lui qu'il accuse. Pour avoir « banalisé cet événement », c'est-à-dire le cas de ces préposés qui avaient terrorisé une patiente.

« Je sais que cette réaction ne me ressemble pas, qu'elle n'est pas du tout proportionnelle à mes valeurs, à l'énergie que j'ai, que nous avons mis à améliorer la qualité de vie des résident(e)s de Saint-Charles, ça me console un peu, mais ça ne me ressuscitera pas. »

Il reproche au ministre de ne pas avoir répondu à son invitation de visiter Saint-Charles. Il lui demande de le faire maintenant. Il souhaite que son successeur puisse « sensibiliser encore plus les décideurs à la complexité de ce milieu de vie (...) afin qu'on y accorde les ressources nécessaires. »

Et il conclut : « J'ai fait une grosse erreur, je l'aurai, et les miens, payée très cher. J'espère qu'au moins on aura su en tirer des leçons pour l'avenir. »

Et il demande pardon aux gens de Saint-Charles, pensionnaires ou travailleurs, de les avoir « emmenés dans cette tempête. Gardez la tête haute, vous savez que ce que l'on dit de votre milieu de vie ne correspond pas à la réalité ».

////////////////////////

Revenons à la question : pourquoi s'est-il suicidé ? Il y a deux pistes dans cette lettre. La tempête, bien sûr. Mais aussi le fait qu'il soit incapable de vivre avec cette « grosse erreur », qui a consisté à banaliser les gestes de ses employés. Une réaction qui « ne me ressemble pas », dit-il.

Cet homme qui s'est donné comme pas un, qui était apprécié de plein de gens, soudain se voit dans le miroir que lui tendent les médias. Ça ne « correspond vraiment pas à la réalité ». Mais en même temps, il voit cette « erreur » insupportable.

Ça nous dit ce qui l'a fait souffrir la dernière semaine de sa vie. Ça ne nous raconte pas le reste. Ça nous montre quelques gouttes. Très peu le vase.

Reste, de l'extérieur, l'image de cette main qui tremble de détresse et de solitude.

////////////////////////

À partir de ce drame personnel, certains invitent les médias à « se poser des questions ». Je le répète, c'est très bien de se poser des questions. Il faut toujours s'en poser. D'une certaine façon, le suicide de M. Lafleur est une très mauvaise occasion de se poser des questions. Parce qu'au départ, elle pose l'hypothèse, insidieusement, que les médias ont tué cet homme admiré.

Une experte de l'UQAM, qui a une chaire en relations publiques, déplorait hier dans nos pages l'« effet loupe » des médias qui se répercutent les uns les autres. Les médias ont une énorme force de frappe, dit-elle, et ils sont uniformes : le lundi du dévoilement de l'affaire par *La Presse*, tous les bulletins télévisés ont repris l'affaire à 18h.

Oui. Et après ? Est-ce que le type de TVA devait dire : on arrête ça, les autres stations l'ont aussi, ça va faire « l'effet loupe » ?

Dans l'absolu, chaque journal, chaque téléjournal, comme chaque communication, est un échec, en ce sens qu'il est incapable de représenter toute la réalité, parfaitement, sans la déformer, la grossir, la rapetisser.

Mais après ? Après cette constatation évidente, que faut-il faire ? Puisqu'on est censé se poser des questions, posons-les : qui a fait une erreur ? Quelqu'un a gueulé trop fort ? C'est possible. C'est probable. Il faut baisser le son des tribunes téléphoniques quand gueulent trop fort les gueulards.

Mais allons plus loin : même si tous avaient eu un ton juste, si tous les reportages avaient été équilibrés, le simple effet de multiplication des médias aurait créé un « trop ». C'est vrai.

Et après ? Ce n'était pas une histoire inventée. La nouvelle était d'intérêt public. Elle soulève plein de questions non seulement sur le traitement des patients, mais sur l'abandon dont ils sont l'objet. Autrement dit, on n'est pas devant un faux débat, comme les médias en fabriquent si souvent.

Il y avait une attaque à la crédibilité de Saint-Charles-Borromée, bien entendu. Mais, aussi exagérée qu'elle ait pu être, elle n'était pas gratuite. Ce qu'il fallait faire ? Il fallait riposter. Répondre à ce « trop ». Défendre ce qui devait être défendu. Montrer autre chose. J'ai vu, à Radio-Canada, le président du syndicat donner intelligemment son point de vue, au deuxième jour de la tempête. Il y avait là l'amorce d'une discussion un peu plus large, après la tempête.

Malheureusement, le capitaine avait déserté le navire en plein milieu. N'allons pas transformer un geste d'infini désespoir en analyse médiatique. Ce serait faire du sensationnalisme pour intellectuels.

Les agriculteurs en ont assez des intermédiaires

Des éleveurs de bovins songent à vendre leurs produits directement aux consommateurs

JUDITH LACHAPELLE

QUÉBEC – Le revenu net des agriculteurs a dégringolé ces dernières années, sans que le prix de détail des aliments n'en soit vraiment touché. Pour plusieurs secteurs, le prix que reçoit le producteur est en deçà des coûts de production.

Où est passé tout cet argent ? L'Union des producteurs agricoles (UPA) et ses membres ont bien l'intention de le récupérer ce prix, quitte à se lancer eux-mêmes dans la vente de côtelettes et de steak haché.

« On ne veut pas de subventions, on veut notre dû », a martelé hier le président de l'UPA, Laurent Pellerin, à l'occasion du 79e congrès annuel de l'organisation. « Ce n'est pas compliqué. On veut avoir assez d'argent pour faire vivre notre famille. Mais pour une majorité de producteurs comme les bovins ou le lait, on vend en bas de ce que ça nous coûte à produire. »

« On est *tanné* de subventionner ceux qui mangent nos produits, a poursuivi M. Pellerin. Chaque fois que vous mangez un steak, une côtelette de porc, une cuisse de lapin, un morceau de fromage, on vous subventionne. Et pour être capable de vous subventionner, nos fermes sont plus endettées aujourd'hui qu'il y a cinq ans. »

M. Pellerin a cité quelques exemples qui ont suscité des indignations dans l'assistance : pour un verre de lait vendu 1,50 $ au restaurant, 0,17 $ (8 %) reviennent aux producteurs ; pour un steak T-bone à 12 $, leur part est de 1,80 $ (15 %) ; pour un pot de cornichons à 2,99 $, c'est 0,12 $ (4 %) ; et pour un sac de croustilles à 1,59 $, quelque 0,10 $ (6,3 %) reviennent au producteur.

Conclusion, selon M. Pellerin : le marché ne rétribue pas suffisamment les coûts de production. Et pour remédier au problème, les producteurs agricoles cherchent à se rapprocher du consommateur. « Par exemple, dans le secteur du boeuf, c'est fini de penser qu'on vend des vaches et bouvillons vivants », a déclaré Laurent Pellerin en point de presse. Les producteurs de bovins et d'agneau, a-t-il évoqué, pourraient non seulement se charger de l'abattage et de la transformation de leurs animaux, mais également de la vente. « L'argent est dans la distribution. Peut-être que la prochaine étape pour les producteurs agricoles est de vendre de la viande ? »

La Loi sur les marchés agricoles ne permet pas aux agriculteurs d'être partout à la fois, mais l'UPA évalue présentement les possibilités d'acheter ou de créer un partenariat avec des abattoirs. « Pour aller chercher une plus grande part pour les producteurs agricoles, il faut aller chercher l'argent où il est. Je l'ai dit, il y en a de l'argent dans le réseau. La seule chose, c'est juste qu'on n'est pas capable de mettre la main dessus. »

Laurent Pellerin, qui sollicite cette semaine un sixième mandat à la tête de l'UPA, a également écorché au passage les politiciens qu'il accuse de ne pas avoir suffisamment soutenu les agriculteurs durant les crises de la dernière année, particulièrement celle de la vache folle. « À défaut d'argent pour les producteurs, si au moins on avait eu un mot de compassion de nos décideurs politiques, je pense que ça aurait pu aider... » D'ailleurs, la ministre de l'Agriculture du Québec, Françoise Gauthier, s'adressera aujourd'hui aux délégués de l'UPA.

La population agricole diminue

PRESSE CANADIENNE

OTTAWA – La population agricole comptait 727 130 personnes en 2001, une petite moitié de celle de 1971, quand elle approchait les 1,6 million d'âmes, rapportait mardi Statistique Canada.

En outre au fil des 30 dernières années, les immigrants devenaient une part décroissante de cette population, leurs vagues successives optant de plus en plus pour vivre dans les grandes villes.

Au 15 mai 2001, 49 295 personnes habitant dans les fermes venaient de l'immigration, ou 6,8% de la population rurale ; la proportion est à la baisse par rapport aux 7,2% de 1991, 8,2% de 1981 et 8,5% de 1971.

Couplant des données du recensement général et du recensement de l'agriculture, les deux menés en 2001, l'agence fédérale note par ailleurs que la part de la population générale qui était immigrante « a atteint son niveau le plus élevé en 70 ans, à 18,4% », et de fait une évolution inverse de celle de sa part dans la population rurale.

Statistique Canada a compté en tout 346 200 exploitants agricoles (ou chefs d'entreprise), dont 9,4% étaient des immigrants. Parmi ces derniers, pas moins de 77% étaient nés en Europe tandis que 7% étaient nés en Asie.

Les gens nés aux Pays-Bas fournissaient la plus grande part des fermiers immigrants en 2001, avec 7460 personnes d'origine néerlandaise ou 23% du total, suivis des 4405 nés au Royaume-Uni (14%) et des 3785 venant d'Allemagne (12).

Au Québec, les 1950 travailleurs agricoles immigrants provenaient surtout de Suisse (750), de France (295), de Belgique (220), de l'Allemagne (140) et des É.-U. (115).





Dernière chance !

Jusqu'à **2 500 $ d'accessoires** sans frais sur l'Accord, l'Odyssey et sur plusieurs autres modèles 2003.

Berline et coupé Accord 2003

1 500 à 2 500 $*

d'accessoires sans frais à votre choix



Berline Accord DX 2003
Illustrée

Odyssey 2003

2 500 $*

d'accessoires sans frais à votre choix



Odyssey EX 2003
Illustré



Concours Dans le Sud avec Martin

À l'achat ou à la location d'un véhicule Honda d'ici le 9 janvier 2004, courez la chance de gagner l'un des 10 voyages pour deux au Club Med de Cancun en compagnie de Martin Matte. Tous les détails chez votre concessionnaire.†

OUI, ON A FAIT LE PLEIN
Tous les véhicules Honda sont livrés avec un réservoir plein.

L'Association des concessionnaires Honda du Québec

HONDA

Pour obtenir l'adresse d'un concessionnaire près de chez vous, visitez le www.honda.ca ou composez le 1 888 9-HONDA-9.

*L'offre d'accessoires sans frais additionnels est applicable à l'achat ou à la location de véhicules neufs Honda 2003 en inventaire seulement, parmi les berlines et coupés Civic ou Accord, l'Odyssey, le Pilot, le CR-V et l'Element à deux roues motrices. Les accessoires disponibles peuvent varier selon le concessionnaire et sont sujets aux disponibilités au moment de l'achat ou de la location. L'offre est d'une durée limitée. Voyez votre concessionnaire pour plus de détails. Photos à titre indicatif. †Aucun achat requis. Ouvert aux résidants du Québec âgés de 18 ans et plus. Obtenez un coupon de participation lors de l'achat ou de la location (minimum 48 mois) d'un véhicule neuf Honda. Voyage d'une semaine pour deux adultes, départ le 7 mars 2004. Valeur approx. de 3 000 $. Le concours débute le 24 novembre 2003 et se termine le 9 janvier 2004. Il y aura une sélection d'un finaliste par concessionnaire. Le tirage des voyages parmi les finalistes (environ 61) aura lieu le 16 janvier 2004. Règlement disponible chez votre concessionnaire participant.

3170238A

3170689

POLITIQUE

Barrage de critiques contre deux projets de loi en santé

PASCALE BRETON

QUÉBEC – Les deux projets de loi que veut faire adopter avant Noël le ministre de la Santé, Philippe Couillard, se heurtent à un barrage de critiques et c'est maintenant au tour des infirmières de joindre leur voix à celle des mécontents.

Pendant que les intervenants du réseau de la santé discutaient hier en commission parlementaire du projet de loi 25, qui transformera les régies régionales en réseaux locaux de santé, quelque 400 infirmières ont manifesté devant le parlement pour dénoncer les intentions du gouvernement Charest.

L'autre projet de loi, le 30, vise à fusionner les accréditations syndicales des nouvelles entités nées du rattachement des CLSC et des CHLSD aux hôpitaux généraux.

« Les fusions forcées ne donnent aucune garantie de résultat », a dénoncé la présidente de la Fédération des infirmières et infirmiers du Québec (FIIQ), Jennie Skene. « Nous disons NON à la loi 25, au projet qui est sur la table. Nous disons un OUI conditionnel à l'intégration des services. »

Avec son projet de loi 25, le ministre de la Santé compte remplacer les régies régionales par des agences de développement. Elles auront comme mission de regrouper au sein d'un même réseau local les différents établissements de santé installés sur un même territoire. À Montréal, l'hôpital Fleury pourrait ainsi être fusionné avec le CLSC du quartier et le centre d'hébergement qui est à proximité.

Par ces changements administratifs, le gouvernement Charest promet une meilleure accessibilité pour le patient et une plus grande continuité dans les soins. Une quarantaine de centres de santé de ce type existent d'ailleurs déjà dans tout le Québec, fait valoir M. Couillard.

« Ces ententes reposent souvent sur des volontés individuelles, sur des mécanismes ad hoc pour la prise en charge de la clientèle. Ce n'est pas étendu », a corroboré le porte-parole de l'Association des hôpitaux du Québec, Daniel Adam, en saluant l'initiative du gouvernement.

L'AHQ fait toutefois bande à part. La plupart des intervenants du réseau sont plutôt sceptiques et mettent en doute la pertinence de cette réforme administrative. Pour la FIIQ, le projet de loi est carrément « inutile, hasardeux, incomplet et dangereux ».

Les infirmières craignent une mainmise des centres hospitaliers et un découragement des troupes. Dans un contexte de pénurie, les infirmières risquent de délaisser les CHSLD au profit des hôpitaux, mieux payés, a aussi soutenu Mme Skene en affirmant que « le véritable objectif du gouvernement est une récupération budgétaire ».

M. Couillard rejette ces craintes du revers de la main. « Ce projet de loi n'a aucune limitation en terme d'accès. Ce que ça donne, c'est une garantie de services », a-t-il cru bon de préciser.

En dépit du mécontentement qui se fait sentir dans les syndicats ou le personnel du réseau, rien ne le fera changer d'idée. « Les changements profonds qui sont nécessaires s'accompagnent fortement de remises en question et de discussions. Ça ne nous fera pas changer d'avis sur nos orientations. »

Pourtant, les médecins doutent eux aussi de la pertinence de ce projet de loi qu'ils jugent ambigu. « Il est trop autoritaire, il force les fusions. On planifie du haut vers le bas alors qu'on devrait plutôt créer des consensus, créer un plan d'organisation clinique et ensuite fusionner des structures, s'il le faut », a déclaré le président de la Fédération des médecins omnipraticiens du Québec, le Dr Renald Dutil.

Le président de la Fédération des médecins spécialistes, le Dr Yves Dugré, y voit pour sa part une « opération cosmétique », sans plus. « On change le nom des régies, on ne bouge pas le nombre, on ne bouge pas les pouvoirs. Ça annonce autre chose et c'est cette autre chose qui nous inquiète », a-t-il déclaré.

Fin de la saga du gaz

DENIS LESSARD

QUÉBEC – L'exploitation de gisements de gaz naturel dans le golfe du Saint-Laurent paraît remise aux calendes grecques. Les ministres de l'Environnement et des Ressources naturelles, Thomas Mulcair et Sam Hamad, confirmeront aujourd'hui que Québec se rend aux arguments d'Ottawa selon qui la mise en place de plateforme de forage dans le Golfe mettrait en péril l'habitat des baleines.

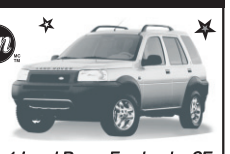
La prise de position de Québec freinera les ambitions d'Hydro-Québec qui avait donné le mandat à une firme de Calgary, GSI, de faire des relevés sismiques dans le secteur de l'île d'Anticosti pour y vérifier le potentiel gazier.

En revanche, Hydro reviendra tout prochainement à la charge sur un autre dossier. La société d'État pousse énergiquement pour que le gouvernement donne son aval à un projet de centrale électrique à Beauharnois : le projet Suroît, déjà repoussé par l'Environnement, a été « amélioré » pour moins polluer, explique-t-on. Cette décision devrait être obtenue tout prochainement, avant que le ministre Mulcair ne s'envole pour Milan en mission officielle — il n'a aucun projet de loi au menu à l'Assemblée nationale, en décembre.

Sur l'exploitation gazière dans le Golfe, le ministre Mulcair s'est engagé à ce que rien ne se fasse sans que toutes les questions environnementales ne soient réglées à la satisfaction des spécialistes.

LOTO QUÉBEC Résultats
TVA, le réseau des tirages

Célébration 2004



Tirage du 2003-12-02
243C291 (non décomposable)
1 Land Rover Freelander SE (ou 50 000 $)
2003-12-01 336C489
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.
1 Land Rover chaque jour du 1er au 31 décembre 2003

LOTO QUÉBEC Résultats
TVA, le réseau des tirages

Banco — Tirage du 2003-12-02 — Banco Spécial
02 04 06 11 14 16 17 20 24 27
37 38 41 45 48 49 51 54 59 68
Aujourd'hui, à Banco, une fois et demie le lot avec MISE 3

La Quotidienne — Tirage du 2003-12-02 : 3 493 — 4 6617
Extra — Tirage du 2003-12-02 — NUMÉRO 957484

La bonne Étoile — Tirage du lundi 2003-12-01

Numéro primaire	Lots
229613	50 000 $
29613	1 000 $
9613	50 $
613	10 $
13	5 $

Numéros secondaires			Lots
229612	ou	229614	5 000 $
29612	ou	29614	500 $
9612	ou	9614	25 $
612	ou	614	5 $
12	ou	14	2 $

La bonne Étoile — Tirage du mardi 2003-12-02

Numéro primaire	Lots
635756	50 000 $
35756	1 000 $
5756	50 $
756	10 $
56	5 $

Numéros secondaires			Lots
635755	ou	635757	5 000 $
35755	ou	35757	500 $
5755	ou	5757	25 $
755	ou	757	5 $
55	ou	57	2 $

LES LOTS PAYABLES À COMPTER DU MERCREDI
Les modalités d'encaissement des billets gagnants paraissent au verso des billets. En cas de disparité entre cette liste et la liste officielle de L-Q, cette dernière a priorité.
ÉMISSIONS-TIRAGES LE LUNDI ET LE MARDI À 19 H SUR LE RÉSEAU TVA

GLOBO CHAUSSURES
www.globoshoes.com
50% de rabais*
grande vente!
10 jours seulement!
30% de rabais*
20% de rabais*
sur TOUTES les CHAUSSURES et BOTTES sélectionnées
*applicable sur le prix original
Il y en a un près de chez vous! GLOBO CHAUSSURES
Galeries de Lanaudière, Lachenaie (450) 585-8540
Place Rosemère (450) 437-3804
Laval (450) 681-4562
Mégacentre Ste-Dorothée (450) 969-1297
Complexe Pointe-Claire (514) 697-4562
Marché Central, Montréal (514) 387-4562
St-Léonard (514) 256-4562
Place Montréal Trust (514) 286-5422
Place Portobello, Brossard (450) 465-4561
Les Promenades St-Bruno (450) 441-0030
Carrefour du nord Boucherville (450) 449-0245
Mail Champlain, Brossard (450) 923-1396
3186090

POLITIQUE

LINEN CHEST
La beauté intérieure

FAITES-LES BOUILLIR DE JALOUSIE
Sans brûler vos économies.



CAFÉTIÈRE
THÉIÈRE
29$

Ce n'est pas parce que c'est beau que vous ne pouvez vous l'offrir !

TOUT POUR LA MAISON AUX PRIX GARANTIS LES PLUS BAS

Centre Rockland (Montréal) • Promenades de La Cathédrale (centre-ville) • Galeries Laval (Laval) • Place Portobello (Brossard)
SERVICE À DOMICILE 514.341.7810 www.linenchest.com

3188112A

Couillard nie avoir su avant les médias

PRESSE CANADIENNE

QUÉBEC – Le ministre de la Santé Philippe Couillard nie avoir été pleinement informé avant les médias des problèmes vécus par une patiente de l'hôpital Saint-Charles-Borromée.

« Il ne s'agissait que d'informations fragmentaires, et en fait nous n'avons connu les détails de cette histoire que le lundi lors de la publication de l'article » dans un journal, a dit le ministre Couillard hier, alors qu'il était interrogé à l'Assemblée nationale par la députée péquiste Louise Harel.

Les informations étaient à ce point incomplètes qu'il ne connaissait même pas le nom de l'établissement impliqué, a fait valoir M. Couillard.

La députée Louise Harel a soutenu que le ministre, ou tout au moins les personnes de son cabinet, avaient été saisies dès le jeudi 20 novembre du traitement dont une patiente de l'hôpital avait été victime.

Elle a soutenu que les détails concernant les traitements infligés à la patiente avaient été transmis à la régie régionale et au cabinet du ministre. La députée Harel se demandait donc pourquoi le ministre a attendu que l'affaire soit publiée dans les journaux, quatre jours plus tard, pour déclencher une enquête interne.

M. Couillard a nié ces allégations. « Pour vous donner une idée, nous ne savions même pas de quel établissement il s'agissait, quelles étaient les circonstances, s'il y avait déjà eu plainte ou pas puis si la plainte avait été étudiée. Tout ça n'est devenu apparent que dans les heures et les jours qui ont suivi. »

« Dans ces circonstances, le gouvernement a agi de façon prudente et méthodique», a poursuivi le ministre de la Santé.

M. Couillard a dit avoir refusé une proposition de la direction de l'établissement et de la régie régionale d'embaucher une firme de relations publiques afin de gérer la crise.

9e GALA du rayonnement
des diplômées et diplômés de l'Université de Sherbrooke

Le Réseau UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

Le Gala du rayonnement souligne les succès ou les réussites exceptionnelles de diplômées et diplômés de l'Université de Sherbrooke. Placé sous la présidence d'honneur de M. Alban d'Amours, président et chef de la direction du Mouvement des caisses Desjardins, le 9e Gala a permis d'honorer les personnes suivantes :

ALCAN EST FIÈRE DE VOUS PRÉSENTER LES LAURÉATES ET LAURÉATS 2003



GRAND AMBASSADEUR
Jean Charest
(Droit 1980)
Premier ministre du Québec



Normand Maurice
(Lettres et sciences humaines 1967 - Théologie 1971)
Conseiller
Réseau québécois des CFER



Richard Royer
(Génie 1960)
Ingénieur
Bio-Terre Systems inc.
Groupe Teknika

AMBASSADRICES ET AMBASSADEURS



Luc Boileau
(Médecine 1981)
Président-directeur général
Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie



Luc Morel
(Éducation physique et sportive 1971)
Coordonnateur au développement organisationnel
Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Montérégie

BÂTISSEUR
Georges R. Allard
(Éducation 1979)
Retraité





Louise Brunelle-Lavoie
(Éducation 1965 - Lettres et sciences humaines 1972 et 1978)
Présidente
Commission des biens culturels du Québec



Katherine Ouellet
(Éducation 2000)
Directrice des ressources humaines et de la formation
Breton, Banville et Associés

PRIX ÉMISSAIRE
Martin Leduc
(Éducation physique et sportive 2003)
Coordonnateur de projets
Association des clubs d'entrepreneurs étudiants





Michel Coutu
(Droit 1980)
Président et chef de la direction
Brooks Pharmacy



Monique Pagé
(Sciences 1982, 1985 et 1990)
Première vice-présidente
Produits chimiques Handy

PRIX RECONNAISSANCE LE RÉSEAU
Michel McGee
(Éducation 1980)
Chef d'équipe
Desjardins, Sécurité financière





Anne Darche
(Administration 1982)
Vice-présidente à la planification stratégique
Allard-Johnson Communications

Nos CoMMAnditAIrES

UNIVERSITÉ DE SHERBROOKE

PARRAINS

TD Meloche Monnex
VISA
Desjardins
Conjuguer avoirs et êtres
Deloitte.
Samson Bélair/Deloitte & Touche
Hydro Québec
ALCAN

PARTENAIRES

Bell Mobilité
GROUPE COMPASS
SM Le Groupe S.M. International inc.
Le Groupe Jean Coutu (PJC) inc.
TELUS Québec
Desjardins Valeurs mobilières
Succursale de Sherbrooke
GROUPE TEKNIKA

ASSOCIÉS

Les Ailes de la mode
Hôtel Delta de Sherbrooke



Graphisme Sylvie Couture
3189435A

SUITE DE LA UNE

La corruption gangrène la Russie post-soviétique

PAYER
suite de la page A1

En Russie, il faut souvent payer pour obtenir une place en garderie ; pour s'assurer que ses enfants n'ont pas de mauvaises notes à l'école ; pour être admis à l'université et avoir son diplôme ; pour être soigné à l'hôpital ; pour obtenir un permis quelconque ou encore pour éviter une contravention lorsqu'on a le malheur de franchir une ligne double recouverte de neige au volant de sa Lada ou de sa Mercedes — tout dépendant de quel côté du capitalisme on a échoué.

La corruption gangrène littéralement la Russie de l'ère post-soviétique. Et, après plus d'une décennie de ce régime, les Russes en ont assez. À l'approche des élections législatives du 7 décembre, les politiciens de tous les camps dénoncent la culture des pots-de-vin et promettent de punir les fonctionnaires fautifs.

Le président Vladimir Poutine n'est pas en reste. La semaine dernière, son gouvernement a annoncé la mise sur pied d'un Conseil présidentiel de la lutte contre la corruption, chargé d'identifier les zones grises qui permettent aux bureaucrates de s'en mettre plein les poches et de proposer des mesures pour mettre un terme à l'évasion fiscale. Selon M. Poutine, il est plus que temps de s'attaquer au cancer qui vient tout juste d'avoir raison du président Édouard Chevardnadzé en Géorgie et qui bloque les investissements étrangers en ex-URSS.

Mais les Russes sont sceptiques. « Comment peuvent-ils lutter contre eux-mêmes ? » demande M. Gyunter en riant. « Ils vont utiliser cette loi pour soutirer de l'argent à ceux qu'ils accuseront d'être corrompus ! » Cynique ? Il n'est pas le seul. Plusieurs observateurs craignent en effet que la mesure empire les choses plutôt que de les améliorer, en donnant aux bureaucrates le pouvoir de s'attaquer à des entreprises légitimes sous prétexte qu'elles ne respectent pas la loi.

C'est que les entreprises russes sont réglementées par des dizaines de milliers de normes plus complexes et contradictoires les unes que les autres. Même s'ils le voulaient, les entrepreneurs seraient bien incapables de se conformer à chacune d'entre elles. Dans l'esprit des bureaucrates, la nouvelle loi risque d'être perçue comme un outil supplémentaire pour leur soutirer un peu plus d'argent.

Un « corrompu honnête »

M. Poutine profite de l'affaire Ioukos et du ressentiment des Russes à l'égard des oligarques, ces multimillionnaires qui ont fait fortune grâce aux privatisations à la va-vite du début des années 90, pour montrer du doigt les grandes entreprises. À partir de maintenant, semble dire le président, la Russie n'aura plus de pitié pour les compagnies qui camouflent leurs profits, ni pour les gros bonnets qui placent leurs milliards dans des paradis fiscaux.

Mais les oligarques sont loin d'être les seuls à vivre de rackets et d'enveloppes brunes. L'organisme Transparency International estime qu'en 2002, la branche exécutive du gouvernement a elle-même récolté pas moins de 15 milliards de dollars en pots-de-vin. Dans cette « kleptocratie », tous les secteurs sont touchés : police, santé, éducation, douanes, armée. La corruption est si répandue que les gens jugent que ceux qui n'utilisent pas leur position pour soutirer de l'argent aux autres sont un peu stupides. Pour les agents de circulation, par exemple, il est presque impossible de rester honnêtes, car ils doivent verser une quote-part à leurs patrons. S'ils n'ont rien à offrir, leurs supérieurs présumeront qu'ils gardent tout.

Ainsi, même les plus vertueux deviennent les maillons de cette chaîne inextricable. « J'ai payé 1000 $ pour obtenir un papier médical pour mon fils, certifiant qu'il est trop malade pour faire son service militaire. Je ne voulais surtout pas qu'il aille se faire tuer en Tchétchénie », dit une Moscovite qui préfère garder l'anonymat. Alexander Gyunter, lui, paie un « cours de formation » totalement bidon à son fils de 17 ans pour lui assurer une place à l'université. Ça lui coûte 100 $ par mois, et c'est beaucoup pour ce policier à la retraite, qui assure ses fins de mois en travaillant comme chauffeur et en revendant des voitures usagées.

« Ma pension est de 80 $ par mois. Il fut un temps, plus heureux, où je gagnais 3000 $ par mois. À l'époque, j'étais moi-même corrompu », avoue-t-il, sourire en coin. « Mais je n'ai jamais rien fait contre ma conscience. » Policier au département des délits financiers sous le régime soviétique, M. Gyunter était chargé des cas de spéculation et de possession illégale de monnaies étrangères.

« Aujourd'hui, si quelqu'un achète des souliers à 40 roubles et les revend à 200, on appelle cela faire des affaires. À l'époque, c'était de la spéculation, et c'était illégal, tout comme avoir des dollars dans ses poches. Pour ce délit, les gens risquaient cinq ans de prison. Je les aidais à éviter ça, et ils étaient si reconnaissants qu'ils me donnaient de l'argent. Je n'y aurais pas touché s'ils avaient été des tueurs ou des violeurs. J'avais mes principes. J'étais un corrompu honnête. »

Jusque dans la tombe

Bien sûr, la corruption existait déjà, plus cachée, à l'époque communisme. En plus d'en profiter, M. Gyunter en conserve un souvenir douloureux. « Quand ma femme était enceinte de notre premier enfant, ses eaux ont crevé à minuit et, à la maternité, les médecins l'ont anesthésiée pour pouvoir aller se coucher. Le bébé a suffoqué, il est mort dans le ventre de ma femme endormie. J'étais jeune et je n'avais pas d'expérience. Aujourd'hui, je suis sûr que si j'avais payé les médecins, ils auraient procédé à l'accouchement pendant la nuit. »

Avec la venue d'un capitalisme débridé, le phénomène de la corruption a littéralement explosé. Personne ne se cache, désormais, pour exploiter son prochain. Mais cette « coutume » russe remonte à beaucoup plus loin. « La Russie se retrouve devant un problème qui la poursuit depuis des siècles. Tous les régimes politiques ont capitulé, même les plus tyranniques d'Ivan le Terrible, de Pierre le Grand et de Staline », notent les sociologues Igor Kliamkine et Lev Timofeev dans *La Russie de l'ombre*, un récent ouvrage sur l'économie parallèle du pays.

À la source du problème, l'obsession d'être une grande puissance militaire, au prix de l'extrême pauvreté de la population, selon les deux sociologues. Les fonctionnaires, mal payés, sont dès lors autorisés à profiter du système. « La puissance russe et la corruption sont deux aspects d'un même phénomène historique. »

Les auteurs ont recensé plusieurs cas de pots-de-vin, dont celui de payer « les fossoyeurs pour qu'ils ne soient pas saouls, qu'ils ne lâchent pas le cercueil et le ferment correctement ». Avec sa nouvelle politique, M. Poutine réussira peut-être là où Ivan le Terrible et Staline ont échoué. Peut-être. D'ici là, la corruption suivra les Russes jusque dans leurs tombes.



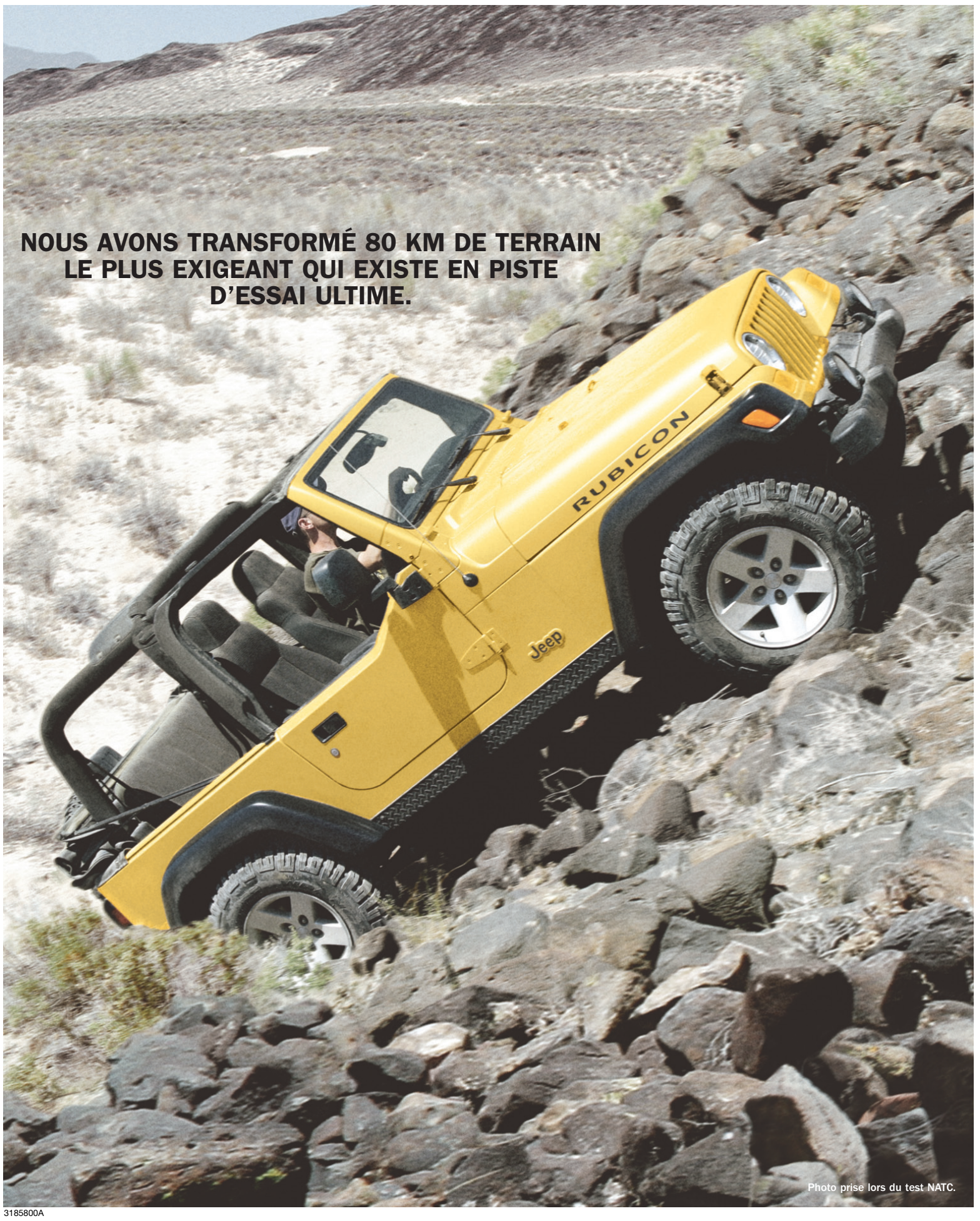
LA DOUDOUNE EN DUVET D'OIE 299,00

Signée The North Face, c'est la gagnante de l'hiver... votre garantie de confort et chaleur avec son enveloppe nylon et sa bourre ultra-légère parfaitement isolante. Olive avec empiècement noir aux épaules ou tout noir. P.m.g.tg.

simons

3187686A

QUÉBEC PLACE STE-FOY • GALERIES DE LA CAPITALE • VIEUX-QUÉBEC, MONTRÉAL CENTRE-VILLE, PROMENADES ST-BRUNO, LAVAL CARREFOUR LAVAL, SHERBROOKE CARREFOUR DE L'ESTRIE



3185800A

TRAIL RATED 4x4

	Motricité
	Articulation
	Garde au sol
	Maniabilité
	Passage à gué

LE SYSTÈME « TRAIL RATED[MD] » DE JEEP[MD]

Rien n'est comparable à nos 4x4 Jeep « TRAIL RATED ». Ils ont tous réussi, avec brio, la série de tests ultimes de conduite en terrains accidentés que nous leur avons fait subir, démontrant ainsi leurs capacités à relever tous les défis, tout en offrant ce remarquable sentiment de contrôle et de sécurité dont vous avez besoin pour affronter les terrains les plus redoutables. Venez en apprendre un peu plus sur nos 4x4 Jeep « TRAIL RATED » et leur impressionnante garantie de 7 ans/115 000 km† sur le groupe motopropulseur en visitant jeep.ca.

SI CE N'EST PAS « TRAIL RATED », CE N'EST PAS UN 4X4 JEEP.

SEULEMENT Jeep[MD]

JEEP.CA

3185802

† Tous les modèles Jeep[MD] 2004 sont couverts par la meilleure protection que nous ayons jamais offerte : une garantie de 7 ans ou 115 000 km* sur le groupe motopropulseur et une assistance routière 24 heures sur 24. + La garantie de base est de 3 ans ou 60 000 km*. La protection de la carrosserie contre la corrosion est de 3 ans. *Selon la première éventualité. + Certaines conditions ainsi qu'une franchise peuvent s'appliquer. Cette offre ne s'applique pas à certains véhicules vendus à des fins commerciales. Renseignez-vous auprès de votre concessionnaire. MDJeep et Trail Rated sont des marques déposées de DaimlerChrysler Corporation, utilisées sous licence par DaimlerChrysler Canada Inc.

Le crépuscule de l'Occident

Jean-Claude Chesnais excelle dans l'analyse historique de la natalité. Pour lui, le succès moderne de l'Occident s'explique par la démographie. Mais la crise de la natalité menace de provoquer le « crépuscule de l'Occident », titre de l'un de ses livres. La frontière entre le Nord et le Sud reculera des Pyrénées au sud du Maghreb. Le chercheur de l'Institut national d'études démographiques n'est pas à court d'hypothèses. Il participe à la conférence *Des enfants pour le Québec* qui a lieu aujourd'hui à Montréal, organisée par *La Presse* et Radio-Canada.

MATHIEU PERREAULT

Q Comment voyez-vous le crépuscule de l'Occident ?

R Les pays occidentaux ont été les maîtres de la planète parce que l'Europe a été la première région du monde à connaître une baisse de la mortalité, et donc une croissance rapide de sa population. Même des petits pays comme les Pays-Bas, la Belgique et le Portugal sont devenus des empires. Napoléon doit ses victoires aux moyens démographiques de la France. Dès que la population de l'Allemagne l'a dépassée, la France s'est fait violer trois fois de suite. L'Angleterre a quintuplé sa population au 19e siècle et a exporté énormément de colons partout dans le monde. Depuis les années trente, il n'y a plus de croissance démographique, alors que le tiers-monde, qui a bénéficié des progrès médicaux occidentaux, a connu une explosion de population. Selon moi, la décolonisation s'explique en partie par ces facteurs démographiques. L'Occident se recroquevillera sur un espace de plus en plus restreint. La Sibérie pourrait être asiatique, peuplée de Chinois et de Coréens, d'ici un demi-siècle.

Q Tout n'est pas négatif : vous avancez que la frontière Nord-Sud descendra.

R C'est une intuition, qui se confirmera ou non d'ici cinq à 10 ans. En Europe, dans les années soixante, on parlait d'une Europe du Nord et du Sud, d'une Europe riche et pauvre. Maintenant, toute l'Europe a un niveau de vie comparable. Les pays méditerranéens comme l'Italie ou l'Espagne sont devenus des terres d'immigration, dont les citoyens n'émigrent plus. L'impression que j'ai, c'est que toute une série de pays de l'autre côté de la Méditerranée connaîtront une croissance similaire des revenus. Déjà, le Maghreb et la Turquie sont des pays intermédiaires d'immigration. D'ici quelques années, les immigrants y resteront-ils, comment ils commencent à le faire dans le sud de l'Europe ? L'avantage de l'Afrique du Nord, c'est un lien profond avec le nord de la Méditerranée, le Maroc avec l'Espagne, la Tunisie et la Libye avec l'Italie.

Q Vous n'êtes pas certain que la dénatalité résoudra le problème du chômage.

R On peut penser que la rareté de la main-d'oeuvre diminuera le chômage. Mais il y a une autre théorie qui veut qu'il va manquer de jeunes ménages, et donc que la demande en infrastructures, en immobilier, en voitures, en habillement sera moins forte. Je ne crois pas que les transitions — moins d'instituteurs, plus d'infirmiers — se feront facilement. Je crois plutôt qu'il y aura une rétraction du marché. Si la dénatalité diminuait vraiment le chômage, l'Allemagne ne devrait pas avoir les problèmes économiques qu'elle connaît aujourd'hui : la natalité est sous le taux de remplacement depuis les années vingt, si on exclut les 10-15 ans du miracle économique après la Deuxième Guerre mondiale.

Q Vous liez la très faible natalité de l'Allemagne, de l'Italie, de l'Espagne et du Japon à leur passé totalitaire. Pouvez-vous en dire plus ?

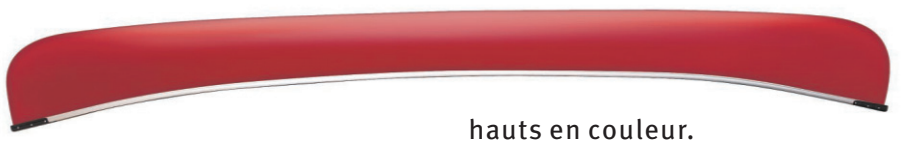
R Hitler avait des politiques natalistes et racistes. L'Allemagne a fait alors quelque chose d'absolument innommable, qui gèle toute réflexion. Dès qu'on parle de politique des naissances, la tête tourne. Il n'y a pas de discussion rationnelle possible du point de vue de la femme allemande, qui a tout de suite envie de dire « pas moi », parce que sa grand-mère lui a parlé du Troisième Reich qui confinait les femmes aux bébés et à la cuisine. Mussolini, dans son désir de refaire l'Empire romain, a rendu les femmes esclaves de la famille. Le droit au divorce, à la contraception, à l'avortement a été long à obtenir. L'Italie fasciste obligeait les femmes à revenir au pays pour accoucher, si elles voulaient que leurs enfants aient la nationalité italienne. L'Espagne franquiste avait fait alliance avec l'Église et surveillait les bonnes moeurs des femmes. Au Japon, l'empereur demandait à chaque femme cinq enfants. Tout cela a empêché l'évolution des politiques familiales, qui n'ont pas pu être discutées, et donc qui ne sont pas adaptées au monde actuel.

CR-V EX 2004 représenté avec galerie de toit et barres transversales offertes en option.



Conçu pour

des week-ends



hauts en couleur.



La transmission RealTime™ à quatre roues motrices. Toute la polyvalence désirée. Et tout le plaisir des week-ends bien remplis.
Le CR-V 2004.

HONDA
www.honda.ca

3189500A

Le Canada perd son expérience martienne

MATHIEU PERREAULT

L'Agence spatiale canadienne perdra probablement sa première expérience spatiale interplanétaire. La sonde japonaise *Nozomi*, qui devait emmener vers Mars un instrument canadien, risque fort de ne jamais atteindre la planète rouge à cause d'une série de pépins.

C'est la première fois que l'ASC envoie un instrument au-delà de l'orbite terrestre. L'Analyseur de plasma thermique, un projet de 5 millions de dollars géré depuis l'Université de Calgary, devait mesurer la composition de l'atmosphère martienne et son origine.

Au cours d'une entrevue, le directeur des programmes scientifiques, Alain Berinstain, a reconnu que la sonde japonaise connaissait des difficultés. « On saura bientôt si elle pourra arriver autour de Mars », a dit M. Berinstain.

Trajectoire révisée

La sonde *Nozomi*, un mot qui signifie *espoir* en japonais, a été lancée en décembre 1998 et devait arriver en orbite martienne en octobre 1999. Mais le moteur a connu des ratés et l'Institut japonais de sciences spatiales et astronautiques (ISAS) a dû réviser la trajectoire. *Nozomi* a fait trois tours autour de Mars et de la Terre, et les ingénieurs japonais ont utilisé la gravité terrestre comme une fronde pour réaligner la sonde.

Mais cet automne, un court-circuit a été identifié sur *Nozomi*. Il aurait été provoqué par une éruption solaire en avril 2002. L'Agence spatiale japonaise tente ces jours-ci de faire passer le courant par d'autres circuits de *Nozomi*. Le temps presse : une manoeuvre cruciale est prévue le 9 décembre, pour réaligner la sonde d'une demi-tonne, de manière à ce qu'elle entre en orbite autour de Mars. L'orbite prévue est de 150 km, et la trajectoire actuelle passe à près de 900 km de la surface.

Chances minces

L'ingénieur responsable de *Nozomi*, Ichiro Nakatani, a déclaré à l'agence Space News qu'il était « un petit peu optimiste » de réparer le court-circuit à temps. Sinon, a dit M. Nakatani, la sonde aura moins de 1 % de probabilité de se mettre en orbite martienne.

Le programme spatial japonais accumule les revers ces dernières années : des satellites ont flanché et des fusées ont explosé. Ces échecs sont d'autant plus douloureux que la Chine a lancé récemment son premier vol habité.

La mise en orbite de *Nozomi* était prévue pour janvier prochain. À ce moment, trois autres sondes arriveront en banlieue de Mars. Une sonde européenne devrait y être pour Noël, et deux sondes américaines, en janvier. Ces trois sondes ont été lancées au printemps dernier et enverront un module sur la surface. *Nozomi* devait rester en orbite.

Nous voyons plus loin que les données.
Nous avons un accès direct sur l'atelier du père Noël.

Lorsque nous avons étudié Sears Canada, nous avons saisi, au-delà de l'achat numérique de produits, la portée de leur centre de contact pour la vente par catalogue. Nous avons compris toute l'importance de la relation que Sears a avec chacun de ses clients. C'est pourquoi nous avons développé un système qui permet à chaque client de parler instantanément à un représentant Sears, 24 heures sur 24. Tous les prix de satisfaction de la clientèle qui ont été décernés à Sears démontrent que c'est ce que les clients souhaitent. Il ne s'agit pas uniquement d'acheter des produits. Il s'agit plutôt de réaliser des vœux.

Pour en savoir davantage sur les solutions que nous avons conçues pour Sears, ou sur celles que nous pouvons créer à la mesure de vos besoins, visitez **www.allstream.com/fr/sears**

allstream
C'est bien plus qu'un réseau.[MC]

[MC] de Corporation Allstream.

3173805

3173808A

Connectivité | **Gestion de l'infrastructure** | **Services de TI**



FINANCEMENT OFFERT
EXCLUSIVEMENT PAR

SERVICES FINANCIERS
CHRYSLER CANADA

0%
de financement à l'achat jusqu'à
72 MOIS[Δ]
sur les modèles **2003** sélectionnés

OU

0%
de financement à l'achat jusqu'à
60 MOIS[†]
sur les modèles **2004** sélectionnés

ET

AUCUN PAIEMENT AVANT 90 JOURS[◊]

REPARTEZ GAGNANT PENDANT LA GRANDE VENTE DE FIN D'ANNÉE

DE VOS CONCESSIONNAIRES CHRYSLER • JEEP$_{MD}$ • DODGE.

PROFITEZ D'OFFRES EXCEPTIONNELLES DE FINANCEMENT À L'ACHAT POUR UNE PÉRIODE DE TEMPS LIMITÉE ET REPARTEZ GAGNANT.

3187786A

TRANSFÉRABLE SANS RESTRICTIONS
7 ANS
115 000 KM
GARANTIE GROUPE MOTOPROPULSEUR

LA MEILLEURE PROTECTION QUE NOUS AYONS JAMAIS OFFERTE SUR TOUS LES MODÈLES CHRYSLER, JEEP$_{MD}$ ET DODGE 2003 ET 2004. GARANTIE DE 7 ANS OU 115 000 KM SUR LE GROUPE MOTOPROPULSEUR, ET ASSISTANCE ROUTIÈRE 24 H SUR 24.**
GM, FORD, HONDA ET TOYOTA NE L'ONT PAS.

Visitez votre concessionnaire Chrysler • Jeep$_{MD}$ • Dodge ou daimlerchrysler.ca † 0 % de financement à l'achat jusqu'à 60 mois sur certains modèles 2004 sélectionnés. Δ 0 % de financement à l'achat jusqu'à 72 mois sur certains modèles 2003 sélectionnés. ◊ Aucun paiement avant 90 jours au financement à l'achat sur certains modèles 2003 et 2004 sélectionnés. †, Δ Sous réserve de l'approbation de Services financiers Chrysler Canada. Services financiers Chrysler Canada est un membre du groupe de Services DaimlerChrysler Canada. †, Δ, ◊ Transport, taxe sur le climatiseur (lorsque applicable), immatriculation, assurance, droits sur les pneus neufs, frais d'inscription au Registre, frais d'administration des concessionnaires et taxes en sus. Offres d'une durée limitée et exclusives, qui ne peuvent être combinées à aucune autre offre, à l'exception de la remise aux diplômés et du programme d'aide aux handicapés physiques, et qui s'appliquent à la livraison au détail des modèles 2003 et 2004 neufs en stock sélectionnés. Les offres peuvent changer sans préavis. Le concessionnaire peut devoir commander (2004) ou échanger un véhicule. Véhicules à titre indicatif seulement. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. ** Tous les modèles Chrysler, Jeep et Dodge 2003 et 2004 sont couverts par la meilleure protection que nous ayons jamais offerte : une garantie de 7 ans ou 115 000 km* sur le groupe motopropulseur, et une assistance routière 24 heures sur 24+, selon la première éventualité. La garantie de base est de 3 ans ou 60 000 km*. La protection de la carrosserie contre la corrosion est de 3 ans. Le moteur turbo Cummins diesel est couvert par une garantie limitée distincte de 7 ans ou 160 000 km* sur le moteur. * Selon la première éventualité. + Certaines conditions ainsi qu'une franchise peuvent s'appliquer. Cette offre ne s'applique pas à certains véhicules vendus à des fins commerciales ou aux Ram SRT-10. Renseignez-vous auprès de votre concessionnaire. ‡ Remise aux diplômés de 500$ à la location ou de 1000$ à l'achat d'un véhicule, à l'exception de la Dodge SX 2.0 (750$). Cette offre exclut la Dodge Viper. Voyez votre concessionnaire participant pour les détails et les conditions. MD Jeep est une marque déposée de DaimlerChrysler Corporation, utilisée sous licence par DaimlerChrysler Canada Inc., une filiale à propriété entière de DaimlerChrysler Corporation.

DIPLÔMÉS
Rabais jusqu'à 1000$‡

CHRYSLER
Jeep
DODGE
CINQ ÉTOILES

Association publicitaire des concessionnaires Chrysler • Jeep$_{MD}$ • Dodge du Québec

ACTUALITÉS



PHOTO MARTIN TREMBLAY, LA PRESSE ©

Selon les données de la Ville de Montréal, on a construit quelque 1500 unités locatives en 2003, dont 60 % étaient destinées aux retraités.

Moins rares, mais plus chers

Malgré une amélioration notable, la crise du logement ne s'est pas résorbée, selon les dernières données de la SCHL

KARIM BENESSAIEH

Malgré une amélioration notable de la situation au pays, la crise du logement est loin de s'être résorbée. En fait, elle aurait même empiré pour les locataires les plus pauvres, victimes de la flambée des loyers, révèlent les statistiques publiées hier par la Société canadienne d'hypothèques et de logement.

« On parle d'une amélioration de l'offre, pas de la fin de la crise, estime Michel Prescott, vice-président du comité exécutif de Montréal et responsable de l'habitation. Même dans un marché locatif qui reprend vie, les logements sont de plus en plus chers et les gens ne voient pas leurs revenus augmenter dans la même proportion. »

« On est passé d'une crise générale du logement à une crise particulière du logement abordable », résume François Saillant, porte-parole du Front d'action populaire en réaménagement urbain (FRAPRU).

Et comme l'an dernier, le Québec hérite d'une place dont il se serait bien passé. En 2003, les trois villes canadiennes les plus touchées par la pénurie de logements sont Québec (0,5 %), Sherbrooke (0,7 %) et Montréal (1 %).

Globalement, toutefois, la situation au pays s'est améliorée, avec un taux d'inoccupation de 2,2 %, en hausse de 0,5 % par rapport à 2002. Dans 20 régions métropolitaines recensées sur 28, on trouvait plus de logements disponibles cette année qu'en 2002. Au Québec, seuls les grands centres urbains de Sherbrooke et de Trois-Rivières ont vu leur sort empirer, avec des baisses remarquables de 1,1 % et 1,5 %.

Selon l'économiste Kevin Hugues, de la SCHL, ces deux villes ont été victimes de leur succès. « À Sherbrooke, la situation du logement s'est nettement resserrée en raison d'une forte migration, notamment. À Trois-Rivières, nous l'attribuons plutôt à la croissance de l'emploi chez les jeunes. »

LES TAUX D'INOCCUPATION AU CANADA*

	OCTOBRE 2002	OCTOBRE 2003
Québec	0,3 %	0,5 %
Sherbrooke	1,8 %	0,7 %
Montréal	**0,7 %**	**1,0 %**
Victoria	1,5 %	1,1 %
Gatineau	0,5 %	1,2 %
Winnipeg	1,2 %	1,3 %
Trois-Rivières	3,0 %	1,5 %
Vancouver	1,4 %	2,0 %
Moyenne canadienne	**1,7 %**	**2,2 %**
Halifax	2,7 %	2,3 %
Ottawa	1,9 %	2,9 %
Toronto	2,5 %	3,8 %
Windsor	3,9 %	4,3 %
Calgary	2,9 %	4,4 %
Saguenay	4,9 %	5,2 %

* Dans les immeubles d'initiative privée comptant trois appartements ou plus, selon la région métropolitaine.

Des villes pour riches

Montréal et Québec ont vu leur taux légèrement monter de 0,2 % et 0,3 %. Dans le cas de la métropole, la SCHL estime que l'accession à la propriété, qui a permis de libérer des logements, a donné « un peu de répit » au marché locatif. On relève toutefois que la construction de logements locatifs, malgré « un certain réveil », est demeurée faible et surtout axée sur la clientèle des personnes âgées.

Selon les données de la Ville de Montréal, on a construit quelque 1500 unités locatives en 2003, dont 60 % étaient destinées aux retraités.

Mais c'est surtout la hausse des loyers constatée dans les grands centres urbains au Québec qui inquiète les organismes de défense des locataires. Depuis trois ans, constate-t-on au Regroupement des comités logement et associations de locataires du Québec (RCLALQ), les loyers ont augmenté bien au-delà des balises déterminées par la Régie du logement. À Montréal, par exemple, la hausse moyenne a été de 13,9 % depuis 2001. « Et les hausses de loyer ont été bien plus importantes dans les logements abordables, estime le porte-parole André Trépanier. Trouver aujourd'hui un 4½ à 450 $, il faut être pas mal chanceux. »

François Saillant, du FRAPRU, affirme lui aussi que c'est dans le logement haut de gamme que l'offre s'est surtout améliorée. Sa démonstration est convaincante : ceux qui ont pu accéder à la propriété ou qui ont acheté les unités construites récemment disposaient de moyens nettement supérieurs à la moyenne, et ont donc libéré des appartements plus coûteux.

« C'est évident, ce n'est pas le promoteur habituel qui va construire des logements à 400 $ », ajoute-t-il, soutenant que ce rôle doit être assumé par les gouvernements.

COMBIEN COÛTE UN 4 ½?

	OCTOBRE 2002	OCTOBRE 2003
Toronto	1047 $	1040 $
Vancouver	954 $	965 $
Ottawa	930 $	932 $
Calgary	804 $	804 $
Victoria	771 $	789 $
Edmonton	709 $	722 $
Halifax	704 $	720 $
Winnipeg	622 $	645 $
Gatineau	599 $	639 $
Saskatoon	567 $	576 $
Montréal	**552 $**	**575 $**
Québec	550 $	567 $
Sherbrooke	456 $	471 $
Saguenay	440 $	457 $
Trois-Rivières	431 $	436 $

Loyer moyen pondéré dans les immeubles d'initiative privée de trois appartements ou plus, selon la région métropolitaine

Montréal d'un bout à l'autre

C'est dans le quartier Mercier que la pénurie de logements frappe le plus dans l'île, avec 0,3 % de logements disponibles.

À l'inverse, c'est le centre-ville de Montréal qui s'en tire le mieux, avec un taux de 1,9 %. Ce secteur est délimité par les rues Duluth, Amherst et l'arrondissement Westmount.

Où trouve-t-on les logements les moins coûteux ? À Ahuntsic et Montréal-Nord, où on paie en moyenne 550 $ pour un 5½. Dans l'est de l'île, plus précisément dans les arrondissements Pointe-aux-Trembles, Rivière-des-Prairies et Montréal-Est, le 5 1/2 est disponible pour 582 $. Mercier fait presque aussi bien avec 583 $.

À l'autre bout du spectre, ce 5 1/2 vaudra 1273 $ au centre-ville. En deuxième position, on retrouve le secteur regroupant les arrondissements de Notre-Dame-de-Grâce, Côte-Saint-Luc, Hampstead, Westmount et Montréal-Ouest, où ce type de logement coûte 1258 $ par mois.

Dans la grande région métropolitaine de Montréal, de Saint-Jérôme à Carignan, c'est à Laval et dans la couronne nord qu'on retrouve les secteurs les plus touchés par la crise du logement. Avec 0,1 % de taux d'inoccupation, les quartiers Vimont, Auteuil et les MRC Les Moulins et L'Assomption sont les secteurs où l'on peine le plus à trouver des appartements.

Les moins touchés ? Encore une fois, c'est à Laval, plus précisément à Pont-Viau, que les logements sont les plus disponibles, avec un taux d'inoccupation de 2,7 %.

Karim Benessaieh

La fin de l'explosion des loyers ?

KARIM BENESSAIEH

Des pancartes « À louer » ou « À vendre » qui restent accrochées pendant des semaines, voire des mois. Des prix revus à la baisse. Sur le Plateau, au centre-ville ou dans Outremont, des propriétaires montréalais refont l'expérience depuis quelques mois d'un marché qui ralentit.

Après l'ivresse de la flambée des prix des trois dernières années, seraient-ils en train de retomber sur terre ? « C'est plus qu'une impression, dès cette année, on sent qu'il est plus difficile de louer », répond Martin Messier, président-directeur général de l'Association des propriétaires du Québec (APQ).

« Oui, ce sont des situations que de plus en plus de gens nous rapportent. On sent que ça se calme, qu'on revient vers une situation d'équilibre », dit Michel Riverin, directeur général de la Corporation des propriétaires immobiliers du Québec (CORPIQ), qui représente quelque 7000 propriétaires.

Les deux responsables précisent cependant que le marché demeure bon, mais que la consigne de prudence est désormais de rigueur quand on vise le marché « haut de gamme ». « C'est effectivement l'avertissement des économistes de la SCHL : le taux d'inoccupation dans le logement haut de gamme est aux alentours de 3,5 %, dit M. Riverin. Tout nouveau promoteur dans ce marché risque de se trouver pris avec son logement. C'est fragile, l'immobilier. »

Formellement, on considère comme « haut de gamme » un 4 1/2 qui se loue au-dessus de 600 $. Cette classe de logements était rarissime jusqu'en 2001, avec des taux d'inoccupation flirtant avec le 0,1 %. Les promoteurs, évidemment, ont fougueusement courtisé les locataires à hauts revenus dans les deux dernières années. Ce sont ces clients plus aisés que la moyenne que visaient notamment les condos — et on en a construit un nombre record en 2003, soit plus de 6500.

Mais voilà, après deux ans de cour intensive, ces locataires de choix commencent à se faire rares. Comme la SCHL prévoit une autre remontée du taux d'inoccupation à Montréal en 2004, qui devrait alors atteindre le 1,5 %, les propriétaires sont inquiets. « D'ici quelques années, on va revenir au taux d'équilibre de 3 %. Ce n'est surtout pas le moment pour que le gouvernement lance en force des programmes de construction de logement », dit M. Riverin.

« Nous voyons des signaux d'alarme, on se rapproche du point d'équilibre, et c'est signe qu'il ne faut pas inonder le marché de subventions », renchérit Martin Messier.

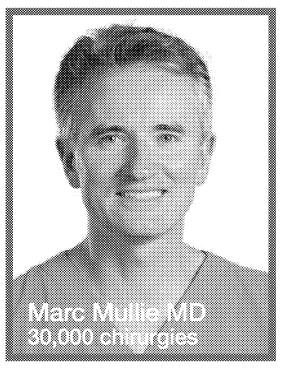
Annual Calendar
par Patek Philippe



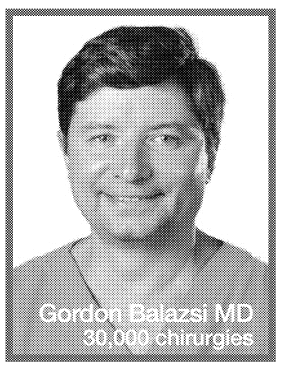
PATEK PHILIPPE
GENEVE
Fondez votre *propre* tradition.

Exclusif chez :
KAUFMANN de SUISSE
BIJOUX ET MONTRES • DEPUIS 1954
2195, RUE CRESCENT, (près de Sherbrooke), (514) 848-0595
MONTRÉAL
3151204 3188048

CORRECTION AU LASIK SANS COMPROMIS.



LASERVUE vous offre le choix...



Du LASIK de base..... Jusqu'à un plan WAVEFRONT de correction sur mesure ZYOPTIX ou LADARWAVE
à partir de 590 $/oeil*
* Le prix varie selon la prescription. Aucun frais additionnel. L'offre se termine le 31 décembre 2003.

10 ans d'excellence
LASERVUE
(514)-738-6666
www.laservue.net
Financement disponible
ACADIE
Stationnement gratuit
3185743A 3190237
La qualité à tout prix

EN BREF

Le projet de quartier protégé critiqué

Le ministre des Affaires municipales, Jean-Marc Fournier, et la porte-parole de l'opposition péquiste, Diane Lemieux, ont tous deux critiqué hier le projet de « quartier protégé » que le propriétaire du Groupe Dufour veut instaurer à Sainte-Julie, en Montérégie.

« Je ne crois pas qu'ériger des murs entre les citoyens nous amène à avoir une société inclusive », a dit le ministre Fournier, alors qu'il était interrogé à l'Assemblée nationale par la députée Lemieux.

Le projet, parrainé par le propriétaire du Groupe Dufour, Roland Pillenière, vise à créer en Montérégie un « quartier protégé » à l'intention des retraités riches du Québec. Il s'agit toutefois d'un projet de M. Pillenière lui-même, qui est sans rapport avec le groupe Dufour.

Ce quartier serait protégé par une guérite et des gardiens de sécurité. Plusieurs équipements luxueux y seraient installés, dont un golf, des plans d'eau, de la verdure, des services sportifs et communautaires. L'accès à ce quartier serait limité aux résidants ou à leurs invités.

Le projet nécessiterait des investissements de 250 millions $, un terrain de 60 hectares et la construction d'environ 500 unités résidentielles.
Presse Canadienne

Les Forces armées près de l'effondrement

Des années de restrictions budgétaires ont laissé les forces armées canadiennes dans un état proche de l'effondrement et il lui faudra peut-être une génération pour s'en remettre, selon une étude menée par l'Université Queen's, à Toronto.

Le document prévient le futur gouvernement de Paul Martin qu'une situation désastreuse l'attend, avec une armée qui ne lui sera d'aucune utilité en raison d'un manque de personnel et de matériel.

« Le problème va rapidement désarmer la politique extérieure, alors que le Canada se retirera à maintes reprises d'engagements internationaux parce qu'il n'a pas de forces militaires adéquates », peut-on liredans le rapport, intitulé *Le Canada sans forces armées ?*, qui doitêtre rendu public aujourd'hui.

Selon le document, les problèmes qui minent les forces armées ne pourront être résolus du jour au lendemain. Il faudra des années pour acheter d'importants systèmes d'armes, former des soldats, des marins et des aviateurs.
Presse Canadienne

Harper destiné à diriger le parti de la droite?

À la tête de l'Alliance canadienne depuis un peu moins de deux ans, Stephen Harper semble destiné à diriger le parti devant résulter de l'union de la droite.

Interrogé quant à savoir s'il prendrait part à la course à la direction du nouveau parti, M. Harper a tout fait, sauf répondre de façon affirmative, hier.

« J'ai toujours affirmé que c'est quelque chose qui m'intéresse certainement, que j'envisage et qui m'enthousiasme, a-t-il déclaré. Il en faudrait beaucoup pour me convaincre de ne pas me présenter. »

Pourtant, M. Harper compte ses détracteurs, en particulier parmi les conservateurs en faveur de la fusion, mais qui souhaitent voir un nouveau visage à la tête de la formation.
Presse Canadienne

Assurance-emploi: tentative de recours collectif

Un policier de Laval a amorcé des démarches afin d'intenter un recours collectif contre le gouvernement fédéral, qui aurait contrevenu à sa propre loi sur l'assurance-emploi.

Steven St-Jacques soutient que les taux de cotisation ont été fixés de façon à dépasser largement les taux considérés comme suffisants pour couvrir les coûts du régime et ce, de 1997 à 2001. M. St-Jacques dit avoir payé en trop la somme de 1132,48 $, de 1997 à 2001, en cotisations au régime d'assurance-emploi.

Steven St-Jacques a déposé une action en recours collectif au greffe de la Cour fédérale du Canada afin d'obtenir l'autorisation, au nom de tous les cotisants au régime d'assurance-emploi du Canada, d'exercer un recours collectif contre la Couronne, la Commission d'assurance-emploi et le ministère du Développement des ressources humaines du Canada, précise la requête.
Presse Canadienne

Des employés traités aux petits oignons

Des entreprises rivalisent d'imagination pour rendre leur personnel heureux

KARIM BENESSAIEH

À Saint-Pie, chez le fabricant de chaises oscillantes Dutaillier, on a trouvé une façon originale de récompenser l'assiduité : on donne une journée de vacances supplémentaire à l'employé modèle. À l'aéroport international de Vancouver, le travailleur assidu aura droit, lui, à un rabais de 50 % pour son stationnement.

Le ministère des Forêts de Colombie-Britannique a trouvé une façon encore plus inédite de faire le bonheur des fonctionnaires. Depuis 1994, on distribue des points bonis aux employés qui perdent du poids et le maintiennent, qui arrêtent de fumer ou qui vont prendre une bière avec leurs collègues après le travail. Selon les points accumulés, l'employé peut recevoir un chapeau, un chandail ou un sac de sport.

Cet exemple quelque peu cocasse, presque extrême, s'inscrit cependant dans une tendance « lourde » du monde du travail depuis plus d'une décennie, selon les experts interrogés par *La Presse*. « On constate un désir de plus en plus grand des entreprises en général à répondre aux aspirations des employés, note Victor Haines, professeur à l'École des relations industrielles de l'Université de Montréal. Ça n'a rien de gratuit : on s'attend à ce que ça donne des résultats. »

Selon des études de cas menées par Développement des ressources humaines Canada (DHRC), les entreprises qui se lancent dans ce type de pratiques innovatrices sont souvent récompensées par une baisse du taux d'absentéisme et une hausse notable de la productivité. Mais il y a plus, précise M. Haine : « En devenant un employeur de choix, on facilite le recrutement, on stimule la loyauté et ça favorise la rétention des employés. »

Les conventions collectives signées depuis quelques années regorgent d'exemples astucieux où l'entreprise tente d'encourager ses travailleurs, pour qu'ils partagent les objectifs de leur employeur tout étant moins stressés. NorskeCanada, en Colombie-Britannique, a par exemple introduit une prime basée sur le prix du papier journal, et l'entreprise Inco au Manitoba a fait de même avec le nickel. Il s'agit simplement de donner une certaine somme d'argent aux employés quand le prix de la matière première produite augmente.

Les chauffeurs de la compagnie d'autobus P.W. Transportation, en Ontario, ont une nouvelle raison d'être prudents au volant : ils peuvent ainsi recevoir un chèque supplémentaire de 600 $ par année.

Ces exemples colligés tous les trimestres par le ministère du DHRC, et provenant des conventions collectives signées dans l'année, ne seraient pourtant que la pointe de l'iceberg, selon Michel Grant, de l'Université du Québec à Montréal. « La tendance est assez lourde, mais on la voit bien plus dans les secteurs non syndiqués, indique le professeur de relations industrielles. Beaucoup de pratiques innovatrices sont adoptées sans qu'on les intègre à une convention collective. »

C'est donc surtout dans les plus petites unités de travail, et plutôt dans le secteur privé, qu'on a vu se multiplier des pratiques innovatrices ces dernières années. Souvent à cause du même élément déclencheur. « Il n'y a rien comme un ennemi externe pour amener patron et employés à coopérer. Et cet ennemi-là, c'est le marché », précise M. Grant.

Cette offre est énorme.



maintenant avec un contrat de 2 ans 149,99 $ GRATUIT

LG TM520

Le forfait Parlez énormément 30 comprend :

- Jusqu'à 150 minutes d'appel
- Appels locaux illimités le soir et le week-end
- Messages textes entrants† gratuits
- Afficheur‡, appel en attente, renvoi d'appel et appel conférence

Le tout pour 30 $ par mois!††

De plus, obtenez jusqu'à 6 mois d'appels locaux illimités au Canada.*

TELUS mobilité MC

le futur est simple MD

3189361A

BOUTIQUES TELUS MOBILITÉ ET DÉTAILLANTS AUTORISÉS

MONTRÉAL

Carrefour Angrignon
Centre commercial Le Boulevard
Centre Eaton
Centre Rockland
Complexe Desjardins
Fairview Pointe-Claire
Galeries d'Anjou
Mail Cavendish
Place Alexis Nihon
Place Versailles
Place Vertu
Centre-ville
950, rue Sainte-Catherine Ouest
4202, rue Saint-Denis
Communications Métropolitaine
10223, boul. Pie-IX
Communications Mobilenet
5165, ch. Queen-Mary, bureau GR-2
La Zone SCP
6321, route Transcanadienne, bureau 1470
Verscell Communications
1485, rue Amherst

Dollard-des-Ormeaux
La Zone SCP
3349B, boul. des Sources

Saint-Laurent
D2 Technologie
2119, boul. Marcel-Laurin
PC Page Communications inc.
3832, boul. Côte-Vertu

LAVAL ET RIVE-NORD

Blainville
Digital Radiocommunication inc.
9, boul. de la Seigneurie, bureau 7

Joliette
Multicom Communications 2000
159, boul. Antonio-Barrette

Laval
Carrefour Laval
Centre Laval
Contact Com. D.L. Communications
1521, autoroute 440 Ouest
Proxi Télécom inc.
1662, boul. Saint-Martin Ouest
SRAD Communications inc.
2995, boul. Dagenais, local D

Repentigny
Galeries Rive-Nord
Technicomm
346, rue Notre-Dame, bureau C

Rosemère
Place Rosemère
Contact Com. D.L. Communications
259, boul. Labelle, bureau 102

Saint-Jérôme
Carrefour du Nord

Terrebonne
Galeries de Terrebonne
SRAD Communications inc.
2292, ch. Gascon

RÉGIONS

Saint-Hyacinthe
Cellulaire +
Galeries Saint-Hyacinthe
3200, boul. Laframboise

RIVE-SUD

Mail Champlain
Place Longueuil
Promenades Saint-Bruno

Belœil
Cellulaire +
559, boul. Laurier

Candiac
D2 Technologie
89, ch. Saint-François-Xavier

Greenfield Park
Proxi Télécom inc.
3814, boul. Taschereau

Sainte-Julie
Alto Communication
1950, ch. du Fer-à-Cheval

Pour en savoir davantage, passez nous voir dans une boutique TELUS Mobilité, chez un détaillant autorisé ou l'un de nos marchands ou visitez telusmobilite.com

FUTURE SHOP · BUREAU EN GROS · LA CABINE TÉLÉPHONIQUE · TelePlus · Dumoulin · BRAULT & MARTINEAU · The Home Depot · WAL-MART · Zellers

L'offre s'applique aux nouvelles mises en service seulement au Québec pour une durée limitée. Forfait offert avec un contrat de 1 an, 2 ans ou 3 ans seulement. La messagerie textuelle et l'afficheur sont offerts avec les téléphones numériques et seulement dans les zones de service numérique de TELUS Mobilité. †La messagerie textuelle illimitée ne comprend pas les services privilèges ou Mes modifs. ‡Afficheur offert sans frais à la signature d'un contrat de 1 an, 2 ans ou 3 ans, et ce, pour toute la durée du contrat. ††Taxes, frais d'interurbain, temps d'antenne additionnel (au-delà des minutes incluses dans le forfait), frais d'itinérance, redevances d'utilisation mensuelles et frais mensuels pour le service d'appel d'urgence 911 en sus. *Obtenez 3 mois d'appels locaux illimités au Canada avec un contrat de 2 ans. Obtenez 6 mois d'appels locaux illimités au Canada avec un contrat de 3 ans.
© 2003 SOCIETE TELE-MOBILE.

ACTUALITÉS

Les plaintes contre les policiers augmentent de 10 %

GILLES NORMAND

QUÉBEC – Le commissaire à la déontologie policière, Paul Monty, a reçu 1306 plaintes contre des policiers du Québec, entre le 1er avril 2002 et le 31 mars 2003, ce qui constitue une augmentation de 9,6 % par rapport à l'année précédente.

Le Service de police de la Ville de Montréal a fait l'objet de 41,8 % des plaintes, comparativement à 42,2 % en 2001-2002, soit la plus grosse part de la tarte, tandis que 31,3 % des plaintes ont été portées contre des policiers municipaux.

Les 1306 plaintes provenant du public ont été portées pour les motifs suivant :

> — 38,6 % pour impolitesse, pour des manifestations d'arrogance ou pour refus de s'identifier, ce qui constitue des comportements de nature à compromettre la confiance et la considération que requiert la fonction policière ;

> — 35,1 % de ces plaintes visaient des comportements d'abus d'autorité comme l'usage d'une force excessive, des menaces, du harcèlement et autres ;

> — 19,9 % pour des comportements de nature à compromettre l'autorité de la loi et des tribunaux, comme la négligence d'obtenir les mandats nécessaires, les arrestations et les détentions illégales.

Dans la région de Montréal, les corps policiers de Laval et de Longueuil ont reçu respectivement 69 et 80 plaintes contre certains de leurs membres. Si le regroupement de municipalités a contribué à augmenter d'une vingtaine le nombre de plaintes portées devant le Commissaire à la déontologie dans le cas de Longueuil, cette explication partielle ne peut tenir dans le cas de Laval, où 38 plaintes avaient été enregistrées l'année précédente. En 2001-2002, on avait porté 42 plaintes contre des policiers de Longueuil.

La hausse du nombre de plaintes est également importante à Québec, où 114 griefs ont été enregistrés contre 88 l'année précédente, mais dans ce cas le regroupement des municipalités constitue une partie de l'explication, puisque, en 2001-2002, dans la seule ancienne ville de Sainte-Foy, des policiers avaient fait l'objet de 11 plaintes.

Les 15 000 policiers et constables spéciaux du Québec (dont les policiers autochtones) sont soumis au même code de déontologie et le Commissaire à la déontologie policière est le seul organisme de surveillance civile chargé de recevoir les plaintes du public en la matière.

Plus de la moitié de ces 1306 plaintes, soit 53,4 %, ont été jugées irrecevables, 32,2 % d'entre elles ont été réglées en conciliation et 12,2 % ont mené à des enquêtes.

L'enquête est une mesure d'exception qui survient à défaut d'un règlement de la plainte en conciliation. « La conciliation permet au plaignant d'exposer ses reproches, et au policier concerné d'expliquer pourquoi il y a eu intervention policière. Souvent le plaignant comprend que sa plainte reposait surtout sur une question de perception », explique Sylvie Mathurin, responsable des communications pour le Commissaire à la déontologie policière.

Ainsi, 91 policiers de tout le Québec ont été cités devant le comité (tribunal) de déontologie policière pour répondre à 53 plaintes. De ce nombre, 13 plaintes ont impliqué 23 policiers de la SQ, 20 plaintes ont concerné 38 policiers montréalais et une vingtaine de plaintes visaient une trentaine de membres de divers corps policiers municipaux.

Cinq ans de prison pour avoir séquestré et volé des jeunes

CHRISTIANE DESJARDINS

Pour payer leur drogue, Yasser Issa, 21 ans, et Kais Rabie, 22 ans, enlevaient des jeunes à la sortie des bars, les volaient et les contraignaient, en usant de torture physique et psychologique, à leur dévoiler leur NIP pour vider leur compte en banque. Après avoir plaidé coupable à diverses accusations, dont vols qualifiés, enlèvements et séquestration, et voies de faits avec lésions, les deux accusés ont écopé cinq ans de prison, hier, au palais de justice de Montréal.

Entre novembre 2002 et février 2003, neuf jeunes hommes dont l'âge varie entre 17 et 33 ans, ont ainsi été enlevés, battus et volés. Les accusés ciblaient leurs victimes à la sortie des bars principalement, les choisissaient déjà éméchés et leur faisait boire de l'alcool fort dans leur voiture. Les crimes se sont déroulés, pour la plupart, dans la voiture des accusés qui roulait.

L'une des victimes, qui s'en allait dans un *rave*, s'est fait arracher sans ménagement l'anneau qu'il avait dans le sourcil. Un autre s'est fait tirer l'anneau qu'il avait dans la lèvre. On lui a brûlé la langue avec un briquet. On lui a enfoncé un crayon dans le coin de l'oeil. L'un des accusés, après s'être mouché dans un kleenex, a obligé un jeune otage à le manger. Un autre a perdu la carte dans la voiture, et s'est réveillé le lendemain matin, désorienté, dans un centre commerciaux de Dorval, avec une main cassée.

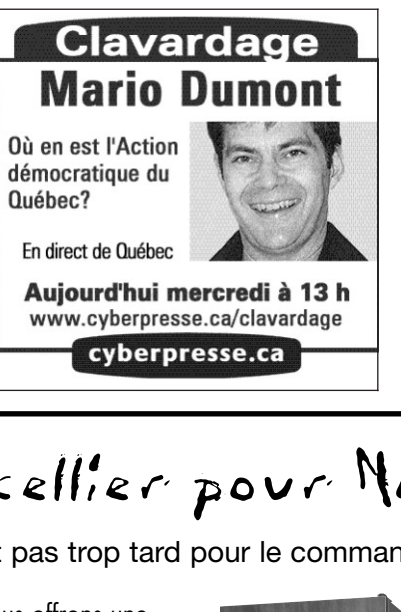
Les accusés attiraient leurs victimes dans leur véhicule avec des subterfuges. Ils voulaient qu'on leur montre une rue, ils promettaient une soirée bien arrosée et des belles femmes en quantité, ou demandaient de changer un chèque dans leur compte. Les victimes, des étudiants pour la plupart, tombaient dans le panneau, parce que les gars avaient l'air « gentils ». Mais une fois dans la voiture, les gentils se transformaient en sadiques, disent-ils.

« Ils me fessaient. Ils aimaient ça, on dirait, de voir souffrir du monde. Ils montaient la musique, me disaient de pleurer... Ils ont tiré sur l'anneau de mon sourcil, j'avais la face pleine de sang », a raconté une victime.

« Ils me donnaient des claques dans le visage, il y en a un qui se mouchait, puis il me faisait manger ses mouchoirs », a raconté un autre. Un homme dans la trentaine, Mohammed Tebini, a été amené dans une chambre de motel, où on l'a séquestré et battu pour qu'il révèle son NIP. Il ne l'a pas révélé parce qu'il croyait que c'était sa seule planche de salut. Il a réussi à se sauver quand ses agresseurs se sont assoupis.

Les accusés ont finalement été interceptés en février, avec un jeune otage à bord. Le garçon avait été accosté dans les toilettes d'un restaurant du centre-ville et avait accepté de se rendre à la voiture d'un des accusés. Ce sont les amis du jeune, qui avaient été témoins de l'enlèvement, qui ont appelé la police et donné le signalement de la voiture. Les accusés disent regretter leur geste et se sont dit prêts à entreprendre une thérapie de désintoxication en prison.







Le sénateur Lavigne en remet

Il poursuit aussi un bénévole responsable de la sécurité lors d'une fête

CHRISTIANE DESJARDINS

Décidément, le *party* qui s'est déroulé au camping Mon repos, à l'Ange Gardien, le 5 juillet dernier, est resté en travers de la gorge du sénateur et campeur Raymond Lavigne : après avoir intenté deux poursuites totalisant 350 000 $ contre des voisins de roulotte, voici qu'il poursuit aussi le bénévole qui assurait la sécurité de l'endroit ce soir-là, Gaétan Bigonesse.

Le sénateur de 58 ans et sa conjointe, Carmen Robichaud, réclament 175 000 $ à M. Bigonesse. Son tort, allèguent-ils, est d'avoir dévoilé à ses voisins de roulotte, les Pomerleau, que c'était lui et sa conjointe qui avaient appelé la sécurité pour se plaindre du bruit, vers 22h30, ce fameux soir du 5 juillet 2003.

Le sénateur soutient que les Pomerleau et leurs invités se sont alors massés aux abords de son terrain pour les confronter, sa femme et lui. Il ajoute que Normand Pomerleau et Claude Castonguay (contre lesquels il a intenté des poursuites il y a quelques semaines) l'ont exhorté à sortir pour se battre, l'ont menacé de sévices corporels, et l'ont injurié sur ses fonctions de sénateur, l'accusant d'user de sa position pour régenter la vie du camping. Le sénateur affirme s'être « maîtrisé » ce soir-là, et ne pas être intervenu. Sa conjointe, qui se trouvait à l'extérieur de la roulotte, se serait fait cracher au visage par Pauline Pomerleau, et une bousculade aurait suivi, soutient-il encore.

Puis la situation serait devenue intolérable pour la famille Lavigne au camping. Plusieurs résidants seraient devenus hostiles et une pétition contre le sénateur a même circulé. Selon Lavigne, les campeurs ont été invités à la signer sous de fausses allégations. Le sénateur, qui fréquente l'endroit depuis 10 ans, dit être maintenant contraint de vendre rapidement sa roulotte à perte, et réclame des dommages matériels et compensation pour atteinte à sa réputation à Pomerleau, Castonguay et maintenant à Bigonesse, à hauteur de 175 000 $ chacun. Il est représenté par Me Claude F. Archambault.

Deux résidants de ce camping que *La Presse* a pu joindre ont donné un tout autre son de cloche de cette affaire, mais ont tenu à garder l'anonymat, de crainte d'être poursuivis eux aussi. Selon eux, c'est Lavigne qui est « casse-pieds » et qui se plaint constamment pour des choses insignifiantes. Le *party* en question était en fait un souper entre six ou sept personnes, âgées de 40 à 50 ans, par un chaud samedi soir d'été et il n'y avait pas beaucoup de bruit, disent-ils. « Les gens qui sont poursuivis sont très ébranlés. Ils doivent prendre des avocats, ça va leur coûter des milliers de dollars pour une stupide querelle de clocher », a indiqué une de ces sources qui se dit scandalisée par l'ampleur que prend cette affaire.

« L'été, le camping Mon repos compte plus de personnes qu'on en retrouve au village, les terrains sont petits et collés les uns aux autres, il y a trois piscines au centre et la vie communautaire est très active. Il est faux de croire qu'on va pouvoir entendre le chant des oiseaux. Il faut savoir endurer le monde », conclut notre interlocutrice, qui songe à faire quelque chose pour aider les campeurs poursuivis.

Six ans plus tard, André Néron se bat toujours contre Québec

DENIS LESSARD

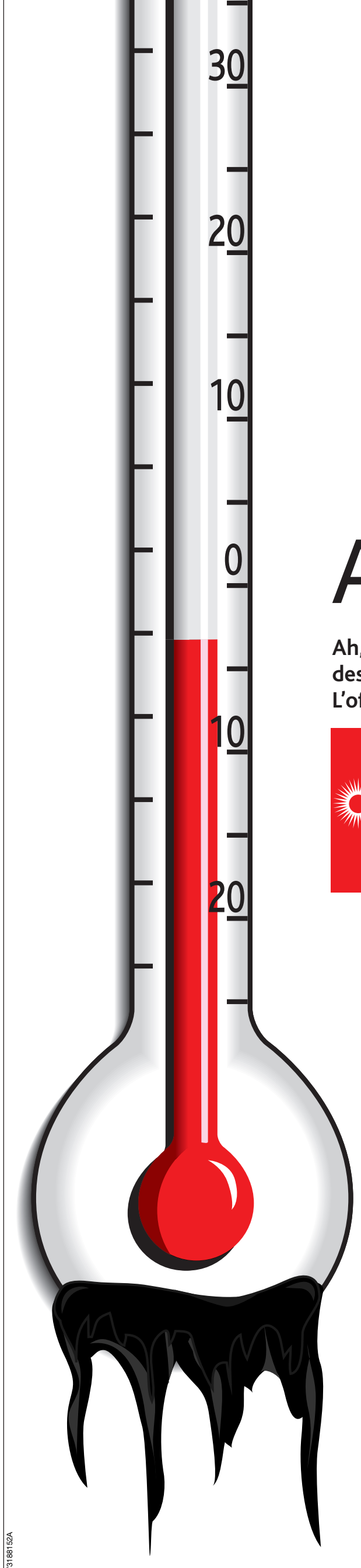
QUÉBEC – Six ans après le début de l'affaire des fuites au ministère du Revenu impliquant le député bloquiste Ghislain Lebel, le dossier n'est pas encore clos. L'un des principaux acteurs, l'ancien chef de cabinet du Bloc québécois — le bras droit de Michel Gauthier qui était leader de son parti à l'époque —, André Néron, est toujours devant les tribunaux pour dénoncer les oublis inexplicables de la commission d'enquête mise sur pied par le gouvernement Bouchard en 1999.

« Pour moi, on est en présence d'un *cover-up*. Quelqu'un quelque part s'est dit : Néron va se *tanner* et rentrer chez lui », a lancé l'ancien stratège politique du Bloc et de l'Action démocratique. M. Néron s'interroge devant plusieurs faits troublants survenus depuis le dépôt du rapport de la commission Moisan, chargée de lever le voile sur des allégations d'interventions du cabinet de Lucien Bouchard auprès de Revenu Québec, dans le but de nuire au député bloquiste de Chambly, en disgrâce au sein de son parti.

M. Néron ne comprend pas que les procureurs de la commission n'aient jamais senti le besoin de faire comparaître une source qu'il avait identifiée et qui avait par déclaration sous serment corroboré sa version des faits. Cette personne n'a même jamais été contactée par la commission, a appris M. Néron à la fin d'octobre.

Ayant relancé les procureurs de l'époque, dont l'un est devenu juge à la Cour des petites créances, M. Néron exigeait un dédommagement pour dommages moraux pour toutes les tracasseries judiciaires auxquelles il avait dû se soumettre pendant quatre ans. Il comptait s'y représenter lui-même, mais ce n'était pas le point de vue de la partie adverse. Un juge a dû trancher. Dans une lettre du 8 mai, venue du contentieux du ministère de la Justice, on indique que le verdict de la juge Brigitte Gouin le 5 mai autorisait les parties à être représentées par des avocats. Or, a découvert M. Néron, le jugement en question n'a été rendu que le 12 mai, et, théoriquement, ne pouvait être accessible aux parties avant cette date.

M. Néron a tout perdu dans cette aventure, après plusieurs années de bagarre judiciaire avec Revenu Québec et le ministère de la Justice.



Assez bas à votre goût ?

Ah, l'hiver ! Le plaisir de retrouver le froid, la neige. Heureusement, nous vous offrons vos destinations soleil adorées à des prix qui font vraiment chaud au cœur. Réservez au plus tôt. L'offre prend fin le 9 décembre 2003 et les voyages peuvent être effectués jusqu'en avril 2004.

DESTINATIONS SOLEIL : les tarifs sont basés sur un ALLER SIMPLE et sont assujettis à l'achat d'un billet ALLER-RETOUR au départ de MONTRÉAL. Départs du Canada entre le 4 décembre 2003 et le 19 février 2004 ou entre le 22 mars et le 1er avril 2004, sauf avis contraire.

ORLANDO MIAMI	TAMPA FORT LAUDERDALE	LA HAVANE	PORT-AU-PRINCE	CANCÚN	BARBADE	SAN JOSÉ, COSTA RICA	POINTE-À-PITRE	HONOLULU MAUI
168	175	219	239	279	289	289	349	412
4 DÉC. 2003 – 1er AVRIL 2004	4 DÉC. 2003 – 1er AVRIL 2004							

Presque toutes nos destinations canadiennes, américaines et internationales sont en solde ! Partez dès maintenant et profitez de nos tarifs exceptionnels pour découvrir de nouveaux mondes jusqu'en avril 2004. Voici seulement quelques exemples des destinations offertes.

CANADA : les voyages peuvent être effectués jusqu'au 2 avril 2004.

Tarifs Web Tango ALLER SIMPLE au départ de MONTRÉAL exclusivement sur aircanada.com
Obtenez un mille Aéroplan[MD] additionnel pour chaque tranche de 3 $ dépensés lors de vos réservations sur aircanada.com
D'autres tarifs sont offerts par notre bureau des réservations Air Canada et sont assujettis à l'achat d'un billet aller-retour.

HALIFAX	ROUYN-NORANDA VAL-D'OR	TORONTO	ST. JOHN'S (T.-N.-L.)	DEER LAKE	FREDERICTON SAINT JOHN (N.-B.)	WINNIPEG	CALGARY EDMONTON	REGINA SASKATOON	VANCOUVER
64	89	89	94	104	116	118	139	172	174

ÉTATS-UNIS : les voyages peuvent être effectués jusqu'au 2 avril 2004.

Les tarifs sont basés sur un ALLER SIMPLE et sont assujettis à l'achat d'un billet ALLER-RETOUR au départ de MONTRÉAL. Réservez sur aircanada.com et économisez 5 $ aller-retour.

BALTIMORE WASHINGTON, D.C.	NEW YORK	PHILADELPHIE	ATLANTA	CHICAGO	PHOENIX	DALLAS HOUSTON	DENVER LAS VEGAS	LOS ANGELES	SEATTLE
99	99	99	115	143	185	209	216	229	242

DESTINATIONS INTERNATIONALES : départs du Canada tels que mentionnés ci-dessous.

Les tarifs sont basés sur un ALLER SIMPLE et sont assujettis à l'achat d'un billet ALLER-RETOUR au départ de MONTRÉAL.

LONDRES MANCHESTER[2]/GLASGOW[2]	MEXICO[4]	AMSTERDAM[1-2]	FRANCFORT[1] MUNICH[1]	COPENHAGUE[1-2-3]	DUBLIN[2] SHANNON[2-6]	PARIS/MADRID[1-2-5] ZURICH[1]	SANTIAGO BUENOS AIRES	BEIJING SHANGHAI	HONG KONG
269	279	319	319	349	349	349	569	739	764
24 DÉC. 2003 – 4 AVRIL 2004	4 DÉC. 2003 – 19 FÉVR. 2004 22 MARS – 1er AVRIL 2004	5 JANV. – 25 FÉVR. 2004 14 MARS – 1er AVRIL 2004	5 JANV. – 25 FÉVR. 2004 14 MARS – 1er AVRIL 2004	5 JANV. – 25 FÉVR. 2004 14 MARS – 1er AVRIL 2004	5 JANV. – 25 FÉVR. 2004 14 MARS – 1er AVRIL 2004	5 JANV. – 25 FÉVR. 2004 14 MARS – 1er AVRIL 2004	12 JANV. – 2 AVRIL 2004	5 JANV. – 2 AVRIL 2004	5 JANV. – 2 AVRIL 2004

Réservez sur **aircanada.com** ou sur **destina.ca,** les seuls sites de voyages offrant des milles Aéroplan. Téléphonez à votre agent de voyages ou à Air Canada au 1 888 247-2262. Votre agent de voyages peut vous réserver des tarifs Web aller simple pour tous vos voyages au Canada.

AIR CANADA

MEMBRE DU RÉSEAU STAR ALLIANCE

31881 49/31881 52A

[1]En collaboration avec Lufthansa, membre du réseau Star Alliance[MD]. [2]En collaboration avec British Midland, membre du réseau Star Alliance[MD]. [3]En collaboration avec SAS, membre du réseau Star Alliance[MD]. [4]En collaboration avec Mexicana, membre du réseau Star Alliance[MD]. [5]En collaboration avec Spanair, membre du réseau Star Alliance[MD]. [6]En collaboration avec Aer Lingus.

Service aux personnes malentendantes (ATS) : 1 800 361-8071. Destinations canadiennes : les tarifs sont basés sur un aller simple. Les tarifs sont en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. Les billets doivent être achetés au plus tard le 9 décembre 2003. Les voyages doivent prendre fin au plus tard le 2 avril 2004. Les tarifs indiqués ne sont pas offerts pour les départs entre le 16 et le 23 décembre 2003, le 27 et le 29 décembre 2003 et entre le 1er et le 5 janvier 2004. Les taxes, les redevances de navigation de NAV CANADA, le supplément des frais de carburant lorsque applicable, les assurances et les frais d'aéroport ne sont pas inclus. Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 7 $, n'est pas inclus. L'achat à l'avance peut être requis. **Destinations américaines et internationales :** les tarifs indiqués « aller simple » requérant l'achat d'un billet aller-retour ne sont accessibles qu'à l'occasion de l'achat d'un billet aller-retour, lequel doit refléter l'itinéraire complet. Les tarifs sont en vigueur au moment de la publication et applicables aux nouvelles réservations seulement. Les billets doivent être achetés au plus tard le 9 décembre 2003. Achat sept jours à l'avance. **Destinations américaines :** les voyages doivent prendre fin au plus tard le 2 avril 2004. Les tarifs indiqués ne sont pas offerts pour les départs entre le 16 et le 23 décembre 2003, le 27 et le 29 décembre 2003 et entre le 1er et le 5 janvier 2004. **Destinations internationales :** la dernière date de départ est le 1er avril 2004, sauf avis contraire. **Destinations soleil internationales :** les tarifs indiqués ne sont pas offerts pour les départs entre le 18 et le 24 décembre 2003. Mexico : les tarifs indiqués ne sont pas offerts pour les départs entre le 18 et le 24 décembre 2003. Les tarifs sont sous l'approbation du gouvernement. Les taxes, les redevances de navigation de NAV CANADA, le supplément des frais de carburant lorsque applicable, les assurances et les frais d'aéroport ne sont pas inclus. Le droit pour la sécurité des passagers du transport aérien, jusqu'à 24 $, n'est pas inclus. Les billets sont non remboursables. Le nombre de places est limité et fonction de la disponibilité. Des restrictions quant aux jours et aux heures peuvent s'appliquer. Les tarifs peuvent différer selon la date de départ et de retour. Séjour minimal et maximal. D'autres conditions s'appliquent. Les vols peuvent être assurés sur des appareils d'Air Canada, de Jazz Air inc. (faisant affaire sous le nom d'Air Canada Jazz[MC]) ou de ZIP[MC]. [MD]Aéroplan est une marque déposée d'Air Canada. [MC]Air Canada Jazz est une marque de commerce d'Air Canada. [MC]ZIP est une marque de commerce de Zip Air inc.

Les 35 % n'empêcheront pas les défusions selon le député Moreau

DENIS LESSARD

QUÉBEC — Les embûches mises sur la route des défusionnistes n'empêcheront pas les villes de quitter les agglomérations formées de force, estime le député libéral de Marguerite-d'Youville, Pierre Moreau.

Selon M. Moreau, la barre de 35 % du vote imposée par Québec aux partisans des défusions « n'est pas infranchissable ». M. Moreau, d'indiquer ses collègues, était l'un des plus chauds partisans des défusions dans le caucus libéral, une position qu'on a cru à tort limitée aux élus de l'Ouest-de-l'Île.

« Le gouvernement a établi une barre de 35 % pour s'assurer qu'il y ait une mobilisation de la population. Mais dans mon comté, c'est un seuil plutôt théorique car il y a une énorme mobilisation autour de cette question », observe M. Moreau.

Dans les amendements au projet de loi 9 — qui devrait être adopté avant Noël — Québec exigera des défusionnistes non seulement de remporter leur référendum, mais aussi de réunir au moins 35 % des votes de l'ensemble des électeurs inscrits.

Il ne faut pas croire que les villes recréées auront moins de pouvoir que les actuels arrondissements, indique-t-il. Quand on pousse l'analyse, on observe que les nouvelles villes recouvreront suffisamment d'autonomie et n'auront guère moins de pouvoir qu'à l'époque où elles partageaient des compétences avec les MRC, observe-t-il.

Selon lui, la clé sera la répartition des responsabilités entre les deux paliers municipaux. « Les gens sont d'accord pour payer les coûts d'agglomération. Ce qu'ils craignent, c'est qu'on les fasse payer plus que leur dû, plus que ne valent les services. La sécurité du régime se trouve dans la mécanique de répartition des responsabilités, c'est là que se trouve la réponse à l'équité fiscale », estime le député Moreau.

Il va y avoir plein de cadeaux sous le palmier.

Ce soir 5 000 000 $

LOTTO 6/49®

Ça change pas le monde, sauf que...

18 ans +

LOTO QUÉBEC

MISE SUR TOI 1 866 SOS-JEUX MC

www.loto-quebec.com

3190264A

Dégât de mazout : le locataire dédommagé

NICOLAS BÉRUBÉ

Alain Fréchette, dont l'appartement a été souillé lundi par du mazout livré par erreur, sera dédommagé par Petro-Canada. Depuis hier, M. Fréchette dort à l'hôtel aux frais de la pétrolière.

Chez Petro-Canada, on affirme avoir pris la situation en main. « C'est notre erreur, et nous l'assumons, a dit Andrew Pelletier, porte-parole la pétrolière. M. Fréchette dormira à l'hôtel pour les prochains jours, pendant qu'une équipe s'affairera à nettoyer son logement pour le rendre habitable. »

Lundi matin, des employés d'un sous-traitant de Petro-Canada avaient versé par erreur entre 20 et 40 litres de mazout dans un tuyau d'alimentation condamné. L'huile s'était répandue dans l'appartement loué par M. Fréchette, le rendant inhabitable. Une équipe de nettoyage avait alors défait les toilettes et la cuisine afin de décontaminer le sol.

Des employés engagés par la pétrolière se sont à nouveau rendus au logement de la rue d'Iberville hier, mais ils ont dû rebrousser chemin après avoir été incapables de présenter leurs cartes de spécialistes en décontamination, un préalable pour effectuer ce genre de travail.

Selon la propriétaire, Irène Fortier, le mazout s'est infiltré sous les fondations de béton, et il faut aller jusqu'à décontaminer la terre pour tout nettoyer. « Un spécialiste d'Environnement Canada a visité les lieux et nous a dit de faire affaire avec des experts en décontamination, dit-elle. Mais l'équipe qu'ils nous ont envoyée n'avait pas ces compétences. Si on ne décontamine pas le sol, l'odeur d'huile va revenir en été. Personne ne va vouloir habiter le logement. » Les toilettes de tous les locataires de l'immeuble n'étaient pas fonctionnelles hier, le tuyau des égouts ayant dû être démantelé.

Du côté de la pétrolière, on affirmait que le nettoyage ne pouvait pas se faire dans une seule journée, et que tout allait être mis en oeuvre pour assurer une décontamination en bonne et due forme. « La propriétaire n'a pas à s'inquiéter, tout va être fait selon les normes », a dit M. Pelletier.

La nouvelle 5e évolution



Pour une puissante révolution.

Un mois gratuit pour Noël*!
Jusqu'au 31 décembre seulement, les concessionnaires BMW vous offrent un mois gratuit en plus de l'offre en vigueur dans cette annonce. Une occasion unique d'ajouter le plaisir de conduire aux joies du temps des Fêtes. Hâtez-vous !

À partir de 749 $ par mois pendant 39 mois

Comptant	Paiement
8 500 $	749 $
5 000 $	849 $
0 $	999 $

BMW Série 5

www.bmwmontreal.ca

Le plaisir de conduire.MC

Montréal
BMW Canbec
4090, rue Jean-Talon Ouest
(514) 731-7871
www.bmwcanbec.com

BMW Laval
2450, boul. Chomedey
(450) 682-1212
(514) 990-2269
www.bmwlaval.com

Banlieue Ouest
Automobiles Jalbert
16 710, autoroute Transcanadienne
Kirkland
(514) 695-6662
(514) 343-3413
www.jalbert-auto.qc.ca

Rive-Sud
Park Avenue BMW
Nouvelle adresse
8400, boul. Taschereau Ouest
Brossard (450) 445-4555
Montréal (514) 875-4415
www.parkavenuebmw.com

Offre valable sur le modèle 2004 530i neuf, en stock. Le taux de location est celui offert exclusivement par les Services financiers BMW et est disponible auprès des concessionnaires BMW participants, conditionnellement à l'approbation du crédit. Profitez du programme de dépôt de sécurité multiple pour obtenir un taux d'intérêt encore plus avantageux. *Un montant équivalent à la première mensualité jusqu'à un maximum de 1000 $ taxes incluses sera remis lors de la livraison. Cette offre est applicable sur des locations de 36 mois ou plus. Les mensualités tiennent compte du rabais des concessionnaires participants et sont établies en fonction d'un contrat de crédit-bail à terme de 39 mois et d'un versement initial tel qu'indiqué. Le taux de location est de 7,75 %. Valeur résiduelle garantie de 41 230 $. Des frais de 0,25 $ le kilomètre s'appliquent sur la portion du kilométrage excédant 20 000 km par année. Premier versement et dépôt de sécurité exigés. Consultez votre concessionnaire BMW du Grand Montréal pour connaître tous les détails. Cette offre prend fin le 31 décembre 2003. Photo à titre indicatif seulement. Entretien inclus pendant 3 ans ou 60 000 km selon les intervalles recommandés par BMW. Fret, transport, préparation, frais d'administration et taxes en sus.

3188548A

MONTRÉAL PLUS

Gérald Tremblay montrera la porte aux défusionnistes

Le maire de Montréal prévient les membres de son caucus: « Vous êtes avec moi ou contre moi »

FRANÇOIS CARDINAL

Vous êtes avec moi ou vous êtes contre moi. Voilà l'avertissement lancé hier par le maire Tremblay aux membres défusionnistes de son caucus, lesquels sont invités à quitter le parti s'ils entendent militer pour le démantèlement de Montréal.

Gérald Tremblay a convoqué la presse hier, en fin de journée, afin de faire connaître sa première réaction aux amendements au projet de loi 9 déposés vendredi à Québec. Curieusement, le maire a été plutôt laconique à ce sujet : « C'est un projet de loi complexe qui a plusieurs amendements, a-t-il dit. Je vais vous donner une première impression lorsque j'aurai l'occasion de l'analyser davantage. »

Tout au plus, le maire a indiqué que les pouvoirs des villes qui défusionneront sont ceux que l'on retrouve dans le « plan Tremblay », le modèle de décentralisation qu'il entend mettre en oeuvre l'an prochain. « La question que les gens doivent se poser est la suivante : est-ce que ça vaut la peine de s'isoler ? Ne vaut-il pas mieux rester ensemble pour bâtir une ville dans le respect des arrondissements ? »

Quant à la dissidence qui mine son parti depuis bon nombre de mois, le maire est enfin sorti de son mutisme, hier. *La Presse* indiquait dans son numéro d'hier qu'au moins trois élus du caucus du maire, Ed Janiszewski, Anthony Housefather et Howard Zingboim, songeaient à quitter le parti afin de militer activement pour les défusions.

« Nous allons avoir un caucus en début de semaine, a indiqué le maire et, par la suite, j'ai l'intention de rencontrer ceux et celles qui se posent des questions pour leur dire de façon très claire que le moment est venu de prendre une décision : s'ils ne souhaitent pas bâtir la nouvelle ville avec nous, ils vont devoir quitter notre formation politique. »

Le caucus tenu lundi par l'Union des citoyens de l'île de Montréal (UCIM) n'était qu'une séance d'information. Le caucus qui aura lieu en début de semaine prochaine, par contre, permettra au maire de mettre le poing sur la table.

Par la suite, la demi-douzaine de défusionnistes potentiels au sein de l'UCIM seront reçus un par un par le maire. « Je vais les rencontrer dans les meilleurs délais, a précisé le maire. Ceux qui vont rester membres de notre formation politique, ce sont des personnes qui sont prêtes, non pas uniquement à croire à la nouvelle ville, mais également à la défendre sur toutes les tribunes. »

« La question que les gens doivent se poser est la suivante: est-ce que ça vaut la peine de s'isoler? »

Outre MM. Janiszewski, Housefather et Zingboim, certains autres conseillers comme le président de l'arrondissement de Kirkland, John Meaney, ainsi que les deux conseillers d'arrondissement de Dorval, Edgar Rouleau et Robert Bourbeau, pourraient être tentés de quitter le navire fusionniste.

« Je sais que si je demande à des membre de quitter notre formation politique, ça peut me causer certains problèmes, a avoué celui qui dirige un parti minoritaire au conseil municipal. (...) J'irai donc solliciter l'adhésion nécessaire pour m'assurer que nos décisions puissent être prises. »

Et cette adhésion, semble-t-il, ne sera pas que ponctuelle. Radio-Canada a révélé hier qu'au moins trois élus de Vision Montréal avaient été pressentis par l'UCIM au cours des dernières semaines.

Nouvelles arrestations au café « apportez votre joint »

SÉBASTIEN RODRIGUE

Les policiers sont de nouveau intervenus au café Chez Marijane, hier, où ils ont arrêté deux personnes qui consommaient du cannabis. Il s'agit d'une deuxième intervention en autant de jour d'ouverture dans ce lieu communément appelé le café « apportez votre joint ».

Le commandant du poste de quartier 38, Paul Chablo, a indiqué que les deux hommes arrêtés par les policiers avaient sur eux environ trois grammes de cannabis. Les deux personnes ont été relâchées hier soir et des accusations de possession simple de cannabis seront portés contre eux. Le Service de police de la Ville de Montréal avait promis des visites « sporadiques » des lieux pour appliquer les lois interdisant la possession simple de drogue.

Les dirigeants du café s'attendaient à l'intervention des policiers après les trois arrestations survenue au cours de la journée d'ouverture, samedi dernier. « La police joue une *game* pour nous faire peur », observe Hugo Saint-Onge, chef du Bloc Pot et instigateur du projet. Les personnes fréquentant ce café militent pour la plupart pour la légalisation de la possession et de la consommation de la marijuana.

Malgré les interventions de la police, l'atmosphère était détendue hier après-midi dans l'ancien local du Club Compassion où les visiteurs peuvent fumer un joint en sirotant un café. Mais à peine ouvert, le café Chez Marijane pourrait fermer ses portes temporairement parce que l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal a ordonné la démolition d'une partie de l'immeuble qui l'abrite.



PHOTO ROBERT MAILLOUX, LA PRESSE ©

Jessica Mitchell et Étienne Deslandes n'ont pas hésité à adopter le « spécial du jour », hier, au café Chez Marijanne.

Les fondateurs du café y voient une nouvelle tentative pour fermer leur établissement, tandis que l'arrondissement soutient qu'il s'agit d'un « concours de circonstances ». « Ça fait longtemps que le propriétaire veut faire cette démolition, mais je trouve bizarre qu'elle soit autorisée en même temps que l'annonce de l'ouverture du café », dit Marc-Boris Saint-Maurice, président du Bloc Pot et directeur du Club Compassion.

L'arrondissement a autorisé vendredi dernier la démolition d'un bâtiment de la rue de Mentana, voisin du local de l'ancien Club Compassion où se trouve le café Chez Marijane, rue Rachel. L'annexe et le garage reliant les deux bâtiments doivent aussi être démolis.

Le porte-parole de l'arrondissement, Michel Tanguay, explique que l'immeuble de la rue de Mentana était condamné depuis un incendie survenu en août 2001 et qu'il menace maintenant de s'effondrer avec l'arrivée de l'hiver. L'ingénieur chargé d'étudier la structure a aussi suggéré la démolition de l'annexe et du garage par crainte qu'ils ne s'effondrent par la suite.

Les fondateurs du café Chez Marijane déplorent le délai de 10 jours accordé au propriétaire, Attila Tolnai, pour faire la démolition. Même M. Tolnai aurait souhaité attendre au printemps pour démolir l'immeuble. Le café ne pourra pas fonctionner pendant la démolition puisque l'eau et l'électricité seront coupés. Rien ne garantit que le bâtiment de la rue Rachel sera encore habitable par la suite. M. Saint-Maurice ajoute qu'une injonction pourrait être demandée pour retarder la démolition, le temps de permettre aux locataires de l'immeuble de la rue Rachel de déménager. M. Saint-Onge, lui, est catégorique : « S'ils en ferment un, on va en rouvrir deux », promet-il.

L'Office de consultation publique pourrait consulter de moins en moins

DENIS LESSARD

QUÉBEC – Mis en place il y a tout juste un an, dans la foulé des fusions municipales, l'Office de consultation publique de Montréal se verra couper les ailes si le projet de décentralisation du maire Gérald Tremblay est approuvé par le gouvernement Charest.

Le projet de loi 33, aujourd'hui à l'étude en commission parlementaire à l'Assemblée nationale, rogne les compétence de l'Office dont le mandat est d'informer et de consulter les résidants de Montréal sur les projets de construction touchant leur quartier. Dans une lettre transmise à tous les députés montréalais, le président de l'organisme, Jean-François Viau, souligne que les amendements que proposent Québec — en concertation avec l'administration Tremblay —« amputent l'Office d'une bonne partie de ses consultations, ne laissant sous son autorité que les consultations d'envergure métropolitaine ».

Pour des sources proches de l'administration de la Ville, ce coup de scalpel dans les structures créées avec les fusions a des allures de concession de l'administration Tremblay aux anciens maires fusionnés qui se plaignent de l'ingérence d'un organisme « métropolitain » dans leurs projets locaux.

Joint hier, M. Viau refuse toutefois les procès d'intentions, mais souligne que la réduction du rôle de l'Office est un recul pour les citoyens de Montréal.

Ayant demandé en vain d'être entendu en commission parlementaire, M. Viau maintient que bien des projets, qui peuvent paraître d'intérêt uniquement local à première vue, sont bien plus importants pour les citoyens d'un quartier concerné.

Si le mandat de l'Office avait été modifié comme le prévoit la loi, au cours de la dernière année, le nombre de projets examiné par l'Office n'aurait été que de cinq comparativement aux 43 scrutés au cours de l'année.

Des projets importants auraient échappé à toute discussion publique. Pour M. Viau, on peut penser que le réaménagement des équipements de Tennis Canada au parc Jarry, le développement des terrains inutilisés de Louis-H. Lafontaine, le site de l'ancienne usine Lavo et le projet de la Société des alcools n'auraient pas fait l'objet d'une réflexion métropolitaine si la loi 33 avait été adoptée.

M. Viau a ajouté que l'Office faisait aussi oeuvre utile en diffusant l'information touchant les projets de développement qui, invariablement, inquiètent les résidants d'un quartier. Il est arrivé que 300 personnes se pressent à la première séance d'information sur un projet qui, lors des audiences, ne retenait l'attention que d'une quarantaine de personnes. Mais ce mandat d'information dans le passé a souvent été laissé pour compte — on expédiait les discussions en quelques minutes en marge des réunions de conseil municipal.

Le cadeau idéal
À CE PRIX, L'AFFAIRE EST DANS LE SAC !
Grâce à son tout nouveau format et aux économies qu'il vous permet de faire, le livret de rabais MaxiGolf est plus pratique et utile que jamais.
MAXIgolf ÉDITION 2004 Gagnez sur tous les terrains ! Score on all levels!
Pour un temps limité 24,95 $
Les Éditions cesca
En vente dès maintenant !
210

MONTRÉAL PLUS

AUTOROUTE 30

Transports Québec a «caché» deux kilomètres en zone agricole

BRUNO BISSON

Le ministère des Transports du Québec (MTQ) a « caché » un tronçon de deux kilomètres dans le projet d'achèvement de l'autoroute 30, dont la construction coûtera 30 millions de plus, et va enclaver des centaines d'hectares de terres agricoles supplémentaires à l'est de l'autoroute 15, en Montérégie.

Lors d'une consultation publique tenue à Candiac, vendredi dernier, des représentants du MTQ ont révélé que leur projet d'achèvement de l'autoroute 30 n'incluait pas un tronçon de deux kilomètres dont la construction sera nécessaire pour assurer la continuité de l'autoroute, de part et d'autre de l'autoroute 15 (voir carte).

Ce n'est pas la seule surprise qui attendait les quelque 500 personnes venues assister à la présentation publique du projet du MTQ. Le Ministère a aussi révélé qu'il devra investir environ 15 millions dans la reconstruction des carrefours conduisant de l'autoroute 30 au pont Mercier et qu'il faudra prévoir entre 30 et 50 millions pour convertir une partie de la route 132 en autoroute, en raison du changement de tracé de la 30 proposé par le nouveau gouvernement libéral.

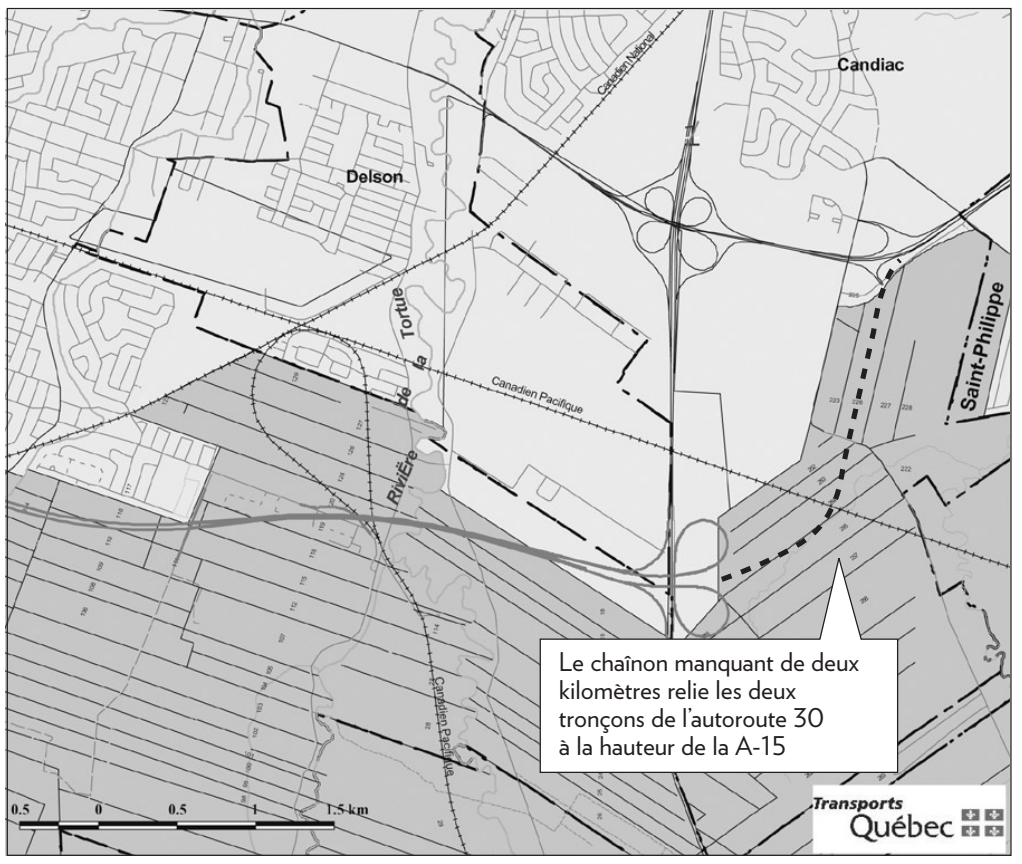
Tout en tentant de défendre un projet d'autoroute de neuf kilomètres officiellement estimé à 120 millions, le MTQ est en fait sur le point de lancer des travaux qui s'étendront sur plus de 11 kilomètres, dont une bonne partie fera l'objet de consultations distinctes, à un moment qui reste à déterminer. L'ensemble du projet d'achèvement de l'autoroute 30 entre Candiac et Sainte-Catherine pourrait ainsi dépasser les 200 millions, soit une hausse de 65 à 80 % par rapport aux coûts annoncés par Québec.

Ces révélations étonnantes arrivent à un bien mauvais moment pour le MTQ, qui fait face à une véritable fronde des producteurs agricoles furieux de faire les

L'ensemble du projet d'achèvement de l'autoroute 30 entre Candiac et Sainte-Catherine pourrait ainsi dépasser les 200 millions.

frais du changement de tracé de l'autoroute 30, qui devait être construite en milieu urbain, dans les villes de Candiac, Delson, Saint-Constant et Sainte-Catherine. Ce projet d'autoroute urbaine de 280 millions aurait toutefois eu des impacts urbains et environnementaux presque impossibles à gérer et a été abandonné par le nouveau gouvernement, qui lui préférait un tracé en zone agricole.

En publiant les caractéristiques de son nouveau projet, le MTQ a beaucoup insisté sur l'énorme différence de coûts entre le projet proposé par l'ancien gouvernement (280 millions) et son propre projet (120 millions), en plus d'introduire différentes mesures pour adoucir la colère des producteurs agricoles qui perdront 90 hectares de très bonnes terres sous l'emprise autoroutière, et 364 hectares qui se retrouveront enclavés, entre la limite du périmètre urbain des villes et l'emprise de l'autoroute.



En modifiant le tracé de la 30 pour la faire passer en zone agricole, Transports Québec a défait la continuité de l'autoroute, dont les deux tronçons aboutiront à l'autoroute 15, sans se toucher. Pour régler ce problème évident, le Ministère prévoit donc construire deux kilomètres d'autoroute de plus à l'est de la 15, pour que le nouveau tronçon agricole de la 30 rejoigne le tronçon déjà existant à la hauteur de la municipalité de Saint-Philippe.

En vertu des éléments du projet restés inconnus jusqu'à présent, l'ajout d'un lien de deux kilomètres augmentera sensiblement les superficies de terres cultivables perdues en plus d'isoler plusieurs centaines d'hectares supplémentaires, quand le tronçon additionnel traversera les terres situées à l'est de l'autoroute 15. Ce qui risque de mettre les producteurs agricoles de la Montérégie encore plus en colère.

Présent lors de cette soirée de consultation, le directeur du Groupe en recherche urbaine d'Hochelaga-Maisonneuve (GRUHM), Pierre Brisset, a déploré que le MTQ ait cherché à limiter la portée de son projet d'autoroute en le présentant sous forme tronquée, en morceaux, qui ne permet pas d'apprécier correctement tous ses impacts, et surtout d'en évaluer tous les coûts.

Pierre Brisset, architecte et passionné par les questions d'infrastructures routières, savait aussi que le MTQ ne pouvait changer la direction de son tracé sans ajouter deux kilomètres de route à l'est de l'autoroute 15. Dès février 2002, lors des consultations menées par le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) sur ce projet routier, le GRUHM avait noté l'omission de ces deux kilomètres dans les études du MTQ portant sur le tracé en zone agricole.

Lorsque le gouvernement Charest a confirmé son intention de construire son autoroute en zone agricole, M. Brisset avait aussi fait parvenir ses notes, ainsi qu'une carte routière corrigée, à la direction régionale du MTQ, responsable du projet. Il n'était donc pas surpris, vendredi dernier, lorsque des représentants du Ministère ont finalement sorti les plans de ce tronçon additionnel après avoir été bombardés de questions pendant trois heures par un public plutôt hostile.

Selon le MTQ, la construction de ce tronçon « caché » sera absolument nécessaire pour assurer la fluidité du trafic des automobiles et camions sur l'autoroute 30. En déplaçant son tracé, le Ministère a en effet brisé la continuité des voies routières. Ainsi, si on ne se fie qu'aux plans et caractéristiques publiées par le MTQ dans le cadre de son projet, l'autoroute serait interrompue à la hauteur de l'autoroute 15.

Les usagers de l'autoroute 30 auraient donc dû quitter celle-ci, et emprunter l'autoroute 15 dans un secteur déjà saturé de trafic, pour reprendre l'autoroute 30, en direction est, un kilomètre plus loin.

Les camionneurs protestent

Déjà, la semaine dernière, l'Association du camionnage du Québec (ACQ) soulignait cette bizarrerie en commentant le projet du MTQ dans les pages de *La Presse*. Sans l'ajout du tronçon manquant, l'ACQ, qui regroupe les 700 plus grandes entreprises de transport de marchandises au Québec, craignait que le concept proposé ne rende l'autoroute inefficace et même non sécuritaire pour le transport interprovincial et international des marchandises.

MOBILART
Meubles & décor
Solde d'hiver
Qualité
20% à 50% de rabais sur toutes nos chambres à coucher
Fierté
Recamier Empire
20% de rabais sur rembourage italien
Style
Table en teck, 2 fauteuils plus 4 chaises en cuir importé de Belgique
Cour. : 7 286 $
Spécial : 4 495 $
Lumière
25% sur toutes nos lampes
Épargnez jusqu'à 50% sur les articles en liquidation.
Tout un centre de design dans un seul magasin
5805 Transcanadienne
6529, boul. Décarie
(514) 748-9500
www.mobilart.ca
3185169

Tread lightly!® Conduisez de façon responsable hors route. ©2003 Land Rover Canada. PDSF du Freelander SE 2004: 35 900 $. Location et financement au taux de 3,9 % offerts sur les Freelander SE 2004 neufs pour une durée maximale de 48 mois par le biais des services financiers Land Rover sur approbation du crédit. †P. ex: location du Freelander SE 2004 à 449 $ par mois, en se basant sur un taux de location annuel de 3,9 % et un bail de 48 mois, avec versement initial de 2 649 $ ou un échange d'une valeur équivalente. Obligation locative totale de 24 201 $.Valeur résiduelle de 15 495 $. Certaines conditions et une limite de 80 000 km pendant 48 mois s'appliquent. Des frais de 16 cents du km s'appliquent au kilométrage excédentaire, plus les taxes en vigueur. Dépot de sécurité (550 $) et première mensualité exigés. P. ex., financement de 10 000 $ au taux d'intérêt annuel de 3.9,X % pendant 48 mois, les paiements mensuels sont de 225,34 $, les coûts d'emprunt de 816,32 $ et le total à rembourser de 10 816,32 $. Exemples de calcul seulement. Ne comprend pas la première mensualité, les frais de transport (995 $), les options, RDPRM, les taxes et les frais d'immatriculation. Ces offres ne peuvent être combinées à aucune autre. Le concessionnaire peut vendre à un prix inférieur. Le mode de participation du concessionnaire peut avoir une influence sur les coûts. Offres d'une durée limitée pouvant être annulées à tout moment. Veuillez consulter un concessionnaire pour tous les détails.



Un siècle d'avance.

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE SÉRIE :
- Moteur V6 de 2,5 litres
- Boîte automatique cinq vitesses avec CommandShift
- Traction intégrale
- Traction asservie électronique aux quatre roues (4ETC)
- Freins antiblocage à quatre voies en tout terrain (ABS)
- Répartiteur électronique de force de freinage (EBD)
- Contrôle d'adhérence en descente (HDC)

ÉQUIPEMENT HAUT DE GAMME DE SÉRIE :
- Surfaces de sièges alcantara/cuir
- Pare-brise et sièges avant chauffants
- Lunette de hayon arrière électrique
- Essuie-glace arrière automatique
- Phares antibrouillards à l'avant et à l'arrière
- Roues en alliage de 16 po
- Système sonore AM-FM à lecteur de CD

FREELANDER SE 2004†
À PARTIR DE 35 900 $
LOCATION 449$ PAR MOIS
AVEC 3,9% TAUX DE LOCATION

DECARIE MOTORS
8255 Bougainville
Montréal
(angle Decarie et de la Savane)
Tél: (514) 334-9910
www.decarie.com

LAND ROVER ST-LÉONARD
Division de John Scotti Auto
4305 boul. Métropolitain Est
St-Léonard
Tél: (514) 722-3344
www.landrover@johnscotti.com

LAND ROVER LAVAL
3475 boul. Le Carrefour
Laval
Tél: (450) 688-1880
Fax: (450) 688-7080
www.landroverlaval.com

www.landrover.com/ca

LAND ROVER

3190330A

Une injonction rappelle à l'ordre les cols bleus de Montréal

SÉBASTIEN RODRIGUE

Les habitudes des cols bleus de Montréal pendant les « mardis sombres » devront changer à la suite de l'obtention par la Ville d'une injonction provisoire qui les empêche de manifester à moins de 10 mètres des résidences des membres du comité exécutif et à plus de 50 personnes en même temps.

La Ville avait entrepris d'obtenir une injonction mercredi dernier après une manifestation des cols bleus devant la résidence de Georges Bossé, responsable du développement économique au comité exécutif de la Ville de Montréal. Du lisier de porc avait alors été déversé devant la porte de son appartement.

L'injonction provisoire interdit aux cols bleus de manifester le soir, c'est-à-dire de 16 h jusqu'à 8 h, à moins de 10 mètres de la maison d'un élu municipal ou d'un cadre de la Ville et en étant plus 50 personnes. La décision interdit aussi au Syndicat des cols bleus regroupés de Montréal de bloquer les rues menant aux résidences.

Le juge Victor Melançon de la Cour supérieure a accordé l'injonction provisoire lundi soir. Il explique dans sa décision que les manifestations des cols bleus ont suffi « à démontrer l'escalade des moyens appliqués à ce jour » et qu'il y a des raisons de croire à « un élargissement de ces manifestations ». La requête de l'injonction interlocutoire sera quant à elle entendue lors d'une audience prévue dans une semaine.

À défaut de manifester chez les élus municipaux, les cols bleus se sont rabattus sur le conseil d'arrondissement de Rivière-des-Prairies—Pointe-aux-Trembles—Montréal-Est. Ils étaient entre 400 et 500 à manifester bruyamment lors de l'assemblée du conseil d'arrondissement hier soir où le rassemblement s'est terminé sans heurt.

Jusqu'à l'incident dans l'immeuble de M. Bossé, l'administration municipale avait toléré les manifestations devant les résidences du maire et du président du comité exécutif notamment. Depuis la rupture des négociations entre la Ville et le syndicat en septembre dernier, les cols bleus manifestent bruyamment chaque mardi devant la résidence d'un membre du comité exécutif dans ce qu'ils appellent les « mardis sombres ».

Il y a deux semaines, le syndicat des cols bleus regroupés de Montréal et le président de la FTQ, Henri Massé, avaient demandé à la Ville de reprendre les négociations, ce que le maire Gérald Tremblay avait refusé. Les négociations ont du plomb dans l'aile depuis qu'un différend sur une entente de principe les a fait éclater.

L'administration municipale mise maintenant sur une entente conclue devant un arbitre. La période d'arbitrage a d'ailleurs été prolongée jusqu'au 4 juillet 2004, après quoi l'arbitre aura 60 jours pour imposer une nouvelle convention collective.



Trop de blancs dans votre couverture ?



LG TM250 Nokia 3586i

0 $

Mobilité

Offre exclusive* aux clients de Fido^MC

- Échangez votre téléphone Fido contre un téléphone Mobilité GRATUIT !
- Obtenez jusqu'à 6 mois d'appels locaux illimités
- Nous tenterons même de vous fournir les mêmes indicatif régional et quatre derniers chiffres de votre numéro de téléphone cellulaire actuel
- Profitez d'un réseau cellulaire sur lequel vous pouvez compter

Magasins Espace Bell et Bell Mobilité

Bell

Et bien simple.^MC

Espace Bell

Anjou
Les Galeries d'Anjou
(514) 353-0257

Beloeil
Mail Montenach
(450) 446-7176

Brossard
Mail Champlain
(450) 465-8759

Châteauguay
Centre régional Châteauguay
(450) 691-7665

Coaticook
18, rue du Manège
Pl. J.R. Lefebvre
(819) 849-9997

Cowansville
Domaine du Parc
(450) 263-4444

Delson
5, route 132
(450) 635-9999

Dollard-des-Ormeaux
3352, boul. des Sources
(514) 684-6846
3699, boul. St-Jean
(514) 626-8888

Dorion-Vaudreuil
84, boul. Harwood
(450) 424-1416

Dorval
Les Jardins Dorval
(514) 631-1222

Drummondville
2265, boul. St-Joseph
(819) 478-5178
Promenades Drummondville
(819) 474-4433

Gatineau
Promenades de l'Outaouais
(819) 246-2355

Granby
Galeries de Granby
(450) 777-4058

Hull
Galeries de Hull
(819) 771-2716

Joliette
Les Galeries Joliette
(450) 755-5533

LaSalle
Carrefour Angrignon
(514) 364-3071

Laval
1655, boul. St-Martin Ouest
(450) 680-1010
Carrefour Laval
(450) 681-3344
Carrefour Laval (kiosque)
(450) 978-7133
Centre Laval
(450) 680-2355

Longueuil
Place Longueuil
(450) 679-4558

Montréal
Boul. Décarie
(angle Jean-Talon)
(514) 739-7777
9280, boul. de l'Acadie
(514) 385-0770
5187, avenue Papineau
(angle Laurier)
(514) 526-2020
892, rue Ste-Catherine Ouest
(514) 866-6686
Centre Rockland
(514) 340-1269
Les Ailes de la Mode (kiosque)
(514) 843-8458
Place Alexis-Nihon
(514) 939-2439
Place Dupuis
(514) 844-1313
Place Versailles
(514) 353-8847
Plaza Côte-des-Neiges
(514) 342-5444
Tour Jean-Talon
(Rez-de-chaussée)
(514) 270-1155

Montréal-Nord
Place Bourassa
(514) 322-3202

Mont-Tremblant
517, rue de St-Jovite
(819) 681-0404

Pointe-aux-Trembles
12530, rue Sherbrooke Est
(514) 645-4455

Pointe-Claire
Fairview Pointe-Claire
(514) 630-4992

Repentigny
309, rue Notre-Dame
(450) 585-4455
Les Galeries Rive-Nord
(450) 657-4455

Rosemère
232, boul. Curé-Labelle
(450) 979-3838
Place Rosemère
(450) 435-0024

Salaberry-de-Valleyfield
Centre commercial Valleyfield
(450) 377-1256

Sherbrooke
2700, rue King Ouest
(819) 823-9994
Carrefour de l'Estrie
(819) 565-1605

Sorel
Les Promenades de Sorel
(450) 742-6789

St-Bruno-de-Montarville
Les Promenades St-Bruno
(450) 441-1535

Ste-Agathe-des-Monts
80A, boul. Morin
(819) 321-0265

St-Eustache
Place St-Eustache
(450) 623-8500

St-Hubert
5190, boul. Cousineau
(450) 676-9919
3879, boul. Taschereau
(450) 926-2020

St-Hyacinthe
Galeries St-Hyacinthe
(450) 778-1749

St-Jean-sur-Richelieu
391, boul. Séminaire Nord
(450) 348-5210
Carrefour Richelieu
(450) 349-4400

St-Jérôme
Le Carrefour du Nord
(450) 431-3926

St-Laurent
La Place Vertu
(514) 335-2355

St-Léonard
6050, boul.
Métropolitain Est
(514) 257-9292
Centre Le Boulevard
(514) 376-2288

Terrebonne
Les Galeries Terrebonne
(450) 964-7985

Tracy
604, route Marie-Victorin
(450) 746-7777

Trois-Rivières
5691, boul. Jean-XXIII
(819) 376-6849
Les Rivières
(819) 691-0482

Victoriaville
567, boul.
des Bois-Francs Sud
(819) 357-7777
La Grande Place
des Bois-Francs
(819) 357-5776

Aussi offert chez les agents autorisés et dépositaires Bell Mobilité.

Sur la base des cartes de couverture des réseaux numériques et de transmission de données à commutation de paquets de Microcell et de Bell Mobilité.
*Cette offre est d'une durée limitée et vise exclusivement les clients de Microcell qui présentent une facture de Microcell datée de juillet 2003 ou d'une date ultérieure. Les clients doivent remettre leur téléphone Microcell activé ainsi que leur carte SIM pour obtenir l'un des téléphones illustrés ici à 0 $. Cette offre ne peut être jumelée à aucune autre offre. Recevez 2 mois d'appels locaux illimités suite à un engagement de 12 mois ou recevez 6 mois d'appels locaux illimités suite à un engagement de 24 mois. Certaines conditions s'appliquent. Offre sujette à changement/annulation sans préavis. Photo à titre indicatif. Le choix des appareils peut varier d'un magasin à l'autre. Fido et Microcell sont des marques déposées de Microcell Solutions.

3184363A

3189372

FORUM

André Desmarais > Président du conseil d'administration
Guy Crevier > Président et éditeur
Philippe Cantin > Vice-président à l'information et éditeur adjoint
Éric Trottier > Directeur de l'information **André Pratte** > Éditorialiste en chef
LA PRESSE

ÉDITORIAUX

Envoyés au front



kgagnon@lapresse.ca
KATIA GAGNON

Les tragiques événements survenus à Saint-Charles-Borromée, comme d'autres incidents qui ont écorché le réseau des centres d'hébergement, ont un point en commun : les préposés aux bénéficiaires. Y a-t-il un problème avec ces travailleurs du réseau ?

Ces travailleurs, en grande majorité des femmes, font une tâche ingrate : ils nourrissent, donnent des bains, changent des couches. Le tout pour un salaire maximum de 16 $ l'heure s'ils ont la chance de faire partie des 35 000 syndiqués du réseau. Sinon, ils gagnent à peine plus que le salaire minimum, soit huit ou neuf dollars l'heure. La plupart n'ont pas de poste permanent et travaillent sur appel.

Il faudra aussi, c'est impératif, réduire la tâche de ces travailleurs, qui est beaucoup trop lourde.

Leur milieu de travail est difficile, car la clientèle des CHSLD s'est beaucoup alourdie au fil des ans. Aujourd'hui, la plupart des résidants demandent plus de quatre heures de soins par jour. La majorité est bien sûr âgée, souffrant souvent de démences diverses. Mais, partout dans le réseau, on retrouve une clientèle de plus en plus diversifiée. Un jeune homme devenu paraplégique. Un sidéen de 40 ans. Une dame de 50 ans atteinte de sclérose en plaques. Le point commun, c'est que la tâche est considérable. Un exemple concret. Généralement, les préposés doivent s'occuper de six à huit patients pour la routine du matin : les lever, les laver partiellement, changer leur couche, leur donner à déjeuner. La pression est immense pour arriver dans les temps. Concrètement, cela veut dire ne pas prendre plus d'une demi-heure pour aller chercher un résidant dans sa chambre, l'emmener à la baignoire, le laver, le sécher, l'habiller et le ramener à sa chambre.

Bonjour le stress.

Et imaginez si, en plus, le bénéficiaire ne coopère pas. Qu'il vous griffe, vous crache au visage. Ce n'est pas une exception : plus du dixième de la clientèle adopte des comportements perturbateurs.

Qui envoie-t-on ainsi au front ? Des gens qui, il faut le dire, sont très peu formés. La plupart ont suivi un cours privé, de deux semaines à un mois, qui leur enseigne bien l'aspect technique du boulot. À peu près rien, cependant, sur le côté humain : qui sont ces gens, de quoi souffrent-ils, comment agir avec eux ? Ces lacunes évidentes dans la formation, couplées à la lourdeur de la tâche, ont créé une situation explosive où les atteintes au respect des résidants sont réelles. Bien sûr, pour vérifier si la culotte d'incontinence d'une dame âgée est pleine, il est bien plus rapide de lever sa robe en plein corridor. Mais c'est une chose qui ne se fait pas. Point. Or, de tels incidents surviennent bel et bien.

Une partie de la solution passe par la formation, avant et pendant l'emploi. Avant d'embaucher, il faudrait à tout le moins exiger que les préposés aient complété le cours professionnel dispensé par le réseau scolaire. La formation continue devrait être une priorité des centres d'hébergement. Il faudra aussi, c'est impératif, réduire la tâche de ces travailleurs, qui est beaucoup trop lourde.

Mais on ne peut, dans ce dossier, passer sous silence la délicate question des familles. La plupart vivent un énorme sentiment de culpabilité lorsque vient le temps de « placer » un parent. En réaction, certaines adoptent l'attitude du déni et l'abandonnent. D'autres reportent leur souffrance sur le personnel qu'ils harcèlent littéralement. Il est parfois difficile de faire la part des choses entre les plaintes légitimes, comme, à notre sens, celles qui concernaient le centre Saint-Charles-Borromée, et d'autres, qui sont bien davantage dues au contexte de travail qu'à la mauvaise foi des employés. Il faut toujours garder à l'esprit que dans les centres d'hébergement, on touche à l'humain. Dans toute sa complexité.

Poudre aux yeux



mouimet@lapresse.ca
MICHÈLE OUIMET

Les fusions n'ont pas engendré les fameuses économies d'échelle promises par le Parti québécois. Il n'y a qu'à jeter un coup d'oeil sur le budget 2004 déposé la semaine dernière par la Ville de Montréal pour s'en rendre compte.

Même si la Ville se tue à répéter qu'elle a réalisé des économies, c'est de la poudre aux yeux. En réalité, elle a tout simplement empêché ses dépenses d'exploser.

Peu importe les sparages sémantiques, la réalité est là, incontournable : l'administration Tremblay a tricoté un budget inflationniste de 3,8 milliards avec des dépenses qui, en 2004, augmenteront de 5,1 % même si l'inflation, elle, ne sera que de 1,8 %.

Le président du comité exécutif, Frank Zampino, insiste : si la Ville n'avait pas travaillé fort pour dénicher des « économies » (lire : freiner la spirale inflationniste), la facture aurait été beaucoup plus salée pour les contribuables. Les élus ont fait un effort pour gratter les fonds de tiroir afin de maintenir la hausse des dépenses autour de 5 %. Parfait, bravo, merci, mais de grâce, cessez d'embrouiller les braves citoyens en parlant d'économies.

////////////////////////////

En novembre 2000, l'ex-premier ministre Lucien Bouchard affirmait que les fusions allaient engendrer de mirobolantes économies d'échelle. « Nous savons que des économies, il va y en avoir, avait-il déclaré. C'est impossible qu'il n'y en ait pas à partir du moment où il y aura attrition, par exemple, dans l'île de Montréal, de 5 % par année dans le personnel. »

L'attrition. Là aussi, les fusions n'ont pas donné les fruits attendus. Non seulement le personnel de la nouvelle Ville n'a pas diminué de 5 % par année, mais il a augmenté en 2003 et diminué très légèrement en 2004.

Autre promesse : la distribution équitable de la richesse entre les arrondissements, c'est-à-dire les riches qui se délestent d'une partie de leur magot au profit des pauvres par le biais de la péréquation.

L'administration Tremblay a mis sur pied le mécanisme de la péréquation. Un bon point. Sauf que les sommes injectées sont ridiculement minimes : un misérable 5 millions par année sur un budget de 3,8 milliards. Des miettes.

Les inégalités entre les arrondissements sont toujours aussi criantes. Pendant que Montréal-Nord reçoit 367 $ par tête de pipe, Pointe-Claire obtient 1085 $ et Westmount 1012 $. Un citoyen de Westmount vaut-il trois fois plus qu'un résidant de Montréal-Nord ?

Le projet de loi sur les défusions, lui, met carrément la péréquation au panier.

Les fusions devaient amener un meilleur partage de la richesse. On est loin du compte mais au moins, il y a un effort. Minime, c'est vrai.

Le projet de loi sur les défusions, lui, met carrément la péréquation au panier. Si Pointe-Claire défusionne, elle ne donnera plus un sou pour aider Montréal-Nord. Fini le partage. Pourquoi le ministre Fournier a-t-il abandonné un principe aussi fondamental de justice sociale ?

Non seulement les défusionnistes recréeront leurs petites enclaves, mais ils pourront vivre en couvant jalousement leurs privilèges. On est loin des nobles idéaux qui ont guidé les fusions.



patrick dea pdea@lapresse.ca, collaboration spéciale

DROITS RÉSERVÉS

LA BOÎTE AUX LETTRES

Les syndicats vont-ils trop loin?

OUI
Ils me font penser aux hooligans anglais

La présidente de la CSN veut continuer les manifestations pacifiques contre le gouvernement Charest ! Après avoir vu les manifestations d'hier et celles d'aujourd'hui, je n'y crois absolument pas. De plus en plus, les syndicats me font penser aux hooligans anglais qui saccagent et qui font les gros bras ! Je m'excuse mais le gouvernement en place a été élu démocratiquement et c'est mon gouvernement. Lorsque les syndiqués manifestent paisiblement, je respecte leur droit démocratique, mais je me rebelle contre leurs agissements actuels surtout quand ils viennent nous dire qu'ils défendent la démocratie de cette façon : veulent-ils nous dire que nous devrions nous soumettre à leurs façon de faire ?

Sylvie Labelle

Rien de rassurant

Tout comme certains prétendent que le gouvernement libéral a tendance à pencher vers le patronat, on peut dire sans se tromper cette fois que les dirigeants syndicaux, à cause de leur option ultra-nationaliste, demeurent liés à l'opposition péquiste. D'autre part, tout comme on peut penser que le gouvernement va un peu trop vite actuellement, on peut dire sans se tromper que les syndicats en profitent pour réchauffer leurs troupes en vue des prochaines négociations. Malheureusement, ce que les syndicats risquent dans cet opportunisme passionné, c'est de pousser plus ou moins volontairement certains de leurs membres fiévreux vers des actes totalement irresponsables. C'est déjà commencé, et la volonté de Mme Carbonneau de poursuivre les manifestations n'a rien de rassurant pour une population qui a la sagesse d'attendre un peu plus avant de condamner ou d'approuver.

Laurent Dubois

Qu'ils arrêtent de brailler

Je ne pense pas qu'en agissant de la sorte, les syndiqués vont gagner la faveur du public qui se lève chaque matin pour aller travailler. Qu' ils arrêtent donc de brailler sur leur sort et qu' il regardent un peu autour d' eux pour voir les conditions de travail de l'ensemble de la population. Peut-être qu'à ce moment-là, ils comprendront pourquoi ils n' ont plus l'appui de la population.

René Lord

Les nouvelles chemises brunes

En voyant les syndiqués de la CSN, de la FTQ et de la CSQ jouer les gros bras, brûler en effigie une marionnette géante de notre premier ministre, faire du vandanlisme dans les lieux publics, faire de la propagande mensongère, menacer physiquement des représentants gouvernementaux, je ne peux m'empêcher de faire un parrallèle avec les chemises brunes d'Hitler dans les années 1930. Les chemises brunes (troupes d'assault) étaient des experts en intimidation et en menaces et elles ont aidé Hitler à prendre le pouvoir en 1933.

Pierre-Paul Larochelle
Saint-Jean-sur-Richelieu

NON
Il faut répondre à la violence gouvernementale

C'est bien malheureux de constater que les syndicats doivent recourir aux mêmes moyens que jadis pour se faire entendre. Ce que le gouvernement Charest oublie, c'est que la violence a plusieurs facettes. Son avantage sur les syndicats réside dans le fait que les manifestations des syndicats sont visibles et fortement médiatisées. La violence du gouvernement Charest envers les travailleurs est sournoise et elle se perd dans de grands paradigmes comme la réingénierie.

Yves Dion

La faute à Charest

C'est Jean Charest qui devrait se calmer. Il est le principal initiateur de cette violence sociale et j'espère que ce n'est pas terminé. En fait, je suis sûr que ce n'est pas terminé. Lorsqu'on dupe une grande partie de la population comme il l'a fait lors de la dernière campagne électorale, on doit en subir les conséquences. Si les Québécois avaient des fibres, on ferait comme en Géorgie et on mettrait ce gouvernement élu sous de fausses représentations dehors avec le pied vous savez où. Cet homme est un imposteur.

Pierre Beauregard
Montréal

Ce n'est qu'un début

Il est surprenant de voir le premier ministre demander un appel au calme alors qu'il se moque de la population depuis le 15 avril en invoquant que son mandat est clair. Il devrait s'attendre à pire... Ce qui est clair c'est que tous les segments de la population sont touchés par les décisions du nouveau gouvernement. Le mécontement ne fait que commencer. Historiquement, quand les syndicats affrontent le gouvernement, les autres groupes de la société reconnaissent le bien-fondé de la mise en garde. Le mécontentement gronde et se transformera en tollé si le premier ministre continue de se moquer des électeurs. La popularité de ce gouvernement baisse jour après jour. Lorsque la majorité manifestera son désaccord, M. Charest devra démissionner ! Gouverner un pays, ce n'est pas diriger une entreprise. (...)

Claude Allard
Île-des-Soeurs

Sans coups d'éclat, rien ne bouge

Des gestes malheureux et regrettables, mais que voulez-vous ? Quand les dirigeants de ce monde supposément démocratique se foutent de l'opinion de la masse, il n'est pas surprenant que de tels mouvements sugissent. Tant qu'il n'y a pas de coups d'éclat, rien ne bouge. Et la masse ne souhaite pas toujours se contenter de subir ces politiques qui ne servent qu'un petit groupe de privilégiés de notre societé... Fallait s'y attendre avec un Parti libéral au pouvoir et un patronat affamé de profits. Qui parmi eux accepterait des dimunitions de salaire ou de profits pour le supposé bien de la société.

Jean-Claude Veillette

FORUM

Insensibilité

Le ministre Couillard soupçonne-t-il l'ampleur des bouleversements qu'il propose pour les gestionnaires et le personnel des établissements de première ligne?



PHOTO PC

Philippe Couillard, ministre de la Santé et des Services sociaux du Québec.

JULIEN MICHAUD
L'auteur a occupé la fonction de directeur général de centre de santé et de CLSC durant 10 ans, dans les années 70 et 80. Consultant depuis 1989, il a notamment dirigé, sur une base intérimaire, une douzaine de CLSC et CHSLD dans différentes régions du Québec.

À la suite des événements qui ont secoué le réseau de la santé et des services sociaux au cours des derniers jours, dans la foulée des dénonciations d'abus à l'égard d'une bénéficiaire du CHSLD Saint-Charles-Borromée, j'aimerais apporter mon point de vue sur la vision du ministre Couillard quant aux améliorations requises pour que le réseau québécois réponde mieux aux besoins des clientèles qu'il dessert.

Quelques jours avant le dépôt des projets de loi 25 et 30 à l'Assemblée nationale, le ministre de la Santé et des Services sociaux a convié tous les directeurs généraux et les présidents des conseils d'administration à une présentation de ses orientations à Québec et Montréal. Lors de la rencontre à Montréal, le 17 octobre, monsieur Léon Lafleur fut l'un des premiers directeurs généraux à interpeller le ministre lors de la période de questions. Ses préoccupations étaient de deux ordres : la disparition probable des conseils d'administration des CHSLD, dans la réforme annoncée, et le danger de confier la gestion des soins de longue durée, et des milieux de vie en CHSLD, aux hôpitaux de courte durée.

Les préoccupations du ministre, notamment celles d'accroître la collaboration entre les établissements pour améliorer les services aux usagers, s'articulaient alors dans la mise sur pied annoncée de réseaux « locaux » de services devant relever d'un seul conseil d'administration sur un territoire : donc, la fusion des conseils des CHSLD et des CLSC avec ceux de l'hôpital de leur territoire. Le dépôt du projet de loi 25 est venu confirmer, quelques jours plus tard, cette vision axée sur une transformation des structures ; seule une situation exceptionnelle, circonscrite au dernier alinéa de l'article 24 permettrait d'éviter ces fusions obligatoires.

Des visions divergentes

Pour plusieurs directeurs généraux de CHSLD, notamment en milieux urbains ou semi-urbains, la perspective que les services aux personnes en perte sévère d'autonomie hébergées dans les CHSLD puissent être améliorés en fusionnant ces établissements avec des hôpitaux de courte durée relève de l'utopie ou de l'inconscience.

Un milieu de vie en CHSLD se distingue d'un milieu de soins en hôpital par une approche plus soucieuse du bien-être des bénéficiaires : moins de contentions physiques ou médicamenteuses, plus grande personnalisation des lieux, plus nombreuses activités de loisirs, vie sociale et spirituelle plus intense, loisirs et fêtes animées grâce à de nombreux bénévoles, aménagements plus chaleureux, etc.

Mes visites assez nombreuses dans des départements de psychiatrie ou des unités de soins de longue durée logées dans des hôpitaux de soins aigus alimentent toujours ma conviction que ces unités sont les parents pauvres des hôpitaux. Face à des déficits récurrents, les directions des hôpitaux de soins aigus ont bien d'autres priorités en tête, lorsqu'il s'agit d'améliorer leurs locaux ou leurs services. Pour s'en convaincre, il suffit d'inventorier la place et les propos consacrés aux soins aux personnes âgées, handicapées ou aux soins psychiatriques dans les procès-verbaux d'un conseil d'administration d'un hôpital important. Si c'est plus de 10 %, chapeau !

Sans se prononcer sur la qualité des services, un des rares essais québécois ayant étudié l'impact sur la clientèle de l'intégration de CHSLD à des hôpitaux concluait en 1995 que le nombre d'heures consacrées à l'administration versus le nombre d'heures consacrées au service à la clientèle étaient plus importantes dans les établissements intégrés centre hospitalier-CHSLD.

Le peu de sensibilité ou le manque de connaissances du ministre Couillard de ces réalités heurte plusieurs directeurs généraux de CHSLD. Monsieur Lafleur était sans doute du nombre, si je me fie à ses propos publics du 17 octobre.

Peu d'ouverture aux échanges

Plusieurs membres de conseils d'administration et directeurs généraux de CHSLD et de CLSC espéraient débattre plus amplement de ces enjeux avec le ministre.

Ainsi, dans les jours précédant le dépôt du projet de loi 25, alors que l'Association des directeurs généraux du réseau de la santé et des services sociaux tenait son colloque annuel les 6 et 7 novembre à Montréal et que le ministre devait y prononcer l'allocution de clôture, celle-ci fut remplacée par une courte vidéo, sans période de questions. Plusieurs directeurs généraux dont les établissements sont appelés à disparaître comme entité autonome, dans sa réforme, en sont restés amers.

L'Association des CLSC et des CHSLD tenait aussi un forum de trois jours les 7, 8 et 9 novembre, en lien direct avec la réforme annoncée. Dans ce cas, le ministre a renoncé à prononcer l'allocution de lancement du Forum. Il a ainsi manqué de remarquables présentations sur plusieurs initiatives démontrant les façons concrètes d'améliorer les services et la continuité des soins dans le réseau, sans recourir aux fusions.

Je ne peux imaginer que le ministre aurait fait faux bond à une rencontre aussi importante sur sa réforme, cette fois organisée par l'Association des hôpitaux du Québec. Ce qui traduit les choix du ministre : peu de place aux débats de fond, peu d'ouverture à se laisser influencer, comme en témoigne la courte durée des présentations sur sa réforme en commission parlementaire.

Une solution mur à mur sans garantie de résultats

Le ministe parle de silos ; il s'abstient de parler de cul-de-sac et d'absence de services de première ligne, avec comme résultat des patients hospitalisés sans raison suffisante, surtout en milieu urbain.

Outre le fait que la complexité de gestion des nouveaux réseaux « locaux » de services de santé et de services sociaux impliquera des énergies considérables d'intégration en milieux urbains et semi-urbains, le ministre soupçonne-t-il l'ampleur des bouleversements qu'il propose pour les gestionnaires et le personnel des établissements de première ligne ? Jumelé à la diminution et à la reconfiguration complète des unités d'accréditation dans tous les établissements du réseau, lesquelles prendront effet lors des fusions des CLSC et CHSLD avec les hôpitaux, c'est un coktail difficile à avaler pour plusieurs dirigeants et le personnel en première ligne. Pourquoi ne pas expliciter les objectifs cliniques de sa réforme et laisser aux gestionnaires et aux cliniciens plus de latitude quant aux moyens à mettre en place pour y parvenir ? S'ouvrir à d'autres façons de créer des réseaux intégrés de services, c'est un pari plus mobilisateur.

Il est rare qu'on puisse changer fondamentalement la réalité par des lois, notamment dans des organisations professionnelles comme celles du réseau de la santé et des services sociaux. C'est pourquoi le ministre devrait refaire une partie de ses devoirs quant au projet de loi 25.

Tolérance zéro

Il faut dénoncer les situations d'abus et la loi du silence qui se perpétuent dans certains établissements

CLAUDE LECLERC



Infirmier de carrière, l'auteur est professeur et chercheur au département des sciences infirmières de l'UQTR.

Toute la commotion qui entoure l'affaire du CHSLD Saint-Charles-Borromée m'a beaucoup interpellé. Je suis infirmier depuis presque un quart de siècle et j'ai toujours travaillé auprès de clientèles très vulnérables. Il est important que les proches de ces personnes prennent la parole car les personnes elles-même ne peuvent le faire.

J'ai trouvé justifié que les soeurs d'une dame à qui des membres du personnel de Saint-Charles-Borromée faisaient peur aient décidé d'aller plus loin car, vraisemblablement, leurs plaintes précédentes n'avaient pas été entendues. Il s'agissait d'un geste courageux car le traitement des plaintes pose problème au Québec. Les parents et amis ont plusieurs raisons d'hésiter à porter plainte, la principale étant la crainte des représailles auprès de leur proche hospitalisé.

Cette situation impose aux gestionnaires des services de santé un virage important. L'époque où les administrations toléraient et banalisaient de tels traitements doit se terminer immédiatement. L'ex-directeur de Saint-Charles-Borromée, monsieur Léon Lafleur, a banalisé la situation lors d'une entrevue accordée à Radio-Canada, erreur qu'il a reconnue dans sa lettre posthume. Qui peut aider les personnes vulnérables lorsqu'elles se retrouvent dans de telles situations ? Je crois sincèrement que le ministre Philippe Couillard devait agir et j'approuve tout à fait son geste.

Dénoncer les abus

J'enseigne depuis près de 12 ans au département des sciences infirmières de l'UQTR et ces situations d'abus sont discutées durant mes cours. Je conseille à mes étudiantes et étudiants de les dénoncer auprès de leurs patrons. Toutefois, je sais que pour diverses raisons, certains gestionnaires ne prennent pas les mesures qui s'imposent pour faire cesser ces agissements. Ayant été gestionnaire dans le réseau de la santé durant huit ans, je sais que ces démarches sont longues, que les relations avec les syndicats sont problématiques, que certains employés ont beaucoup d'ancienneté et que monter une preuve prend des années.

Mais il faut quand même dénoncer ces situations d'abus et cette loi du silence qui se perpétue malgré l'évolution de notre société. Ces gestes sont inacceptables, un point c'est tout. Dans le système actuel, la dénonciation, même de gestes inappropriés et aux conséquences néfastes, est loin d'être une vertu. Ceux qui dénoncent sont souvent exclus des équipes et font l'objet de menaces. Alors, il est possible que certains se disent : « Ça ne vaut pas la peine, de toute façon ils n'auront que deux jours de suspension... »

J'étais heureux de la réaction du ministre Couillard. Il faut absolument enquêter et voir à ce que plus jamais de telles situations soient tolérées dans un société où la barbarie devrait être chose du passé. Ces enquêtes permettront de voir la charge de travail démesurée des soignants, ainsi que les conditions pitoyables dans lesquelles vivent les personnes hospitalisées.

Mon expérience professionnelle me porte à croire que plus de 90 % des soignants respectent les personnes hospitalisées et continuent à offrir des soins de qualité malgré des conditions de travail pitoyables. Ils ont des horaires irréguliers, travaillent sur appel dans une trop forte proportion, ce qui les prive de sécurité d'emploi et de sentiment d'appartenance à une équipe (ils sont toujours des remplaçants), et pourtant ils continuent à faire de leur mieux.

Quant aux autres, ceux qui n'ont pas les qualités humaines et professionnelles, ils n'ont pas leur place auprès des personnes vulnérables. Ce ne sont pas deux jours de suspension qui vont changer les choses. Il faut absolument que ces personnes soient réaffectées dans des services où elles ne seront plus jamais en contact direct avec des personnes hospitalisées. Une société qui se veut évoluée ne peut cautionner de tels traitements envers des personnes vulnérables.

Grande détresse

Le directeur de l'institution s'est enlevé la vie. Cet événement tragique révèle une grande détresse chez un homme probablement dépressif. Contrairement à ce que déclarait un de ses amis dans le journal *La Presse*, on ne choisit pas de s'enlever la vie. Le suicide, c'est l'absence de choix.

De son côté, madame Louise Harel a fait une déclaration sur les ondes de Radio Canada, le samedi 30 novembre, où elle relie ce geste au manque de soutien du ministre Couillard et à sa demande d'enquête. Les propos de madame Harel sont une insulte aux connaissances actuelles sur le suicide et à l'intelligence de la population du Québec. S'il fallait qu'un manque de soutien de la part d'un ministre soit une condition suffisante pour inciter un cadre du réseau public au suicide, c'est par milliers que ces cadres s'enlèveraient la vie. Est-il possible de croire qu'un seul événement peut porter au suicide ?

Pour ce qui est du personnel qui ne possède pas les qualités humaines et professionnelles pour soigner, il faudra bien qu'on décide d'adopter la tolérance zéro. Soigner, ce n'est pas un travail qui peut être fait par tout le monde. Il faudra sélectionner, former, encadrer et soutenir les gens en place, et mieux intégrer les nouveaux, si on veut éviter que tout cela ne se reproduise. Il faut refuser de garder le silence devant l'inacceptable.

MERCI DE FAIRE DE FORD LE CHOIX Nº 1 AU PAYS*

L'événement
On donne 1 véhicule par jour!



Freestar 2004◆



Escape 2004



Focus ZX5 2004



F-150 2004◆



Mustang 2004◆

Venez choisir votre véhicule Ford ou Lincoln 2003 ou 2004 neuf en stock et courez la chance de gagner votre achat ou votre location en entier. Il y a 7 véhicules par semaine à gagner▼.

ACHAT OU LOCATION

500 $ GARANTI
ou
1 500 $
2 500 $
5 000 $
10 000 $
ou
GAGNEZ VOTRE VÉHICULE▼!

TOUT LE MONDE EST GAGNANT!

ET... OBTENEZ DÈS MAINTENANT

2003
NEUFS EN STOCK
0 % de financement à l'achat
jusqu'à 60 mois‡

OU

2004
NEUFS EN STOCK
0 % de financement à l'achat
jusqu'à 48 mois‡‡

+ 500 $ à 1 500 $ de rabais supplémentaire**

3185195

◆Modèles exclus de l'offre à 0 %.

PASSEZ SANS TARDER POUR UN MEILLEUR CHOIX DE VÉHICULES.

Ford Motor Company 100 ANS
ford.ca

Bien pensé

1000$ DE REMISE AUX DIPLÔMÉS

*Selon les immatriculations des véhicules de marque Ford dans les données d'immatriculation Polk de janvier à août 2003. ▼Pour connaître les chances de gagner et la répartition des prix par région, consultez le règlement du concours. Aucun achat nécessaire. Concours ouvert aux personnes résidant au Canada et détenant un permis de conduire valide. Soixante-quatre (64) grands prix équivalant au coût d'achat ou de location du véhicule choisi, 25 rabais de 10 000 $, 50 rabais de 5 000 $, 250 rabais de 2 500 $ ou 1 000 rabais de 1 500 $. Toutes les taxes sont calculées sur le plein prix d'achat ou de location d'un véhicule Ford ou Lincoln 2003 ou 2004 neuf en stock avant la déduction du rabais de 500 $ et des autres rabais. Les rabais seront attribués instantanément du 13 novembre 2003 au 15 janvier 2004. Question mathématique requise. Règlement complet du concours à ford.ca ou chez votre conseiller Ford. Le nombre de prix est établi au début du concours et diminue au fur et à mesure. Certaines restrictions s'appliquent. ‡L'offre de 0 % de financement jusqu'à 60 mois s'applique à l'achat de la plupart des véhicules Ford 2003 neufs en stock, à l'exclusion des modèles Lincoln, Thunderbird, Escape, Econoline, Série F dont le PTAC dépasse 3 856 kg ainsi que les éditions spéciales Harley-Davidson et les véhicules spéciaux SVT. ‡‡L'offre de 0 % de financement jusqu'à 48 mois s'applique à l'achat de la plupart des véhicules Ford 2004 neufs en stock, à l'exclusion des modèles Lincoln, Mustang, Thunderbird, Freestar, Econoline, Ranger, Série F à cabine simple et à cabine double dont le PTAC est inférieur à 3 856 kg, Série F SuperCrew, Série F à châssis-cabine dont le PTAC est supérieur à 3 856 kg ainsi que les éditions spéciales Harley-Davidson et les véhicules spéciaux SVT. **Le rabais supplémentaire taxable du constructeur de 500 $ à 1 500 $ s'applique à l'achat de la plupart des véhicules Ford 2003 neufs en stock à l'exclusion des modèles Lincoln, Thunderbird, Escape, Econoline, Série F éditions spéciales Harley-Davidson et les véhicules spéciaux SVT. Les taxes doivent être calculées sur le montant total à l'achat avant la déduction du rabais. Ces offres s'adressent à des particuliers sur approbation de Crédit Ford et ne peuvent être jumelées à aucune autre, à l'exception de la remise aux diplômés pour laquelle certaines conditions s'appliquent. Ces offres s'appliquent uniquement aux véhicules neufs en stock. Voyez votre conseiller Ford pour obtenir tous les détails. Ces offres sont d'une durée limitée et peuvent être annulées en tout temps sans préavis.

3185314A